

Cahier d'information

Témoignage devant le

**Comité permanent de l'environnement et
du développement durable**

3 mai 2022

Enjeu	Sujet	Onglet
A – Cartable du Ministre		
Membre du Comité	Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ECCC)	1
Lettre de mandat	Lettre de mandat (ECCC)	2
	Progrès sur la lettre de mandat (ECCC)	3
Autochtone	Activités de mobilisation et de réconciliation avec les peuples autochtones (ECCC)	4
Aperçu financier	Aperçu du budget principal des dépenses 2022-23 de Parcs Canada	7
	Budget principal des dépenses de Parcs Canada 2022-23	
Espèces sauvages et aires de conservation	Aires protégé et de conservation (ECCC)	32
	Espèces en péril (ECCC)	33
	2 milliards d'arbres (ECCC)	34
	Programme National de gestion du feu de Parcs Canada (ECCC)	35
Agence Parcs Canada	Création d'aires marines nationales de conservation (ECCC)	48
	Création et agrandissement de Parcs Nationaux (ECCC)	49
	Programme de parcs urbains nationaux (ECCC)	50
	Projet de loi sur les lieux historiques (ECCC)	51
	Stratégie Nationale de tourisme sur les sentiers (ECCC)	52
	Financement du sentier transcanadien (ECCC)	53

Enjeu	Sujet	Onglet
B – Cartable du P&DG		
Réalisations	Accomplissement de Parcs Canada 2021-2022	1
Plan ministériel	Plan ministériel	2
Patrimoine naturel	Patrimoine Naturel et Patrimoine Naturel Amélioré	3
	25% d'ici 2025 and 30% d'ici 2030	4
	Espèces en péril	5
	Bison des bois	6
	Plan d'action pour le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo	7
	Programme national de gestion du feu de Parcs Canada	8
	Corridors écologiques	9
	Création d'aires marines national de conservation	10
	Création et agrandissement de parcs nationaux	11
	Parcs urbains	12
	Parc urbain national de la rouge	13
	Dendroctone du pin ponderosa	14
	Rétablissement de l'épaulard résident du sud	15
	5e congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC5)	16
Patrimoine culturel et historique	Le programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux	17
	Diversité, inclusion et commémoration historique	18
	Examen des désignations	19
	Regroupement de la collection sous la garde de Parcs Canada	20
	Vérité, réconciliation et histoire	21
Archéologie et conservation du lieu historique national des épaves-	22	

	du-HMS Erebus-et-du-HMS Terror		
	Faire avancer un loi fédérale pour les lieux historiques	23	
Relation avec les Autochtones	Mise en œuvre de l'entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits associée au lieu historique national des Épaves-du-HMS Erebus-et-du-HMS Terror	24	
	Mise en oeuvre d'accords sur les droits et la réconciliation dans l'est du canada	25	
	Reporter les fonds de mise en œuvre des ententes sur les répercussions et les avantage pour les Inuits des parc nationaux Auyittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik (Erai de Baffin) et du parc national Ukkusiksalik à 2023-24	26	
	Entente sur les répercussions et les avantages pour la réserve de parc national Nahanni	27	
	Lieu historique national de Batoche	28	
	Intendance autochtone	29	
	Traité progressif de la réserve de parc national Monts Mealy et entente sur les répercussions et les avantages du parc avec les Innus du Labrador	30	
	Négociation des affaires autochtones	31	
	Renouvellement de l'accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavut et gestion coopérative du parc national des Monts-Torngat	32	
	Programmes de gardiens autochtones de Parcs Canada	33	
	Autres	Fréquentation de Parcs Canada en 2021	34
		Mise en oeuvre de <i>la loi sur les frais de service</i> à Parcs Canada	35
Transport durable des personnes dans la vallée de la Bow		36	
Investissement dans les infrastructures de Parcs Canada		37	
Retard dans les projets d'infrastructure		38	
Campagne publicitaire nationale de Parcs Canada		39	
Stratégie emploi et compétences jeunesse 2022-2023		40	
Agence Parcs Canada compte des nouveaux parcs et lieux historiques		41	
Stratégie national de tourisme dans les sentiers		42	
Soutien au sentier transcanadien		43	
Financement de la phase IV du plan d'action pour les sites contaminées fédéraux (PASCF)		44	
Changements à la structure des crédits		45	
Référence		Discours du Ministre (ECCC)	46



APERÇU DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2022-2023 DE PARCS CANADA

ENJEUX

- Les niveaux de référence de l'Agence pour le Budget principal des dépenses 2022-2023 sont présentés à 988,6 millions de dollars.

POINTS IMPORTANTS

- Un financement total d'environ 988,6 millions de dollars est prévu dans le cadre du Budget principal des dépenses 2022-2023, qui se compose de :
 - Un pouvoir de dépenser voté de 781,5 millions de dollars (79 %) qui consiste en :
 - 622,1 millions de dollars en dépenses de fonctionnement, subventions et contributions (crédit 1) ;
 - 138,1 millions de dollars en dépenses en capital (crédit 5) ; et
 - 21,3 millions de dollars pour le Compte des nouveaux parcs et lieux historiques (crédit 10).
 - Un montant prescrit par la loi de 207,1 millions de dollars (21 %) qui consiste en :
 - 57,1 millions de dollars pour le Régime d'avantages sociaux des employés ; et
 - 150 millions de dollars pour les dépenses équivalentes aux revenus.
- Ceci représente une diminution nette de 140,5 millions de dollars, soit 12 %, par rapport au Budget principal des dépenses 2021-2022. Les principaux changements incluent :
 - Une diminution de 308,8 millions de dollars en raison du financement limité dans le temps pour les investissements dans l'infrastructure ;
 - Une augmentation de 96,6 millions de dollars pour le Patrimoine naturel bonifié ;
 - Une augmentation de 15,8 millions de dollars pour mettre en œuvre le plan d'action pour le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo ;
 - Une augmentation de 13,6 millions de dollars pour améliorer l'état de préparation et la capacité d'intervention en cas de feux de forêts et d'inondation ;
 - Une augmentation de 9,4 millions de dollars pour mettre en œuvre des nouveaux objectifs de conservation marine du Canada ; et
 - Une augmentation nette de 32,8 millions de dollars pour un certain nombre d'initiatives avec des changements dans les niveaux de financement approuvés.
- Grâce aux fonds reçus dans le Budget principal des dépenses, Parcs Canada continuera à protéger, mettre en valeur et gérer les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux, les canaux historiques, les aires marines nationales de conservation et un parc urbain national existants pour le bénéfice et l'agrément des Canadiens. Ces fonds aideront également Parcs Canada à travailler avec des partenaires pour envisager la création ou l'amélioration de nouveaux parcs nationaux, aires marines nationales de conservation et paysages culturels ainsi que la création ou l'amélioration de parcs urbains et de corridors écologiques.

CHANGEMENT À LA STRUCTURE DES CRÉDITS

- À compter de 2022-2023, l'Agence Parcs Canada dispose d'un crédit distinct pour les dépenses en capital.



- Les dépenses en capital ne sont pas nouvelles pour l'Agence, cependant, par le passé, les dépenses étaient comptabilisées sous un crédit intitulé dépenses du programme.
- L'Agence est un important détenteur d'immobilisations et engage d'importantes dépenses en immobilisations dans le cadre de ses activités normales. Le changement vers un vote distinct aligne la structure de crédit de l'Agence avec d'autres organisations qui sont également des détenteurs d'immobilisations importantes avec des dépenses en capital substantielles.



BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES – EXPLICATIONS DES VARIATIONS IMPORTANTES

Le Budget principal des dépenses de 2022-2023 de l'Agence reflète une diminution nette de 140,5 millions de dollars, ou 12 %, par rapport au Budget principal des dépenses de l'année précédente. Voici une brève description des principaux éléments.

- **Une diminution de 308,8 millions de dollars liée aux investissements en infrastructure**
Cette diminution du financement est principalement attribuable au financement limité dans le temps pour les investissements dans l'infrastructure qui touche à sa fin. Un montant de 4,2 milliards de dollars a été octroyé à l'Agence au courant des années 2015 à 2023 afin de soutenir la réalisation de 995 projets hautement prioritaires pour améliorer la condition de ses immobilisations dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. L'Agence élabore un plan à long terme pour la gestion et la durabilité de ses infrastructures.
- **Une augmentation de 96,6 millions de dollars pour le Patrimoine naturel bonifié**
Ce financement permettra le renouvellement et/ou l'expansion d'éléments essentiels de l'initiative originale Patrimoine naturel de 2018 afin d'atteindre les objectifs de conservation les plus ambitieux. Le financement aidera à répondre à la crise de la biodiversité et aux pressions pour un rétablissement durable et le bien-être des Canadiens en protégeant 25 % des terres et des eaux douces du Canada d'ici 2025, aidera à renforcer la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats, aidera à faire progresser la réconciliation grâce au leadership autochtone en matière de conservation et aidera à soutenir une infrastructure naturelle saine et un accès accru à la nature.
- **Une augmentation de 15,8 millions de dollars pour mettre en œuvre le plan d'action pour le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo**
Le financement servira à renforcer la gestion du parc national Wood Buffalo en collaboration avec les partenaires autochtones, à améliorer la recherche, la surveillance et la gestion dans le delta des rivières de la Paix et Athabasca ainsi qu'à établir des mécanismes et à prendre des mesures pour soutenir l'amélioration de la gestion de l'eau dans le delta des rivières de la Paix et Athabasca. Cette initiative contribuera à améliorer les résultats pour l'intégrité écologique du parc national Wood Buffalo.
- **Une augmentation de 13,6 millions de dollars pour améliorer l'état de préparation et la capacité d'intervention en cas de feux de forêts et d'inondation**
Ce financement appuiera le programme de renforcement de la résilience à l'égard des feux de forêt des aires protégées de Parcs Canada, axé sur les mesures de prévention et d'intervention en cas de feux de forêt qui prennent naissance sur les terres administrées par Parcs Canada et les collectivités adjacentes, les traversent ou les menacent. Cela s'inscrit dans un programme qui aidera collectivement le Canada à mieux comprendre les risques naturels, à s'en protéger et à accroître sa résilience à cet égard en améliorant la disponibilité des données et de la cartographie essentielle ainsi que l'accès à ces dernières, et en augmentant la capacité opérationnelle en matière de prévention des incendies de forêt et d'intervention dans ce domaine. Parcs Canada utilisera le financement supplémentaire pour améliorer la capacité et accroître la portée de son programme national de gestion des incendies. Les activités se concentreront sur le renforcement de la résilience à l'égard des feux de forêt dans les zones protégées de Parcs Canada, y compris la sécurité des visiteurs et la protection des installations construites, des biens naturels et culturels, des écosystèmes et de la faune dont l'Agence est responsable.



- **Une augmentation de 9,4 millions de dollars pour mettre en œuvre des nouveaux objectifs de conservation marine du Canada**

Ce financement soutiendra la nouvelle initiative pour mettre en œuvre des nouveaux objectifs de conservation marine qui vise à protéger 25 % des océans du Canada d'ici 2025. Le financement servira à soutenir les évaluations de faisabilité et la négociation de 11 nouvelles aires marines nationales de conservation dans les océans du Canada. Ce financement fournira également à Parcs Canada la capacité de négocier des ententes sur les répercussions et les avantages et de participer à la planification spatiale marine dans l'Arctique de l'Ouest.



- **Une augmentation nette de 32,8 millions de dollars pour un certain nombre d'initiatives avec des changements dans les niveaux de financement approuvés**

Description	Montant
Mise en œuvre d'accords sur les droits et la réconciliation au Canada atlantique	6 807 543
Stratégie emploi et compétences jeunesse	6 765 876
Bisons des bois	5 071 659
Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits en lien avec le Lieu historique national des Épaves-du-HMS Erebus-et-du-HMS Terror	7 932 427
Archéologie et conservation du lieu historique national des Épaves-du-HMS Erebus-et-du-HMS Terror	5 341 311
Programmes de publicité du gouvernement	3 000 000
Phase IV du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux	2 899 956
Autres changements mineurs	2 483 829
Contribution au Sentier transcanadien *	(7 500 000)
Total	32 802 601

* Le budget fédéral de 2022 proposait de renouveler le financement du Sentier transcanadien à un niveau plus élevé.

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES – VARIATIONS PAR CRÉDIT

Crédit 1 Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions : une augmentation de 159,5 millions de dollars comparativement au Budget principal des dépenses de 2021-2022

- L'augmentation observée du crédit 1 est principalement liée au financement additionnel reçu pour : le Patrimoine naturel bonifié ; la mise en œuvre du plan d'action pour le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo ; l'amélioration de l'état de préparation et la capacité d'intervention en cas de feux de forêts et d'inondation ; et la mise en œuvre des nouveaux objectifs de conservation marine du Canada.

Crédit 5 Dépenses en capital : une diminution de 316,2 millions de dollars comparativement au Budget principal des dépenses de 2021-2022

- La diminution du crédit 5 est principalement causée par la réduction du financement limité dans le temps pour les investissements dans l'infrastructure. Un montant de 4,2 milliards de dollars a été octroyé à l'Agence au courant des années 2015 à 2023 afin de soutenir la réalisation de 995 projets hautement prioritaires pour améliorer la condition de ses immobilisations dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Cette diminution est compensée par de nouveaux investissements en capital pour le Patrimoine naturel bonifié ; la mise en œuvre du plan d'action pour le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo ; et l'amélioration de l'état de préparation et la capacité d'intervention en cas de feux de forêts et d'inondation.

Crédit 10 Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques : une augmentation de 13,9 millions de dollars comparativement au Budget principal des dépenses de 2021-2022



- Le Compte des nouveaux parcs et lieux historiques est un compte à fins déterminées dans lequel l'Agence peut déposer des fonds de capital afin de mettre de côté des fonds pour la création ou l'agrandissement de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation et d'autres aires patrimoniales protégées.
- Les montants indiqués dans les documents de budgets des dépenses représentent des dépôts dans le compte et varient d'une année à l'autre en fonction des plans de financement et des approbations pour l'établissement ou l'expansion du lieu.
- L'augmentation 13,9 millions de dollars est liée aux éléments suivants :
 - Aire marine nationale de conservation du lac Supérieur ;
 - Parc national Qausuittuq, aire marine nationale de conservation Talluruptiup Imanga, lieu historique national des Épaves-du-HMS Erebus-et-du-HMS Terror ;
 - Réserve de parc national Naats'ihch'oh, réserve de parc national Thaidene Nene ;
 - Réserve de parc national Akami-Uapishk^U – KakKasuak – Monts Mealy ;
 - Acquisition de terres pour étendre et compléter les parcs nationaux existants ; et
 - Compensée par la diminution liée au parc urbain national de la Rouge.

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Le Budget principal des dépenses de 2022-2023 de l'Agence Parcs Canada comprend un total de 105 590 370 dollars en paiements de transfert pour les subventions et contributions. Les subventions et contributions ont augmentées de 67,2 million de dollars. Cette augmentation s'explique principalement par le nouveau financement lié à l'initiative du Patrimoine naturel bonifié.

1. Subventions

A. Subvention pour la mise en œuvre d'accords sur les droits et la réconciliation au Canada atlantique – 1,9 millions de dollars

- Cette subvention soutiendra les accords sur les droits et la réconciliation signés par Parcs Canada et les Nations autochtones incluses dans les traités historiques de paix et d'amitié au Canada atlantique (les nations Mi'kmaq, Malécite et Peskotomuhkati), renforcera la capacité des collectivités autochtones à participer, avec Parcs Canada, en tant que cogestionnaires des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, favorisera le rétablissement des liens avec les terres grâce à des pratiques traditionnelles d'intendance, et protégera la culture et le patrimoine des nations Mi'kmaq, Malécite et Peskotomuhkati.
- Il s'agit d'une subvention continue d'environ 3 ou 4 millions de dollars par an, toutefois en 2022-2023 le montant est plus élevé car Parcs Canada vient tout juste de compléter les négociations et le montant inclus un montant provenant des années antérieures.

B. Subvention pour l'Entente sur les répercussions et avantages de la Réserve du parc national Nahanni – 7,5 millions de dollars

- Cette subvention fournit un financement aux Premières Nations du Dehcho et à Nahanni Butte Dene Band pour appuyer la conclusion de l'Entente sur les répercussions et avantages de la Réserve du parc national Nahanni afin d'élargir les systèmes de parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada et de soutenir la biodiversité du Canada en protégeant les espèces et les espaces.



- Il s'agit d'une subvention continue et elle fait partie d'une approbation plus large de plus de 10 millions de dollars.

C. Subvention pour la mise en œuvre de l'Entente sur les répercussions et avantages pour les Inuits en lien avec Lieu historique national des Épaves-du-HMS Erebus-et-du-HMS Terror – 6,9 millions de dollars

- Cette subvention vise à respecter les engagements pris dans l'Entente sur les répercussions et avantages pour les Inuits en lien avec Lieu historique national des Épaves-du-HMS Erebus-et-du-HMS Terror concernant les avantages pour les Inuits et les possibilités économiques pour eux découlant de l'établissement, de la gestion et de l'exploitation du lieu historique national au Nunavut. Le seul bénéficiaire admissible de la subvention est l'Association Inuite Kitikmeot (le « bénéficiaire »), l'organisation inuite désignée par Nunavut Tunngavik Inc. pour négocier l'entente sur les répercussions et avantages pour les Inuits du Lieu historique national en vertu de l'Accord du Nunavut.
- Il s'agit d'une nouvelle subvention et c'est une subvention unique.

D. Subventions à l'appui d'activités ou de projets liés aux lieux historiques nationaux, aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation et aux canaux historiques – 5,6 millions de dollars

- Ces nouvelles subventions sont destinées à aider les bénéficiaires à mener des activités et à réaliser des projets qui aideront l'Agence Parcs Canada à remplir son mandat.
- Le financement est principalement lié à l'initiative du Patrimoine naturel bonifié. Ce financement sera fourni aux partenaires, tel que les gouvernements provinciaux, les municipalités, les ONG établies ainsi que les communautés autochtones et les organisations autochtones, pour soutenir des activités telles que :
 - Évaluations de faisabilité et des négociations pour dix nouveaux parcs nationaux, jusqu'à quatre nouvelles aires marines de conservation et deux paysages culturels, qui pourraient ajouter jusqu'à 303 000 km² (3%) au réseau d'aires conservées du Canada ;
 - Création ou mise en valeur de parcs urbains, nouveaux ou existants, ainsi que de nouveaux corridors écologiques et/ou reconnaissance des corridors existants selon les critères canadiens des corridors ;
 - Création de 30 à 35 nouveaux programmes de gardiens autochtones et développement des capacités pour des nouveaux programmes de gardiens dans les lieux de l'Agence Parcs Canada ;
 - Rétablissement des espèces prioritaires (caribou des montagnes du sud).
- Il s'agit de nouvelles subventions et de subventions continues dont les niveaux de financement varient d'une année à l'autre en fonction des besoins prévus.

E. Fonds de lancement du programme d'intendance inuit de Tallurutiup Imanga – 3,6 millions de dollars



- Cette subvention permet de financer les coûts de démarrage, de gestion et d'exploitation d'un programme d'intendance inuit dans les cinq collectivités associées à l'aire marine nationale de conservation (AMNC) Tallurutiup Imanga afin de soutenir la participation des Inuits à l'économie de conservation et à la gestion collaborative du patrimoine naturel et culturel du Canada. L'objet de cette subvention n'est pas directement lié à l'exploitation et à la gestion de l'AMNC Tallurutiup Imanga.
- Il s'agit d'une subvention continue et elle fait partie d'une approbation plus large de 17,8 millions de dollars sur sept ans.

F. Subvention au Jardin international de la paix – 22,7 millions de dollars

- Le Jardin international de la paix commémore la coexistence pacifique du Canada et des États-Unis. Le Jardin chevauche la frontière entre le Manitoba et le Dakota du Nord et est géré par une organisation sans but lucratif qui reçoit des fonds de l'État du Dakota du Nord, de la province du Manitoba ainsi que des gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada.
- Il s'agit d'une subvention continue de 22,7 millions de dollars par an.

2. Contributions

A. Contributions à l'appui d'activités ou de projets liés aux lieux historiques nationaux, aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation et aux canaux historiques – 70,1 millions de dollars

- Il s'agit de contributions versées pour aider les bénéficiaires à mener des activités et à réaliser des projets qui aideront l'Agence Parcs Canada à remplir son mandat.
- Par exemple, il y a des contributions à la Qikiqtani Inuit Association pour la capacité d'un conseil de gestion coopérative, au fonctionnement et à l'infrastructure du programme d'intendance des Inuits (recherche et surveillance de l'environnement, évaluations d'impact des changements climatiques, recherche et sauvetage, récolte, application des restrictions de zonage et programmes pour les jeunes) et contributions liées au Patrimoine naturel.
- Le financement augmente considérablement en 2022-2023, ce qui est principalement lié à l'initiative du Patrimoine naturel bonifié. Ce financement sera fourni aux partenaires, tel que les gouvernements provinciaux, les municipalités, les ONG établies ainsi que les communautés autochtones et les organisations autochtones, pour soutenir des activités telles que :
 - Évaluations de faisabilité et des négociations pour dix nouveaux parcs nationaux, jusqu'à quatre nouvelles aires marines de conservation et deux paysages culturels, qui pourraient ajouter jusqu'à 303 000 km² (3%) au réseau d'aires conservées du Canada ;
 - Création ou mise en valeur de parcs urbains, nouveaux ou existants, ainsi que de nouveaux corridors écologiques et/ou reconnaissance des corridors existants selon les critères canadiens des corridors ;



- Création de 30 à 35 nouveaux programmes de gardiens autochtones et développement des capacités pour des nouveaux programmes de gardiens dans les lieux de l'Agence Parcs Canada ;
 - Rétablissement des espèces prioritaires (caribou des montagnes du sud).
- Il s'agit de contributions continues dont les niveaux de financement varient d'une année à l'autre en fonction des besoins prévus.

B. Contributions à l'appui du Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux - 1 million de dollars

- Le Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux de Parcs Canada (« le Programme ») aide à assurer la protection des lieux patrimoniaux qui ont été officiellement reconnus par le gouvernement du Canada, mais qu'il n'administre pas. Le Programme appuie le mandat de l'Agence Parcs Canada qui consiste à protéger et à mettre en valeur les lieux d'importance historique nationale et à favoriser chez le public la compréhension, l'appréciation et la jouissance de ces lieux de manière à en assurer l'intégrité commémorative pour les générations actuelles et futures.
- En plus du Budget principal des dépenses, l'Agence réaffectera 1 million de dollars supplémentaires en 2022-2023 à ce programme, portant le financement total disponible à 2 millions de dollars.

Agence Parcs Canada

Raison d'être

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique est responsable de l'Agence Parcs Canada. Parcs Canada protège et met en valeur des exemples significatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorise chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Le parc urbain national, les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et les aires marines nationales de conservation du Canada, dont l'Agence Parcs Canada est la fière intendante, offrent aux Canadiens plusieurs occasions d'en profiter : ils peuvent visiter et découvrir ces lieux patrimoniaux ainsi que développer un sentiment d'attachement personnel à l'égard de ces endroits, de manière à ce qu'ils revêtent une signification particulière pour eux. Parcs Canada s'acquitte de ses responsabilités en travaillant en collaboration avec le public, d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires, les peuples autochtones et d'autres intervenants.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

	Dépenses réelles 2020-2021	2021-2022		Budget principal des dépenses 2022-2023
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions	552 017 308	462 559 236	610 414 071	622 094 141
5 Dépenses en capital	556 925 053	454 342 112	447 795 484	138 130 184
10 Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	19 292 000	7 371 000	50 988 628	21 258 071
Total des crédits votés	1 128 234 361	924 272 348	1 109 198 183	781 482 396
Total des postes législatifs	177 335 556	204 836 381	211 495 828	207 100 909
Total des dépenses budgétaires	1 305 569 917	1 129 108 729	1 320 694 011	988 583 305

Budget principal des dépenses 2022-2023 par objet

Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	Total
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	622 206 709	159 231 871	105 590 370	887 028 950
Services internes	101 397 971	156 384	101 554 355
Total	723 604 680	159 388 255	105 590 370	988 583 305

Liste des paiements de transfert de 2022-2023

	Dépenses réelles 2020-2021	Budget principal des dépenses 2021-2022 (dollars)	Budget principal des dépenses 2022-2023
Subventions			
Subvention pour la mise en œuvre des accords de réconciliation des droits au Canada atlantique	4 090 400	10 899 300
Subvention pour la mise en œuvre des ententes sur les répercussions et les avantages concernant la Réserve du parc national Nahanni	3 000 000	7 500 000
Subvention pour la mise en œuvre des avantages pour les Inuits liés à l'établissement et à la gestion du lieu historique national du Canada des Épaves du HMS Erebus et du HMS Terror	6 900 000
Subventions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	5 550 000
Tallurutiup Imanga fonds de démarrage du programme d'intendance des Inuits	2 400 000	3 100 000	3 600 000
Subvention au Jardin international de la paix	22 700	22 700	22 700
Contributions			
Contributions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	15 248 077	21 647 421	70 118 370
Contributions à l'appui du Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux	967 759	1 000 000	1 000 000

Énumération des autorisations législatives

	Dépenses réelles 2020-2021	Budget des dépenses à ce jour 2021-2022 (dollars)	Budget principal des dépenses 2022-2023
Budgétaire			
Dépenses correspondant aux recettes d'exploitation en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	110 514 225	150 000 000	150 000 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	66 821 331	61 495 828	57 100 909

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée au projet de loi de crédits
(pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2022-2023**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	AGENCE PARCS CANADA		
1	– Dépenses de fonctionnement – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions, notamment :	622 094 141	
	a) les dépenses afférentes à des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral;		
	b) les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions à l'égard des engagements assumés par ces dernières.		
5	– Dépenses en capital	138 130 184	
10	– Sommes créditées au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques pour les fins visées au paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	21 258 071	
			781 482 396
			781 482 396

BUDGET DES DÉPENSES 2022-2023

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

Ce tableau indique les prévisions de dépenses globales par article courant de dépense qui inclut les types de biens ou de services qui doivent être acquis ou les paiements de transfert à effectuer et les recettes à valoir sur le crédit

Définitions des articles courants fournies à: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/pceaf-gwcoa/2223/7-fra.html>

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

	Personnel	Transports et communications	Information	Services professionnels et spéciaux	Location	Achat de services de réparation et d'entretien	Services publics, fournitures et approvisionnements	Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	Acquisition de machines et de matériel	Paiements de transfert	Frais de la dette publique	Autres subventions et paiements	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Agence Parcs Canada	437 773 835	13 571 608	8 685 574	117 722 439	20 614 255	17 065 142	78 209 259	127 806 027	29 935 729	105 590 370	31 609 067	988 583 305
Total	437 773 835	13 571 608	8 685 574	117 722 439	20 614 255	17 065 142	78 209 259	127 806 027	29 935 729	105 590 370	31 609 067	988 583 305

BUDGET DES DÉPENSES 2022-2023

Prévisions législatives

	Dépenses réelles 2020-2021	Budget des dépenses à ce jour 2021-2022 (dollars)	Budget principal des dépenses 2022-2023
Budgétaire			
Agence Parcs Canada			
Dépenses correspondant aux recettes d'exploitation en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	110 514 225	150 000 000	150 000 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	66 821 331	61 495 828	57 100 909
Total budgétaire	177 335 556	211 495 828	207 100 909

BUDGET DES DÉPENSES 2022-2023

Dépenses par objet

Budgétaire	2021-2022	Budget principal des dépenses 2022-2023				Total
	Budget principal des dépenses	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Agence Parcs Canada						
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	1 015 272 311	622 206 709	159 231 871	105 590 370	887 028 950
Services internes	113 836 418	101 397 971	156 384	101 554 355
Total	1 129 108 729	723 604 680	159 388 255	105 590 370	988 583 305

Exigences en matière de crédits provisoires**Agence Parcs Canada**Articles approuvés et en cours (dollars) (*articles de triage inclus*)

N° du crédit	Libellé de crédit et explications pour les douzièmes supplémentaires	Total du Budget principal des dépenses	Montant alloué
1	<p>– Dépenses de fonctionnement</p> <p>– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice</p> <p>– Contributions, notamment :</p> <p>a) les dépenses afférentes à des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral;</p> <p>b) les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions à l'égard des engagements assumés par ces dernières.</p> <p>Un douzième supplémentaire est nécessaire en plus des trois douzièmes habituels</p> <p>Raison: Pour que l'Agence Parcs Canada dispose de suffisamment de liquidités au premier trimestre pour couvrir les dépenses lorsque la saison d'activités commence. La haute saison d'activités de l'Agence Parcs Canada a lieu au printemps et en été. L'Agence pourra utiliser ses recettes perçues, mais elle devra d'abord traiter ces paiements.</p>	622 094 141	207 364 714
5	<p>– Dépenses en capital</p> <p>Trois douzièmes supplémentaires sont nécessaires en plus des trois douzièmes habituels</p> <p>Raison: Afin que l'Agence Parcs Canada dispose de suffisamment de liquidités pour couvrir les dépenses en immobilisations du premier trimestre. Le financement en immobilisations de l'Agence est considérablement réduit en 2022-2023, car le financement limité dans le temps pour les investissements en infrastructure tire à sa fin. Les crédits provisoires supplémentaires permettront à l'Agence de poursuivre les projets critiques et de commencer plus tôt la saison de construction au cours des mois du printemps et de l'été. L'Agence poursuit ses efforts pour obtenir du financement supplémentaire en immobilisations et pour l'élaboration d'un plan à long terme pour la gestion et la durabilité de ses immobilisations ainsi que de ses actifs culturels et patrimoniaux.</p>	138 130 184	69 065 092
10	<p>– Sommes créditées au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques pour les fins visées au paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i></p> <p>Aucun douzième supplémentaire n'est requis en plus des trois douzièmes habituels</p>	21 258 071	5 314 518



ACCOMPLISSEMENTS DE PARCS CANADA 2021-2022

CONSERVATION DE LA NATURE

- Déploiement de 185 spécialistes de la gestion des feux de végétation de Parcs Canada dans six provinces et territoires pour soutenir les efforts de lutte contre les feux de végétation de 2021.
- Investissement de 682 000 \$ pour un projet de protection d'habitats importants dans la réserve du parc national de l'île de Sable et pour mieux comprendre l'influence des chevaux sauvages sur ses écosystèmes.
- Investissement d'un maximum de 24 millions de dollars pour soutenir le rétablissement du caribou des bois dans le parc national Jasper, y compris un programme de reproduction de conservation (sous réserve de consultation et d'évaluation d'impact).
- Signature d'un protocole d'entente avec le Conseil de Mushkegowuk pour lancer une étude de faisabilité d'une aire marine nationale de conservation dans l'ouest de la baie James et le sud-ouest de la baie d'Hudson.
- Lancement d'un nouveau programme pour soutenir la création d'un réseau de parcs urbains nationaux. Parcs Canada a signé des déclarations de collaboration avec la Meewasin Valley Authority (Saskatchewan) et les municipalités de Winnipeg (Manitoba), Halifax (Nouvelle-Écosse), Windsor (Ontario) et plus récemment Edmonton (Alberta). Parcs Canada collabore également avec d'autres organismes afin de désigner des sites potentiels de parcs urbains à divers endroits, notamment à Colwood (Colombie-Britannique) et à Montréal (Québec).
- Signature d'un protocole d'entente avec la Nation Heiltsuk, la Nation Kitasoo/Xai'xais, la Nation Nuxalk, la Nation Wuikinuxv et le gouvernement de la Colombie-Britannique pour lancer une évaluation de faisabilité d'une réserve d'aire marine nationale de conservation dans la région de la côte centrale de la Colombie-Britannique.
- Investissements de 14,7 millions de dollars sur cinq ans (à partir de 2021-2022) pour des projets de conservation visant à prévenir et à gérer les espèces aquatiques envahissantes dans les parcs nationaux Banff, Jasper, Kootenay, des Lacs-Waterton et Yoho.
- Signature d'un protocole d'entente avec l'Assemblée des conseils d'Epekwitk pour travailler officiellement à la création d'une nouvelle réserve de parc national dans la région de Pitumkek (île Hog et dunes Sandhills) sur l'Île-du-Prince-Édouard.
- Parcs Canada et ses partenaires internationaux, dont le National Parks du Royaume-Uni, le National Park Service des États-Unis et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, ont signé la *Déclaration conjointe des aires protégées et conservées sur les crises des changements climatiques et de la perte de biodiversité*.
- Signature d'un protocole d'entente avec le gouvernement du Nunatsiavut pour déterminer la faisabilité de l'établissement d'une aire protégée autochtone dans le nord du Labrador en vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*. La zone d'étude s'étend sur 14 906 kilomètres carrés – soit trois fois la superficie de l'Île-du-Prince-

Édouard – et est située dans les eaux côtières adjacentes au parc national des monts Torngat.

- Le Canada a fourni un rapport actualisé sur l'état de conservation du parc national Wood Buffalo, comme demandé par le Comité du patrimoine mondial. Le rapport décrit les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action, plus des deux tiers des 138 mesures étant désormais achevées ou en cours. Le gouvernement du Canada dirige cet effort de collaboration avec des partenaires autochtones et les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest. Il investit plus de 87 millions de dollars pour mettre en œuvre les engagements fédéraux pris dans le cadre du plan d'action.
- Dans le cadre d'une annonce plus vaste du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador visant à accélérer la création de nouvelles aires protégées dans la province, Parcs Canada collaborera avec la province pour négocier un protocole d'entente, d'ici la fin de 2022, afin d'évaluer la faisabilité de créer une aire marine nationale de conservation des fjords de la côte Sud et d'envisager la création d'un parc national adjacent, dans la région de Burgeo.
- Lancement du Programme national des corridors écologiques par l'intermédiaire d'un investissement de 60,6 millions de dollars sur cinq ans. Le programme dirigé par Parcs Canada apportera un soutien à d'autres administrations et organisations et leur permettra d'établir de meilleures connexions écologiques entre les aires protégées et de conservation, ce qui profitera à l'environnement et à tous les Canadiens.

CONSERVATION DU PATRIMOINE

- Reconnaissance de deux anciens sites de pensionnats comme sites historiques nationaux : l'ancien pensionnat indien de Shingwauk en Ontario et l'ancien pensionnat indien de Muscowequan en Saskatchewan. (La reconnaissance du système des pensionnats comme un événement tragique et déterminant de l'histoire du Canada, et la désignation de deux autres anciens sites de pensionnats : l'ancien pensionnat indien de Portage La Prairie au Manitoba et l'ancien pensionnat indien de Shubenacadie en Nouvelle-Écosse, ont eu lieu en 2020.)
- Début de la construction de la nouvelle installation pour l'entreposage de la collection d'artefacts de Parcs Canada, qui permettra de sauvegarder environ 25 millions d'artefacts pour les générations futures.
- Parcs Canada a lancé l'appel de propositions de 2022-2023 pour le Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux de Parcs Canada. Cette année, un total d'un maximum de 2 millions de dollars est disponible pour aider à assurer la protection des lieux historiques nationaux, des phares patrimoniaux et des gares ferroviaires patrimoniales.
- Le projet de conservation du lieu historique national Province House en cours depuis 2015 est le projet le plus important des 174 ans d'histoire du bâtiment. L'un des aspects les plus exigeants en termes de main-d'œuvre du projet, le remplacement final des pierres extérieures, a été achevé en février 2022, marquant le travail intensif de plusieurs années pour remplacer environ 1 300 pierres et réparer *in situ* environ 3 800 pierres.

- Parcs Canada, de concert avec Patrimoine canadien et le Conseil des arts du Canada (responsable de la Commission canadienne pour l'UNESCO), se sont unis pour aider l'Ukraine par l'intermédiaire du Fonds d'urgence pour le patrimoine de l'UNESCO. Leur contribution combinée de 4,8 millions de dollars au fonds appuiera les efforts de l'UNESCO visant à réagir rapidement aux crises découlant de conflits armés et de catastrophes, et en particulier aux graves menaces auxquelles l'Ukraine est confrontée.

AUTOCHTONES

- Collaboration avec les Premières Nations de WSÁNEĆ pour renommer un terrain de camping de la réserve du parc national des Îles-Gulf de « McDonald » à « SMONEĆTEN », afin de reconnaître la culture autochtone et le lien avec la terre.
- Le groupe consultatif du Forum autochtone de Jasper, composé de plus de 25 groupes de Premières Nations et de Métis ayant des liens historiques avec le parc national Jasper, a travaillé avec Parcs Canada pour trouver un nom approprié à l'ancien terrain de camping Pocahontas, situé à l'extrémité est du parc. En janvier 2022, le groupe consultatif et Parcs Canada ont annoncé la sélection de « Miette » comme étape provisoire du processus. Le nom « Miette » est conforme aux noms existants dans cette région du parc national Jasper. Le camping se trouve sur la route de Miette, qui mène les visiteurs aux sources chaudes de Miette.
- Au total, 40 bisons des plaines ont été transférés avec succès pour établir un nouveau troupeau sur le territoire de la Première Nation The Key visé par le Traité 4. Il s'agit d'un moment historique pour la Première Nation The Key, une Nation qui a travaillé en étroite collaboration avec Parcs Canada et Conservation de la nature Canada pour ramener ces animaux d'importance culturelle sur leurs terres traditionnelles.
- L'Association touristique autochtone du Canada (ATAC) et Parcs Canada ont signé un protocole d'entente pour renouveler leur partenariat pour 2022-2025. L'ATAC et Parcs Canada s'engagent à collaborer avec les peuples autochtones du Canada et à faire progresser la création d'expériences qui favorisent la réconciliation par l'appréciation, l'apprentissage et le plaisir.
- 20 bisons des bois ont été transférés avec succès du parc national Elk Island au Wildlife Park at Métis Crossing, première grande destination d'interprétation de la culture métisse en Alberta. Cet effort s'inscrit dans le cadre d'un programme d'éducation et d'expérience relative au bison mené par la Nation métisse de l'Alberta, en partenariat avec Elk Island.

CONNECTER LES CANADIENS ET L'EXPÉRIENCE DU VISITEUR

- Alors que la population canadienne a fait sa part pour limiter la propagation de la COVID-19, Parcs Canada a continué de lui offrir des occasions de découvrir les lieux historiques nationaux et les parcs nationaux – des endroits où les gens peuvent être ensemble, prendre l'air et faire de l'exercice tout en suivant les conseils des experts en santé publique. (Au total, 20 millions de visiteurs attendus en 2021.)
- Réponse aux commentaires reçus tout au long de la Table ronde du ministre de 2020, qui comprenait des séances de mobilisation virtuelles et des consultations publiques en ligne à l'échelle du pays qui ont permis de recueillir les commentaires de plus de

13 000 Canadiennes et Canadiens. La réponse a permis de désigner 12 domaines d'action pour Parcs Canada, qui contribueront à poursuivre les efforts visant à protéger 25 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2025, à renforcer le leadership autochtone en conservation, à protéger le patrimoine bâti, à faire en sorte que les histoires du Canada soient racontées selon des perspectives diverses et à rendre les lieux protégés encore plus inclusifs et accessibles.

- Investissements en infrastructure pour les services aux visiteurs et les aires de Parcs Canada dans les parcs nationaux, y compris :
 - l'achèvement des projets de renouvellement et la réouverture de trois terrains de camping totalisant près de 80 millions de dollars (le camping Whistlers de Jasper, le camping Townsite de Waterton et le camping Jeremy's Bay de Kejimikujik);
 - un investissement de 8,7 millions de dollars pour les travaux de conception et la première phase de reconstruction du terrain de camping du mont Crandell à Waterton;
 - un investissement de 1,16 million de dollars pour Kejimikujik afin de remettre en état les biens essentiels endommagés par la tempête post-tropicale Dorian; 10 millions de dollars pour rénover le centre d'accueil de Gros-Morne et plus de 4 millions de dollars pour le terrain de camping et l'aire de fréquentation diurne de Lomond et trois sentiers principaux;
 - un investissement de 700 000 \$ pour la conception et la construction du quai Tobey réaménagé et résistant aux changements climatiques dans la baie Georgienne.
- Investissements dans les infrastructures des lieux historiques nationaux afin de protéger et de conserver le patrimoine bâti du Canada, notamment :
 - un investissement de 5,6 millions de dollars, pour une restauration majeure des bâtiments patrimoniaux du Manoir-Papineau;
 - un investissement de 2,6 millions de dollars pour le Fort-Wellington;
 - un investissement de 613 000 \$ aux Forges du Saint-Maurice.
- À l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones, la réserve de parc national Pacific Rim a souligné la phase finale de la construction et l'ouverture en douceur du ᑭᐱᓂᑦᑎᑦ ᑭᐱᓂᑦ (prononcé ups-cheek ta-shee), le sentier de 25 kilomètres qui se trouve dans les ᑭᐱᓂᑦᑎᑦ, territoires traditionnels et terres natales de la Première Nation Tla-o-qui-aht et des Yuułuᑭᐱᓂᑦ. La réserve de parc national Pacific Rim a collaboré avec les Premières Nations et la communauté pour construire avec soin ᑭᐱᓂᑦᑎᑦ ᑭᐱᓂᑦ, soit un investissement fédéral de 51 millions de dollars. La construction sera terminée au printemps 2022.
- Parcs Canada a lancé un groupe d'experts chargé de le conseiller sur l'élaboration d'un cadre à long terme pour le déplacement durable des visiteurs dans la Vallée-de-la-Bow, dans le parc national Banff. Le groupe examinera les solutions émergentes et les exemples de pratiques exemplaires dans le monde entier afin de déterminer comment les gens arrivent au parc national, s'y déplacent et en font l'expérience.
- Parcs Canada a lancé l'initiative Portrait de la Côte, un projet de recherche axé sur les citoyens, en collaboration avec l'Université de Windsor, pour aider à surveiller les changements côtiers dans cinq parcs nationaux. Les photos prises par les visiteurs à ces endroits nous aideront à suivre l'évolution des côtes au fil du temps.

- Parcs Canada a annoncé son soutien au premier programme national de prescription de nature au Canada, qui a été lancé par la B.C. Parks Foundation en novembre 2020 pour aider les professionnels de la santé à élaborer une « ordonnance de nature » qui encourage les patients à passer du temps à l'extérieur comme moyen de gérer leur anxiété et d'améliorer leur santé mentale et physique.
- Parcs Canada et la Bow Valley Regional Transit Service Commission (BVRTSC) ont annoncé un accord de contribution sur cinq ans, d'une valeur de 12,9 millions de dollars, pour aider à faire la promotion des solutions de transport en commun durables et à long terme dans le parc national de Banff. Ensemble, Parcs Canada et la BVRTSC poursuivront la mission de réduction des émissions provenant du transport routier, de l'utilisation des véhicules personnels et de la circulation en offrant la possibilité à Roam Transit d'acheter des autobus électriques écologiques.



PLAN MINISTÉRIEL

ENJEUX

- Plan ministériel de Parcs Canada 2022-23

POINTS IMPORTANTS

- Le plan ministériel de Parcs Canada 2022-23 a été déposé au Parlement le 2 mars 2022.
- Le plan ministériel de Parcs Canada 2022-23 a été publié sur son site Internet le 3 mars 2022.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le plan ministériel fournit de l'information sur les plans et le rendement attendu de l'Agence pendant une période de trois ans, conformément aux engagements énoncés dans la lettre de mandat et conformément aux priorités pangouvernementales.
- Dans le cadre du Plan ministériel 2022-2023, l'Agence fournit de l'information sur ses priorités, comme il est indiqué dans son Cadre ministériel des résultats (conformément à la Politique sur les résultats), qui établit trois résultats ministériels qui seront mesurés au moyen de douze indicateurs.
- Le plan continue de mettre l'accent sur six priorités : la protection du patrimoine naturel; la protection du patrimoine culturel; l'établissement de liens avec les Canadiens; la durabilité des actifs; l'innovation des entreprises; et l'équité en matière de : l'emploi, l'accessibilité, l'inclusion, la diversité et le bien-être. Le plan a aussi ajouté une septième priorité, Relations avec les peuples autochtones, pour souligner l'engagement de l'Agence à faire progresser la réconciliation et à travailler en collaboration avec les peuples autochtones.



PATRIMOINE NATUREL ET PATRIMOINE NATUREL AMÉLIORÉ

ENJEUX

- Dans le Budget de 2018, le gouvernement du Canada a investi un montant sans précédent de 1,3 milliard de dollars dans une initiative de conservation de la nature appelée Patrimoine naturel du Canada. À ce moment-là, il s'agissait du plus gros investissement dans la conservation de la nature de l'histoire du Canada. Dans le cadre de cette initiative, Parcs Canada a reçu 220,8 millions de dollars sur cinq ans.
- Dans le budget de 2021, le gouvernement du Canada annoncé l'initiative Patrimoine naturel bonifié, soit un investissement supplémentaire de 2,3 milliards de dollars. Des fonds affectés à l'initiative Patrimoine naturel bonifié, Parcs Canada a reçu 557,5 millions de dollars sur cinq ans. En outre, le budget de 2021 a investi 976,8 millions de dollars dans la conservation marine, dont 53,6 millions de dollars pour la création d'aires marines nationales de conservation.

POINTS IMPORTANTS

- Depuis 2018, les efforts soutenus dans la gestion efficace des endroits administrés par Parcs Canada dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel du Canada ont permis d'obtenir les résultats concrets ci-dessous en matière de conservation et de progresser vers l'atteinte des objectifs établis :
 - Parcs Canada a préparé 23 plans d'action visant des espèces multiples axés sur des lieux précis portant sur des espèces en péril et a ainsi dépassé l'objectif de réaliser 50 % des mesures de rétablissement figurant dans les plans d'action prévus par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) d'ici 2023. En date de mars 2022, 57 % des mesures avaient été réalisées.
 - L'Agence a entamé de nouveaux travaux pour augmenter la connectivité écologique entre les lieux qu'elle gère et d'autres aires protégées et de conservation. Depuis le début de l'exercice 2020-2021, plus de 30 initiatives de conservation centrées sur des lieux administrés par Parcs Canada sont en cours afin d'augmenter la connectivité.
 - L'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga, la plus grande aire protégée du Canada, a été créée avec les fonds de l'initiative Patrimoine naturel pour mener à bien les négociations d'une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits et d'autres accords pour la réalisation de projets d'infrastructure dans le cadre d'une approche pangouvernementale visant à investir dans une économie de conservation qui profite aux communautés inuites.
 - Le parc national de la Péninsule-Bruce a été agrandi grâce à l'achat de terres d'une superficie de 13,2 km² comprenant une forêt ancienne intacte et l'habitat d'espèces en péril, ce qui en fait le secteur le plus important dans le parc.
- S'appuyant sur les assises établies par les investissements de l'initiative Patrimoine naturel, les fonds de l'initiative Patrimoine naturel bonifié prévus au Budget de 2021 contribuent à



l'engagement pris par le Canada pour la protection de 25 % des terres et des eaux du pays d'ici 2025 et favorisent la progression vers l'objectif de 30 % d'ici 2030.

- Parcs Canada joue un rôle essentiel lorsqu'il s'agit de contribuer à la conservation de 25 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2025 et de 30 % d'ici 2030, en s'efforçant d'arrêter et d'inverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, de parvenir à un rétablissement complet de la nature d'ici 2050 et de défendre cet objectif à l'échelle internationale.
- Parcs Canada a cerné des endroits qui permettraient d'ajouter 230 000 km² d'aires protégées, soit au moins 4 % de l'objectif de 25 % d'ici 2025. À l'heure actuelle, sept évaluations de faisabilité pour des aires marines nationales de conservation sont en cours, et il y a des discussions en vue de définir les trois autres propositions d'aire marine nationale de conservation.
- Deux nouvelles réserves de parc national, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Colombie-Britannique, font l'objet de négociations. Ailleurs au pays, les discussions en sont à différentes étapes avec plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux et organisations autochtones dans le but de définir cinq nouveaux parcs nationaux et aires de conservation des milieux d'eau douce et de réaliser des évaluations de faisabilité.
- Les parcs urbains nationaux contribueront à l'atteinte de l'objectif de conservation du Canada. Jusqu'à maintenant, Parcs Canada a entrepris des travaux exploratoires pour évaluer la possibilité de créer des parcs urbains nationaux à Victoria (Colombie-Britannique), à Edmonton (Alberta), dans la vallée Meewasin de Saskatoon (Saskatchewan), à Winnipeg (Manitoba), à Windsor (Ontario), et à Halifax (Nouvelle-Écosse). L'Agence a aussi entamé des discussions avec la Ville de Montréal.
- Dans la continuité de l'investissement de 1,5 million de dollars en fonds de l'initiative Patrimoine naturel en 2018 afin de réduire les menaces pesant sur le caribou des montagnes du Sud et d'améliorer les conditions nécessaires à sa survie et à son rétablissement, l'initiative Patrimoine naturel bonifié assure le financement d'un programme de reproduction aux fins de conservation du caribou des montagnes du Sud au parc national Jasper avec un investissement de 24 millions de dollars sur 5 ans.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Grâce à l'investissement du Canada dans l'initiative Patrimoine naturel bonifié, Parcs Canada pourra :
 - continuer à améliorer la conservation de la biodiversité;
 - créer d'autres parcs nationaux, aires marines nationales de conservation, parcs urbains nationaux et corridors écologiques, et faire l'acquisition de terres pour compléter les parcs nationaux actuels;
 - améliorer les programmes actuels de gardiens autochtones afin qu'ils cadrent avec les lieux administrés par Parcs Canada, et établir de nouveaux programmes;



- soutenir le rétablissement du caribou des montagnes du Sud dans le parc national Jasper.

Gestion efficace des aires protégées

- Les fonds de l'initiative Patrimoine naturel bonifié permettront de poursuivre les travaux de l'initiative Patrimoine naturel axés sur la gestion efficace jusqu'en mars 2026; Parcs Canada recevra 87,7 millions de dollars de 2023-2024 à 2025-2026 pour :
 - continuer le travail de modernisation des programmes de conservation en intégrant la science, le leadership autochtone, les changements climatiques et la conservation à l'échelle du paysage dans la gestion efficace des lieux administrés par Parcs Canada.

Création d'aires protégées

- Depuis 2018, les fonds de l'initiative Patrimoine naturel ont contribué à la progression vers l'atteinte des objectifs en matière d'aires protégées. Les fonds affectés à l'initiative Patrimoine naturel bonifié, soit 192,7 millions de dollars sur 5 ans, continueront à soutenir :
 - la création de dix parcs nationaux et de quatre aires de conservation des milieux d'eau douce, ainsi que l'acquisition des terres requises pour agrandir et compléter les parcs nationaux actuels. Cela permettrait d'ajouter 303 000 km² d'aires protégées, soit 3 % de l'objectif de 25 % d'ici 2025.
 - En ce qui concerne l'objectif de conservation des milieux marins, le Budget de 2021 a fourni les fonds nécessaires pour atteindre l'objectif de créer 10 autres aires marines nationales de conservation.

Parcs urbains nationaux

- Le 4 août 2021, le gouvernement du Canada a lancé un programme visant à soutenir la création d'un réseau de parcs urbains nationaux, et un investissement de 130,9 millions de dollars sur 5 ans pour les parcs urbains nationaux est prévu dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel bonifié.
 - Le Budget de 2021 prévoit le financement d'au plus 6 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2026. La lettre de mandat du ministre de décembre 2021 renforce cette vision et contient un engagement à l'égard de la création de 15 parcs urbains nationaux d'ici 2030.

Corridors écologiques

- Dans le cadre du Budget de 2021, Parcs Canada bénéficiera d'un investissement de 60,6 millions de dollars sur 5 ans de l'initiative Patrimoine naturel bonifié.
 - Le 21 avril 2021, Parcs Canada a lancé un nouveau programme national de corridors écologiques qui contribuera à la gestion efficace des aires protégées et de conservation, ce qui aidera ainsi à lutter contre la double crise que représentent les changements climatiques et la perte de biodiversité. Les principaux résultats attendus du programme comprendront des critères fondés sur des données probantes, une carte des zones prioritaires pour les corridors écologiques prioritaires et des mesures de soutien pour des projets sur le terrain visant à améliorer la connectivité écologique aux endroits prioritaires.



Gardiens autochtones aux lieux gérés par Parcs Canada

- Dans le Budget de 2021, on accordait à l'Agence Parcs Canada 61,7 millions de dollars sur 5 ans pour travailler avec les partenaires autochtones à la conception ou à l'amélioration de programmes de gardiens autochtones aux lieux administrés par Parcs Canada.
 - Le financement des programmes de gardiens autochtones est un élément important qui favorise une intendance autochtone accrue dans les lieux administrés par Parcs Canada.
 - L'Agence Parcs Canada est déterminée à parvenir à une véritable réconciliation avec ses partenaires autochtones, ainsi qu'à maintenir et à revitaliser les liens avec les terres, les eaux et les glaces dans les lieux qu'elle administre.



25 % D'ICI 2025 ET 30 % D'ICI 2030

ENJEUX

- Parcs Canada joue un rôle essentiel lorsqu'il s'agit de contribuer à la conservation de 25 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2025 et de 30 % d'ici 2030, en s'efforçant d'arrêter et d'inverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, de parvenir à un rétablissement complet de la nature d'ici 2050 et de défendre cet objectif à l'échelle internationale. Le processus d'établissement de Parcs Canada garantit que le travail demeure fondé sur des données scientifiques, le savoir autochtone et les perspectives locales.

POINTS IMPORTANTS

- Le Canada se situe actuellement à 13,5 % pour ce qui est de la protection des zones terrestres et des eaux intérieures. Les 47 parcs nationaux et les deux aires marines nationales de conservation (AMNC) de Parcs Canada contribuent à hauteur de 3,5 % de l'engagement du Canada à protéger au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures d'ici 2020. Il s'agit de la contribution la plus importante faite par une province, un territoire ou un organisme fédéral à l'égard de l'objectif de protection des zones terrestres.
- Le Canada protège actuellement 13,81 % de l'environnement marin. Les AMNC et les parcs nationaux ayant une partie marine qui relèvent de Parcs Canada représentent 2,12 % de ce total, faisant de l'Agence le deuxième contributeur en importance à l'atteinte de l'objectif de protection des eaux. Les contributions par organisations sont les suivantes :
 - Ministère des Pêches et des Océans – 11,04 %;
 - Parcs Canada – 2,12 %;
 - Ministère de l'Environnement et du Changement climatique – 0,54 %;
 - les provinces – environ 0,18 %.
- Dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel bonifié du gouvernement, le Budget de 2021 prévoit la création de dix parcs nationaux et de quatre aires de conservation des milieux d'eau douce, ainsi que l'acquisition des terres requises pour agrandir et compléter les parcs nationaux actuels. Cela permettra d'ajouter 303 000 km² d'aires protégées, soit 3 % de l'objectif de 25 % d'ici 2025.
- En ce qui concerne l'objectif de conservation des milieux marins, le Budget de 2021 a fourni les fonds nécessaires pour atteindre l'objectif de créer 10 autres AMNC. Parcs Canada a cerné des endroits qui permettraient d'ajouter 230 000 km² d'aires protégées, soit au moins 4 % de l'objectif de 25 % d'ici 2025. Actuellement, sept évaluations de faisabilité d'AMNC sont en cours, des négociations sont menées avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador concernant un site supplémentaire, et des discussions informelles ont lieu pour choisir deux autres propositions d'AMNC.
- Outre l'atteinte des cibles de pourcentage, la gestion que fait Parcs Canada de ces terres contribue aussi à l'atteinte des objectifs qualitatifs en s'assurant que ces zones maintiennent leur intégrité écologique et sont bien reliées. L'Agence investit environ 15 millions de dollars



par année dans des projets d'innovation et de collaboration axés sur le rétablissement des écosystèmes dans les parcs nationaux et contribue à la durabilité écologique dans les aires marines nationales de conservation. On a ainsi pu voir des améliorations aux habitats dont dépendent les espèces et aux importants processus écologiques qui sont essentiels à la santé des océans.

- L'engagement pris par Parcs Canada afin de permettre aux peuples autochtones d'agir comme intendants traditionnels des terres et des eaux dans les lieux patrimoniaux a amené de nombreux gouvernements et communautés autochtones à exprimer le désir de voir d'autres sites recevoir la désignation d'aires marines nationales de conservation. En voici quelques exemples :
 - les Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard veulent travailler avec Parcs Canada afin de négocier une entente d'établissement en vue de protéger un secteur traditionnel et un lieu sacré à titre de réserve de parc national;
 - quatre Premières Nations ont signé un protocole d'entente pour collaborer avec Parcs Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique à l'établissement d'une réserve d'AMNC sur la côte centrale de la Colombie-Britannique;
 - le Conseil Mushkegowuk et Parcs Canada ont entamé une évaluation de faisabilité pour la création d'une AMNC dans l'ouest de la baie d'Hudson;
 - le gouvernement de la Nation crie du Québec a signé un protocole d'entente avec Parcs Canada, lançant ainsi l'évaluation de faisabilité pour la création d'une AMNC dans l'est de la baie James;
 - le gouvernement du Nunatsiavut et Parcs Canada travaillent ensemble dans le cadre d'un protocole d'entente afin de désigner une aire protégée autochtone dans le Nord du Labrador en vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation*.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- En ce qui concerne les nouveaux parcs nationaux et les nouvelles réserves de parc national, la négociation des ententes officielles sur la création de deux réserves de parc national est en cours. Les discussions en sont à différentes étapes avec plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux et organisations autochtones dans le but de définir cinq nouveaux parcs nationaux et de réaliser des évaluations de faisabilité. Les recherches, les discussions avec les organisations autochtones et les suggestions formulées par le secteur à but non lucratif aideront à déterminer au moins trois autres parcs nationaux possibles.
- En ce qui concerne les AMNC, Parcs Canada a repéré tous les sites possibles en vue de respecter l'engagement. À l'heure actuelle, des évaluations de faisabilité qui comprennent une participation des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones sont en cours pour sept AMNC possibles. Il y a par ailleurs des discussions avec des gouvernements provinciaux et des collectivités touchées concernant trois autres éventuelles AMNC qui pourraient faire l'objet de propositions.



ESPÈCES EN PÉRIL

ENJEUX

- Parcs Canada est responsable de la protection et du rétablissement des espèces dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation, et collabore avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Pêches et Océans Canada (MPO), les partenaires autochtones et les gestionnaires des terres adjacentes pour faire avancer le travail de protection et de rétablissement des espèces en péril au Canada.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada est un partenaire actif dans la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada.
- Il existe plus de 230 espèces en péril sur les terres et dans les eaux administrées par Parcs Canada, ce qui représente environ 40 % de toutes les espèces inscrites sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). L'ensemble des six espèces prioritaires (soit les quatre sous-espèces de caribous, le tétras des armoises et le bison des bois) se trouvent sur les terres administrées par Parcs Canada.
- Parcs Canada a mis au point 23 plans d'action visant des espèces multiples axés sur des lieux précis qui prévoient des mesures de rétablissement visant plus de 250 espèces dont la conservation est préoccupante (y compris plus de 202 espèces inscrites sur la liste de la LEP), dans 55 lieux administrés par Parcs Canada. Ces plans d'action définissent des objectifs locaux à court terme en matière de population et de répartition ainsi que diverses mesures qui sont nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.
- En date de mars 2022, 57 % des mesures énoncées dans les plans d'action dirigés par Parcs Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* avaient été mises en œuvre, dépassant ainsi l'objectif de mise en œuvre de 50 % des mesures avant la fin de 2023.
- Parcs Canada a récemment publié 8 rapports de mise en œuvre axés sur les espèces en péril décrivant les progrès réalisés dans l'exécution des plans d'action visant des espèces multiples. Il s'agit des premiers rapports de mise en œuvre des plans d'action prévus par la LEP qui sont publiés par le gouvernement du Canada.
- Depuis décembre 2019, l'Agence Parcs Canada s'est occupée de trois arrêtés ministériels concernant des habitats essentiels, de treize descriptions d'habitats essentiels et d'une déclaration de protection d'un habitat essentiel, et de nombreuses autres mesures de protection semblables sont en cours.
- Parcs Canada a investi plus de 20 millions de dollars dans la mise en œuvre des mesures de rétablissement liées à la LEP pour la période de 2018-2019 à 2022-2023 par l'intermédiaire du Programme de conservation et de restauration (CoRe). Ces projets visent 85 espèces inscrites sur la liste de la LEP dans 38 lieux administrés par Parcs Canada; de plus, 302 mesures de rétablissement ont été mises en œuvre et plus de 464 mesures ont été amorcées.



CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- L'objectif de la *Loi sur les espèces en péril* est d'empêcher la disparition ou l'extinction d'espèces sauvages, d'assurer le rétablissement des espèces menacées et en voie de disparition, et d'empêcher que d'autres espèces ne deviennent des espèces en voie de disparition ou menacées.
- Grâce aux ressources et à la capacité supplémentaires obtenues dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel du Canada en 2018, Parcs Canada a effectué d'autres investissements soutenant des mesures de conservation des espèces en péril, a accru sa collaboration avec les partenaires autochtones, a élaboré des approches climato-intelligentes pour le rétablissement des espèces en péril et a travaillé avec une efficacité accrue à l'échelle du paysage.
- Les terres et les eaux gérées par Parcs Canada abritent 40 % des 622 espèces en péril inscrites sur la liste de la LEP, et ce, malgré le fait que ces terres et eaux représentent moins de 5 % de la superficie totale du pays.
- L'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril met l'accent sur de multiples espèces et écosystèmes et concentre les efforts de conservation des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur les lieux, les espèces, les secteurs et les menaces qui sont jugés prioritaires dans l'ensemble du Canada. En outre, cette approche, qui est dirigée par Environnement et Changement climatique Canada, prévoit un engagement à l'égard de la participation des peuples autochtones et permet aux partenaires de la conservation de collaborer afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les espèces en péril.

Espèces notoires dans les parcs :

Bisons

- En 2020, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a conclu que des menaces imminentes pesaient sur le rétablissement du bison des bois, en particulier pour la harde du lac Ronald et celle de Wabasca, qui se trouvent à proximité du parc national Wood Buffalo.
- Deux menaces imminentes ont été recensées pour la harde du lac Ronald : la présence de maladies dans des hardes de bisons touchées dans le parc national Wood Buffalo ainsi que le risque connexe de transmission de maladies, et le développement industriel proposé à ce moment-là qui aurait accru le risque de transmission de maladie et grandement réduit l'habitat et l'aire de répartition si le projet proposé avait été approuvé et exécuté. La menace imminente pour la harde de Wabasca, qui compte moins de 20 individus, est la chasse non réglementée.
- Parcs Canada élabore une stratégie nationale axée sur le bison, laquelle renforcera le rôle de chef de file de l'Agence dans la conservation du bison, établira des priorités et des objectifs relatifs au bison à l'échelle de l'Agence, assurera une cohésion à l'échelle nationale pour la gestion des hardes de bisons sur les terres administrées par Parcs Canada et appuiera le processus de prise de décisions éclairées.

Caribou des montagnes du Sud



- Parcs Canada a pris des mesures concrètes pour réduire les menaces qui pèsent sur le caribou des montagnes du Sud et créer des conditions favorables à sa survie et à son rétablissement, dont un investissement de 1,5 million de dollars dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel en 2018.
- Parmi les mesures de conservation mises en œuvre, soulignons des changements à la gestion du wapiti et des animaux tués sur la route pour aider à prévenir une croissance des populations de prédateurs, des zones de vitesse réduite; des restrictions quant à la présence de chiens dans l'habitat du caribou, des lignes directrices sur les vols afin d'éviter les perturbations directes des caribous, et des restrictions de l'accès en hiver visant à empêcher les prédateurs d'avoir facilement accès aux caribous et à prévenir les perturbations sensorielles du caribou causées par des activités récréatives hivernales.
- Le Budget de 2021 prévoyait un investissement de 24 millions de dollars sur cinq ans pour aider Parcs Canada à établir un programme de reproduction aux fins de conservation dans une installation construite sur mesure pour le caribou des montagnes du Sud, une espèce prioritaire clé qui risque de disparaître et qui revêt une importance culturelle pour de nombreux peuples autochtones. Une évaluation d'impact détaillée, des consultations auprès des Autochtones et du public, ainsi qu'une conception détaillée sont des étapes importantes du processus.
- Le rétablissement de ces populations locales de caribou des montagnes du Sud, dont le territoire chevauche les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers, est étroitement lié à la gestion de l'espèce et de son habitat sur les terres provinciales adjacentes aux parcs. Parcs Canada collabore avec le gouvernement de la Colombie-Britannique afin de déterminer les prochaines étapes de la planification du rétablissement, notamment le repérage des corridors paysagers afin d'améliorer la connectivité à long terme des hardes.

Épaulard résident du Sud

- Parcs Canada protège l'habitat essentiel des épaulards résidents du Sud dans les eaux de la réserve de parc national Pacific Rim et de la réserve de parc national des Îles-Gulf.
- Parcs Canada collabore avec le ministère des Pêches et des Océans (MPO), Transports Canada et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) pour mieux faire connaître les mesures de gestion relatives aux épaulards résidents du Sud et améliorer la conformité à ces mesures.
- Parcs Canada travaille de concert avec les partenaires autochtones pour élaborer conjointement des initiatives ou des programmes de conservation marine dirigés par les Autochtones qui appuient la protection et le rétablissement des épaulards résidents du Sud.

Béluga de l'estuaire du Saint-Laurent

- Parcs Canada contribue à la protection du béluga de l'estuaire du Saint-Laurent et de son habitat essentiel que l'on trouve dans les eaux du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Le tiers (37 %) de l'habitat essentiel de cette population se trouve dans les limites de ce parc, administré par Parcs Canada et le gouvernement du Québec.
- Parcs Canada travaille de concert avec le MPO, Transports Canada, ECCC et d'autres partenaires pour mettre en œuvre les mesures de gestion du béluga de l'estuaire du Saint-



Parcs
Canada

Parks
Canada



Laurent, les faire connaître et veiller à ce qu'elles soient respectées.



BISON DES BOIS

ENJEUX

- En 2020, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a conclu que des menaces imminentes pesaient sur le rétablissement du bison des bois, en particulier pour deux hardes dans le Nord-Est de l'Alberta, soit celle du lac Ronald et celle de Wabasca. Plusieurs hardes de bisons des bois ont été observées dans le parc national Wood Buffalo, notamment la harde du lac Ronald, exempte de maladies, dans le secteur sud-est du parc national. La harde de Wabasca, exempte de maladies également, est présente à proximité, mais à l'extérieur, de la limite sud-ouest du parc national.

POINTS IMPORTANTS

- Le gouvernement du Canada poursuit ses efforts de conservation et de rétablissement du bison des bois, et continue de soutenir les buts et objectifs du programme fédéral de rétablissement de cette espèce.
 - Une stratégie nationale axée sur le bison est en cours d'élaboration. Elle renforcera le rôle de chef de file de Parcs Canada dans la conservation du bison, établira les priorités et les objectifs relatifs au bison à l'échelle de l'Agence, assurera la cohésion à l'échelle nationale pour la gestion des hardes de bisons et appuiera le processus de prise de décisions éclairées.
- Le 25 février 2021, l'Évaluation de la menace imminente pour le bison des bois a été publiée dans le Registre public des espèces en péril.
- Afin de donner suite aux conclusions de l'Évaluation de la menace imminente pour le bison des bois, les responsables du parc national Wood Buffalo mènent des recherches sur les habitudes de déplacement, la distribution et l'aire de répartition des bisons des bois qui ont été en contact avec des animaux atteints de la tuberculose ou de la brucellose bovines. On améliorera ainsi nos connaissances sur l'espèce et on pourra ainsi déterminer la meilleure façon de s'assurer que ces animaux n'entrent pas en contact avec les hardes exemptes de maladies.
- Parmi les autres activités entreprises pour donner suite aux conclusions de l'Évaluation de la menace imminente pour le bison des bois, mentionnons :
 - la conception d'un test de dépistage plus sensible de la tuberculose bovine chez le bison;
 - la conception d'un vaccin combiné contre la brucellose et la tuberculose bovines;
 - la conception d'un test de dépistage de l'introgression génétique du bison des plaines dans le génome du bison des bois.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE



- Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique (ECCC), dans son rôle de ministre responsable de Parcs Canada, est le ministre compétent en ce qui concerne la protection du bison des bois en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) lorsque l'espèce est présente sur les terres de Parcs Canada. Dans le cadre de ses fonctions de ministre d'ECCC, il est le ministre compétent pour la protection de l'espèce à l'extérieur des terres de Parcs Canada. ECCC dirige le rétablissement du bison des bois.
- Le bison des bois a été inscrit en 2003 sur la liste des espèces menacées de la *Loi sur les espèces en péril*. La version finale du programme de rétablissement fédéral a été publiée dans le Registre public des espèces en péril en 2018. On estime à 9 000 le nombre de bisons des bois au Canada, dont environ la moitié se trouvent dans trois hardes touchées par des maladies du bétail (la brucellose bovine et la tuberculose bovine). Les autres individus vivent dans neuf hardes exemptes de maladies.
- Deux menaces imminentes ont été recensées pour la harde du lac Ronald :
 - la présence de maladies dans des hardes de bisons touchées dans le parc national Wood Buffalo ainsi que le risque connexe de transmission de maladies;
 - le développement industriel, qui pourrait réduire grandement l'habitat et l'aire de répartition.
- La menace imminente pour la harde de Wabasca, qui compte moins de 20 individus, est la chasse non réglementée. Les maladies peuvent également représenter une menace pour cette harde, mais les renseignements sur les déplacements de la harde font défaut.
- Des restrictions de récolte ont été mises en place afin de remédier aux menaces imminentes qui pèsent sur les hardes de Wabasca et du lac Ronald.
- Le bison des bois dans le parc national Wood Buffalo et aux environs est touché par la brucellose et la tuberculose bovines depuis les années 1920 et pose un risque permanent de propagation de ces maladies au bétail et aux bisons d'élevage en Alberta, ainsi qu'aux hardes de conservation non touchées par ces maladies en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest. La proportion de bisons infectés est demeurée relativement constante depuis les années 1950.
- Le bison des bois est l'une des six « espèces prioritaires » ciblées dans l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada, qui a été approuvée par les ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en 2018. Cette approche a pour but d'axer les efforts concertés sur des priorités communes afin de maximiser les avantages de la conservation en ciblant les secteurs, les lieux et les espèces prioritaires.
- L'Agence Parcs Canada s'est engagée dans le plan directeur de 2010 du parc national Wood Buffalo à minimiser le risque de transmission des maladies bovines aux bisons des bois exemptes de maladies présents sur les terres adjacentes.



PLAN D'ACTION POUR LE SITE DU PATRIMOINE MONDIAL DU PARC NATIONAL WOOD BUFFALO

ENJEUX

- Le Canada a présenté un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action au Comité du patrimoine mondial en février 2021. En coordination avec les partenaires du Plan d'action, le Canada accueillera une autre mission conjointe de suivi réactif du Centre pour le patrimoine mondial et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en août 2022 pour examiner les progrès accomplis depuis la mission de 2016.

POINTS IMPORTANTS

- Le gouvernement du Canada reconnaît la valeur universelle exceptionnelle des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO au Canada et s'engage à les protéger en permanence.
- À la demande du Comité du patrimoine mondial, le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les collectivités autochtones et les intervenants, a élaboré un plan d'action visant à garantir la valeur universelle exceptionnelle du site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo.
- Dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement du Canada a démontré son engagement envers la protection du site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo en investissant 27,5 millions de dollars pour soutenir l'élaboration du Plan d'action et sa mise en œuvre rapide. En outre, le 21 décembre 2020, le gouvernement du Canada a annoncé un montant supplémentaire de 59,9 millions de dollars pour soutenir la mise en œuvre continue du Plan d'action.
- En mettant en œuvre le Plan d'action en collaboration avec les partenaires, et en utilisant les meilleures connaissances scientifiques et autochtones disponibles, la valeur universelle exceptionnelle du parc national Wood Buffalo sera préservée et les questions importantes déterminées par le Comité du patrimoine mondial seront traitées.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- En 2017, le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a demandé au Canada d'élaborer un Plan d'action pour le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo afin de faire face aux menaces qui pèsent sur la valeur universelle exceptionnelle du site en raison des changements climatiques et des pressions exercées par le rythme et l'étendue accrus du développement (hydroélectrique et sables bitumineux) à l'extérieur de ses limites.
- Le Plan d'action a été soumis au Comité du patrimoine mondial le 1^{er} février 2019 et déposé au Parlement en mars 2019.
- Le Plan d'action est une réponse complète aux préoccupations du Comité du patrimoine mondial et comprend 142 mesures axées sur :



- le renforcement de la gestion du parc en collaboration avec les partenaires autochtones;
 - l'amélioration de la recherche, de la surveillance et de la gestion du delta Paix-Athabasca en utilisant les connaissances scientifiques et autochtones;
 - l'établissement de nouveaux mécanismes pour soutenir une meilleure gestion de l'eau dans le delta Paix-Athabasca;
 - l'augmentation de la protection et de la connectivité des écosystèmes à l'intérieur et à proximité du parc national Wood Buffalo;
 - la mise en œuvre de mesures de rétablissement pour la grue blanche et le bison des bois.
- Le Canada dirige la mise en œuvre du Plan d'action en collaboration avec les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest, les partenaires autochtones du parc national Wood Buffalo et les intervenants.

PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DU FEU DE PARCS CANADA

ENJEUX

- Aux termes de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, Parcs Canada est chargé de gérer les feux de forêt sur les terres fédérales qui relèvent de sa compétence.

POINTS IMPORTANTS

- L'Agence Parcs Canada est la seule organisation fédérale menant des activités de gestion des feux de forêt et a des capacités et des rôles similaires à ceux de tout organisme provincial ou territorial de lutte contre les feux de forêt. L'Agence Parcs Canada est chargée de gérer les feux de forêt sur des terres publiques fédérales occupant 350 195 km² (environ la taille de l'Allemagne ou 6 fois la masse terrestre de la Nouvelle-Écosse). Cela comprend un certain nombre de sites urbains emblématiques, dont Banff, Jasper et Waterton.
- Les changements climatiques entraînent des feux de forêt plus intenses, qui font des ravages plus rapidement et plus longtemps, et cela augmente les risques pour la sécurité des Canadiens, l'activité économique et les infrastructures essentielles. Pour aider à atténuer ces risques, le Budget de 2021 a accordé 100,6 millions de dollars sur cinq ans à partir de 2021-2022, et aucun financement permanent à Parcs Canada pour améliorer la préparation aux feux de forêt dans les parcs nationaux du Canada. Cependant, ce montant comprenait des ressources existantes, résultant donc des nouvelles ressources nettes pour les feux de forêt de 52,5 millions de dollars sur cinq ans.
- Parcs Canada fournit des ressources opérationnelles de gestion des feux de forêt aux provinces et aux territoires, au moyen d'ententes d'échange de ressources, ainsi qu'à des partenaires internationaux. En tant que seul organisme fédéral ayant les ressources nécessaires en matière de gestion des feux de forêt pour répondre aux demandes de soutien, l'Agence Parcs Canada est fière d'avoir pu déployer 180 ressources pour soutenir cinq provinces et territoires en 2021. Cela comprend un total de 143 ressources déployées pour aider à lutter contre les feux de forêt en Colombie-Britannique. En 2019-2020, Parcs Canada a aussi déployé 13 membres d'équipe en Australie et 25 membres d'équipe aux États-Unis (État de l'Oregon).
- Pour la saison des feux de 2022, l'Agence dispose de 22 équipes de quatre pompiers partout au Canada (plus de 80 employés au total) ainsi que de cinq équipes nationales de gestion des incidents composées de 20 personnes (plus de 100 employés au total), qui sont envoyées sur place pour gérer tous les aspects liés aux feux ou aux incidents pouvant présenter une haute complexité.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada et Ressources naturelles Canada sont des membres votants du conseil d'administration du Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC). Ensemble, les deux organisations représentent le gouvernement fédéral. Le CIFFC coordonne la mise en commun des ressources en matière de gestion des feux de forêt à l'échelle nationale et internationale.



- Le programme de gestion du feu de Parcs Canada a quatre objectifs : 1) atténuer les risques d'incendie de forêt, et contrôler et gérer les incendies de forêt pour protéger les « valeurs en péril » ; 2) préserver le rôle du feu comme processus écologique naturel ; 3) demeurer bien préparé à combattre les incendies de forêt ; 4) maintenir les obligations de Parcs Canada envers les organismes partenaires.
- Parcs Canada collabore avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, municipaux, autochtones et internationaux, ainsi qu'avec les secteurs universitaires, sans but lucratif et privé afin de se préparer aux incendies de forêt et d'intervenir, ainsi que de mieux comprendre, prévenir et gérer les risques croissants.



STATISTIQUES SUR LES INCENDIES

- De 2014 à 2021, il y a eu en moyenne **104 incendies de forêt par année** sur les terres administrées par Parcs Canada, avec **une moyenne de 141 978 hectares brûlés par année**. D'une année à l'autre :

ANNÉE	Nombre de feux de forêt
2014	83
2015	122
2016	70
2017	167
2018	146
2019	77
2020	93
2021	73

- Entre 2014 et 2021, on a réalisé en moyenne **18 brûlages dirigés par an** sur les terres administrées par Parcs Canada.
- De 2014 à 2021, une moyenne de **36 brûlages dirigés ont été planifiés par année**. D'une année à l'autre :

ANNÉE	Nombre de brûlages dirigés	
	Prévus	Achevés
2014	29	22
2015	46	28
2016	44	24
2017	36	13
2018	38	18
2019	31	13
2020	33	8
2021	27	17



CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

ENJEUX

- Dans le cadre du Budget de 2021, Parcs Canada a reçu 60,6 millions de dollars sur cinq ans pour élaborer un programme national de corridors écologiques en vue de prévenir la perte de biodiversité. Dans le contexte de ce programme, l'Agence jouera un rôle de leadership en travaillant aux côtés d'experts et d'un large éventail de partenaires afin de définir des critères pour les corridors écologiques ainsi que des domaines prioritaires pour leur création, et de soutenir des mesures sur le terrain.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada lance un nouveau programme national de corridors écologiques. L'objectif des corridors est d'améliorer la connectivité écologique, c'est-à-dire le mouvement libre des espèces et un processus écologique dans l'ensemble du paysage.
- Les corridors écologiques peuvent être créés aux échelles locale, régionale, continentale et transfrontalière. Parcs Canada travaillera avec divers partenaires et intervenants pour choisir et établir des corridors écologiques en se fiant à la science et au savoir autochtone. Le travail comprendra la planification, la promotion et le soutien de travaux accomplis dans des domaines prioritaires de la création de corridors écologiques au Canada.
- Le programme national de corridors écologiques contribuera à la gestion efficace des aires protégées et des aires de conservation et, par conséquent, à la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité. Les produits livrables principaux du programme devraient comprendre des critères nationaux fondés sur des données probantes, une carte des corridors écologiques prioritaires et du soutien visant les projets sur le terrain pour améliorer la connectivité écologique à des endroits prioritaires.
- Les meilleures données probantes et analyses accessibles fondées sur la science et le savoir autochtone seront utilisées pour déterminer à quels endroits au Canada des corridors écologiques auraient la plus grande incidence positive sur la biodiversité.
- Les corridors écologiques n'appartiendront pas à Parcs Canada. L'Agence agira plutôt de façon collaborative et inspirera les autres à soutenir la connectivité écologique et la création de corridors écologiques en tenant compte des compétences provinciales, territoriales et autochtones ainsi que des priorités en matière de mesures liées à la conservation de la biodiversité.
- Parcs Canada a entamé des consultations nationales et régionales auprès de divers groupes en mars 2022 pour obtenir des conseils sur les éléments clés pour la conception et la prestation du programme national de corridors écologiques.

CONTEXTE/SITUATION ACTUELLE

- Les experts conviennent que le monde entier perd des espèces à un rythme sans précédent. D'après une étude mondiale de 2019, environ un million d'espèces sont maintenant menacées d'extinction, plus que jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité.



- La perte d'habitat est la cause principale de la crise de la biodiversité et des déclin des espèces qui en découlent. Cependant, la fragmentation de l'habitat est un autre facteur contributif important, surtout dans les régions ayant un haut niveau de développement humain.
- Dans le contexte du changement climatique, il est de plus en plus important de faciliter le mouvement des espèces dans l'ensemble du paysage pour permettre l'adaptation et le rétablissement des espèces.
- Les gens sont aussi touchés par le déclin de la biodiversité et la fragmentation des habitats. Les écosystèmes offrent d'importants services aux gens en fournissant de l'eau propre, en ayant un effet modérateur sur le climat et en purifiant l'air.
- Un corridor écologique est une zone clairement délimitée qui est gouvernée et gérée à long terme pour maintenir et rétablir une connectivité écologique efficace. Les corridors écologiques contribuent aux réseaux écologiques, qui soutiennent le fonctionnement écologique efficace des aires protégées et des aires de conservation.
- Le travail lié aux corridors écologiques réalisé par Parcs Canada aidera le gouvernement du Canada à respecter ses engagements en vertu de la Convention sur la diversité biologique.



CRÉATION D'AIRES MARINES NATIONALES DE CONSERVATION (AMNC)

ENJEUX

- La création de dix nouvelles AMNC contribuera plus de 4 % à l'objectif de protection de 25 % de la superficie côtière et marine du Canada d'ici 2025 et de 30 % d'ici 2030.

POINTS IMPORTANTS

- Le Canada protège actuellement 13,8 % de son environnement marin. Les AMNC et les parcs nationaux ayant une composante marine gérés par Parcs Canada protègent 2,12 % de l'environnement marin, ce qui place l'Agence au deuxième rang des plus grands contributeurs à la cible de conservation marine. Voici toutes les contributions d'organisations :
 - Pêches et Océans Canada protège 11,04 %;
 - Parcs Canada protège 2,12 %;
 - Environnement et Changement climatique Canada protège 0,54 %;
 - les provinces protègent environ 0,18 %.
- À l'heure actuelle, Parcs Canada gère cinq (5) aires marines nationales de conservation qui représentent six (6) des 29 régions marines administrées par l'Agence, qui composent le réseau d'aires marines nationales de conservation. Lorsque la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998) a été adoptée, le Parlement a déclaré qu'il était dans l'intérêt national « d'inclure des exemples représentatifs des diverses régions naturelles terrestres et marines dans le réseau des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation ».
- Dans le cadre de l'investissement historique du gouvernement de 1,06 milliard de dollars sur cinq ans pour atteindre sa cible de conservation ambitieuse de protéger 25 % de la superficie côtière et marine du Canada d'ici 2025, on a alloué 53,6 millions de dollars à Parcs Canada afin que l'Agence puisse réaliser des études de faisabilité et des négociations qui mèneraient à la création de dix aires marines nationales de conservation. Parcs Canada a choisi des sites qui couvrent une superficie totale de 230 000 km², ou au moins 4 % de l'objectif de 25 % d'ici 2025. Sept études de faisabilité d'AMNC sont en cours, des négociations sont menées avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador concernant un huitième site, et des discussions informelles ont lieu pour choisir deux dernières propositions d'AMNC.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Les priorités actuelles de Parcs Canada en matière d'établissement d'aires marines comprennent un travail collaboratif avec des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones dans le cadre d'études de faisabilité pour des AMNC dans les parties est et ouest de la baie James, au large de la côte centrale de la Colombie-Britannique et dans le secteur sud du détroit de Georgia, en Colombie-Britannique, aux Îles-de-la-Madeleine, dans le golfe du Saint-Laurent, dans le bassin de l'Extrême-Arctique et au large des côtes du parc



national des Monts-Torngat, dans le nord du Labrador. Voici certaines des propositions actives de parcs nationaux et d'AMNC :

- **Tuvaijuittuq** : Connue sous le nom du Dernier refuge de glace, la zone de protection marine de Tuvaijuittuq s'étend jusqu'à 200 milles marins au nord et à l'ouest au large des côtes du nord de l'île d'Ellesmere (Nunavut) dans l'océan Arctique. Située à côté du parc national Quttirnipaaq, cette zone représenterait les régions marines des AMNC du bassin de l'Arctique et de l'Archipel arctique. Cette région est importante en raison de la présence d'une banquise permanente. La glace de mer continue de disparaître, mais on s'attend à ce que la glace dans cette région dure le plus longtemps. La région profite d'une protection provisoire en vertu de la *Loi sur les océans* depuis 2019, et un comité Canada-Nunavut-Inuit entreprend des consultations communautaires et achève la désignation du secteur en tant qu'AMNC et Zone de protection marine établie en vertu de la *Loi sur les océans*.
- **Nord du Labrador** : Le gouvernement du Nunatsiavut, qui représente les Inuits du Labrador, a proposé une aire marine protégée au large du parc national des Monts-Torngat. En 2022, le Canada et le gouvernement du Nunatsiavut ont signé un protocole d'entente afin d'orienter une étude de faisabilité pour une aire protégée autochtone conformément à la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*. Cette aire de protection représenterait la région marine du plateau continental du Labrador, qui comprend une transition entre les habitats et les collectivités de l'Arctique et de l'Atlantique, allant des fjords pittoresques aux longues plages et aux vasières. La zone englobe une variété d'espèces de mammifères marins et d'importantes concentrations d'oiseaux de mer et de sauvagines en période de reproduction ou de migration. On prévoit de réaliser une mobilisation communautaire au printemps 2022.
- **Îles-de-la-Madeleine** : Parcs Canada et le gouvernement du Québec collaborent en vue d'évaluer la faisabilité de la création d'un parc marin au large des côtes des Îles-de-la-Madeleine, un petit archipel dans le golfe du Saint-Laurent dont la superficie terrestre est de 205 km². Cette zone est représentative de la région marine des Bancs de la Madeleine et est très productive en raison de l'abondance de plancton qu'on y trouve. Une riche culture maritime et des paysages exceptionnels font des Îles-de-la-Madeleine une destination touristique prisée. Les gouvernements du Canada et du Québec travaillent avec un comité consultatif local pour faire avancer ce projet.
- **Côte centrale** : Située au large de la côte centrale au sein du bassin de la Reine-Charlotte, cette zone se caractérise par ses fjords pittoresques, ses longues plages sablonneuses et un archipel qui s'ouvre sur l'océan. Elle se trouve à proximité de la forêt pluviale Great Bear et abrite une concentration élevée de mammifères marins et certains des plus grands peuplements d'algues brunes en Colombie-Britannique. Depuis des millénaires, le bien-être des Premières Nations dépend de cet environnement marin. Certains anciens villages sont occupés depuis 14 000 ans ; il s'agit de certains des plus vieux sites continuellement occupés du Canada. Quatre Premières Nations ont invité Parcs Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique à travailler avec elles en vue de protéger la zone en tant qu'aire marine nationale de conservation. Une étude de faisabilité a été lancée en 2021.



CRÉATION ET AGRANDISSEMENT DE PARCS NATIONAUX

ENJEUX

- Les investissements inclus dans le Budget de 2021 comprenaient 192,7 millions de dollars alloués sur cinq ans pour créer dix parcs nationaux et quatre aires de conservation des milieux d'eau douce tout en continuant d'avancer vers l'acquisition des terres nécessaires pour agrandir et compléter des parcs nationaux existants, entre autres. Cela contribuera à 303 000 km² ou 3 % de l'objectif de 25 %.

POINTS IMPORTANTS

- Le financement du Budget de 2021 pour la création de dix parcs nationaux et de quatre aires de conservation des milieux d'eau douce et l'acquisition des terres nécessaires pour agrandir et compléter des parcs nationaux existants permettra de couvrir une superficie totale de 303 000 km², ou 3 % de la cible de conservation de 25 % d'ici 2025 du gouvernement du Canada.
- Une feuille de route pour atteindre la cible a été créée. Les négociations sur la création de deux parcs nationaux en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard sont en cours. Cinq endroits supplémentaires ont été choisis, et des discussions sont en cours avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et des groupes autochtones. Des groupes autochtones et des organisations non gouvernementales devraient aussi choisir trois autres sites possibles. Quatre aires de conservation des milieux d'eau douce ont aussi été choisies.
- Comme il a été énoncé dans le Budget de 2021, des travaux sont en cours pour élaborer une stratégie d'investissement axée sur l'acquisition de terres pour agrandir des parcs nationaux ciblés.
- L'approche utilisée par Parcs Canada pour créer des aires protégées est fondée sur la science et le savoir autochtone ainsi que la collaboration avec les gouvernements et les collectivités autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- Lorsque l'Agence envisage une zone précise en tant que site candidat pour un nouveau parc national, elle tient compte d'un éventail de facteurs comme l'intérêt des peuples autochtones, la mesure dans laquelle une région naturelle est déjà représentée ou sous représentée dans le réseau des parcs nationaux, les processus et la diversité écologique et le rôle de la zone dans la connectivité des habitats. Parcs Canada accorde la priorité au travail collaboratif avec des Autochtones pour créer et gérer des aires protégées.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- La mise en œuvre des priorités actuelles de Parcs Canada en matière d'établissement d'aires terrestres se poursuit à l'Île-du-Prince-Édouard et dans la région du Sud de l'Okanagan, en Colombie-Britannique.
 - **Pituamkek** : En janvier 2022, le gouvernement du Canada a signé un protocole d'entente avec l'Epekwitk Assembly of Councils afin de créer une réserve de parc national dans la région de Pituamkek (bi-dou-ehm-gèk), aussi appelée le secteur de l'île



Hog et des dunes Sandhills au nord-ouest de l'Île-du-Prince-Édouard. La signature de ce protocole d'entente confirmait la possibilité qu'une réserve de parc national soit créée, et donnait le coup d'envoi à la négociation d'un accord d'établissement définitif, lequel devrait être conclu d'ici le printemps 2023. Ces cordons d'îles revêtent une grande importance culturelle et historique pour le peuple Mi'kmaq, qui a approché Parcs Canada en vue de collaborer à la protection et à la mise en valeur de ce secteur.

- **Sud de l'Okanagan et de Similkameen** : En juillet 2019, le Canada, la Colombie-Britannique et les Premières Nations de la région ont déterminé que la création d'une réserve de parc national serait faisable et ont commencé les négociations d'un accord d'établissement définitif, qui devrait être conclu d'ici l'été ou l'automne 2023. La réserve de parc national proposée dans le sud de l'Okanagan et de Similkameen protégera un écosystème rare, contribuera à la conservation et à l'appréciation de la nature, aidera à sauver des espèces en péril, renforcera la biodiversité et fera avancer la réconciliation avec la Nation syilx/Okanagan. Parcs Canada a réalisé des consultations approfondies avec des résidents et des intervenants pour obtenir leurs commentaires sur la réserve de parc national proposée.



PARCS URBAINS

ENJEUX

- Parcs Canada a lancé un nouveau programme axé sur la création d'un réseau de parcs urbains nationaux. Dans le cadre de ce projet, l'Agence s'appuie sur son expérience de plus de 110 ans dans la création de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation. En collaboration avec divers partenaires, Parcs Canada veut créer ou agrandir des parcs urbains qui seront facilement accessibles aux personnes vivant dans les centres urbains du Canada et qui leur permettront de se rapprocher de la nature et de la culture locales et d'en apprendre davantage à leur sujet. Le Budget de 2021 a fourni du financement pour cette priorité.

POINTS IMPORTANTS

- Le 4 août 2021, le gouvernement du Canada a lancé le programme de parcs urbains nationaux, un nouveau programme pour soutenir la création d'un réseau de parcs urbains nationaux à travers le pays. Ce programme est appuyé par le Budget de 2021, qui a prévu un investissement historique de 2,3 milliards de dollars dans le Patrimoine naturel du Canada, afin de s'attaquer à la crise qui touche la biodiversité, de protéger et conserver la nature et de créer des emplois dans la conservation de la nature. De ce montant, jusqu'à 130,9 millions de dollars seront accordés pour la création d'un réseau de parcs urbains nationaux.
- L'Agence travaille à l'élaboration d'une politique sur les parcs urbains nationaux, qui sera orientée par l'expérience acquise avec les premiers sites candidats ainsi que les commentaires obtenus d'organisations et de gouvernements municipaux, provinciaux et autochtones et d'autres partenaires et intervenants. La politique orientera la création d'un réseau de parcs urbains nationaux, qui comprendra des zones gérées dans le cadre de divers modèles de gouvernance flexibles, y compris des endroits administrés par le gouvernement fédéral, des endroits administrés par des tiers et des modèles de partenariat.
- Le programme de parcs urbains nationaux :
 - contribuera à l'engagement du Canada à protéger la biodiversité et à conserver 25 % des terres et des eaux intérieures et 25 % des eaux côtières et marines du pays d'ici 2025, en s'efforçant d'atteindre 30 % dans chaque cas d'ici 2030;
 - contribuera à la protection et à la conservation de la nature, y compris les solutions fondée sur la nature au problème des changements climatiques;
 - rapprochera les Canadiens de la nature dans les grands centres urbains;
 - soutiendra la réconciliation avec les Autochtones.

Les parcs urbains nationaux soutiennent aussi les éléments ci-dessous :

- La résilience climatique et les services relatifs aux écosystèmes;
- les emplois et autres avantages économiques;



- la santé et le mieux-être de millions de Canadiens en améliorant l'accès aux espaces verts;
 - la diversité et l'inclusion;
 - les partenariats fructueux.
- Le Budget de 2021 accordait un financement pour la création de jusqu'à six parcs urbains nationaux d'ici 2026. La lettre de mandat du ministre de décembre 2021 renforce cette vision en promettant de créer 15 parcs urbains nationaux d'ici 2030.
 - Jusqu'à maintenant, des travaux exploratoires ont commencé pour évaluer le potentiel de sites de parcs urbains nationaux qui se trouvent aux endroits suivants :
 - Victoria, Colombie-Britannique;
 - Edmonton, Alberta;
 - Meewasin Valley (Saskatoon), Saskatchewan;
 - Winnipeg, Manitoba;
 - Windsor, Ontario;
 - Halifax, Nouvelle-Écosse.

Des études de préfaisabilités sont en cours dans quatre d'entre eux (Edmonton, Meewasin Valley, Windsor, et Halifax). Parcs Canada a aussi entamé des discussions avec la Ville de Montréal.

- Les promoteurs de sites possibles communiquent avec l'Agence pour manifester leur intérêt, et des sites supplémentaires continueront à être sélectionnés, selon la disponibilité des ressources.
- Les parcs urbains sont essentiels à la santé et au mieux-être des Canadiens, un fait encore plus évident pendant l'actuelle pandémie. Dans un sondage mené par les Amis des parcs auprès de plus de 1 600 Canadiens, environ 70 % des répondants ont affirmé apprécier davantage leurs parcs depuis le début de la distanciation physique. En outre, dans un sondage mené auprès de plus de 50 municipalités, plus de la moitié ont signalé une hausse de la fréquentation des parcs depuis le début de la pandémie.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- À l'heure actuelle, le Canada a un seul parc urbain national : le parc national urbain de la Rouge, dans la région du Grand Toronto. Ce parc, situé à au plus une heure de voiture du lieu de résidence de 20 % de la population canadienne, aide à protéger la biodiversité dans le Sud du Canada, où la densité de la population est élevée, et abrite près de 1 700 espèces, dont 27 espèces en péril.
- Dans un sondage réalisé en 2020 auprès de 27 villes par les Amis des parcs, 63 % des villes ont indiqué que la protection de la biodiversité et l'amélioration des aires naturelles figuraient parmi leurs principaux défis. Toutefois, selon un sondage réalisé en 2020 dans les villes canadiennes, seulement 45 % en moyenne des réseaux de parcs urbains au Canada sont des aires naturelles.



- D'autres études ont mis en évidence des iniquités dans l'accès aux parcs, notant par exemple que les parcs situés dans les communautés mal desservies, où l'état de santé des résidents est moins bon, sont aussi les parcs où il y a moins de commodités (par exemple, ce sont souvent des étendues d'herbe sans relief où il n'y a pas de terrain de jeu, d'ombre ou de bancs). Des données probantes montrent que l'accès à des parcs plus naturels est associé à un meilleur état de santé et de mieux-être.
- Les parcs urbains soutiennent l'économie, créent des emplois et entraînent une baisse de certains coûts, comme ceux associés aux soins de santé et à la criminalité.
 - Des estimations réalisées dans la ville de Philadelphie montrent des avantages manifestes, comme une hausse des recettes foncières associée à une hausse de 689 millions de dollars de la valeur des propriétés, des recettes de 40,3 millions de dollars provenant du tourisme, des économies de 69,4 milliards de dollars en coûts médicaux, et des valeurs de cohésion communautaire de 8,6 millions de dollars comme la réduction de la criminalité.
 - Selon les estimations du parc urbain national de la Rouge, au moins 200 emplois directs supplémentaires ont été créés dans des domaines comme l'aménagement de sentiers, les projets de conservation et de restauration, la rénovation de logements, les fouilles archéologiques et la construction de nouveaux biens et de nouvelles infrastructures dans le parc.



PARC URBAIN NATIONAL DE LA ROUGE

ENJEUX

- Après six ans de retard, 95 % de l'assemblage des terres pour le parc urbain national de la Rouge (PNUR) est maintenant terminé; par ailleurs, les travaux de construction et d'établissement du parc urbain national et de mise en œuvre du plan de gestion de 2019 du PNUR sont en cours, en grande partie, avec de nombreuses étapes clés franchies au cours des deux dernières années, notamment l'ouverture de dizaines de kilomètres de nouveaux sentiers et de plusieurs commodités du parc et des zones pour les visiteurs. Ainsi, afin de respecter les principaux engagements publics visant à établir et à construire le PNUR, l'Agence a reporté 14,6 millions de dollars de la période 2021-2022 à des années ultérieures, ce qui permettra à Parcs Canada de terminer les projets d'infrastructure de base et de restauration écologique, comme la construction du centre d'accueil, d'apprentissage et communautaire à émissions nettes nulles du parc, et l'achèvement de dizaines de kilomètres de sentiers et de commodités essentielles.

POINTS IMPORTANTS

- Premier parc urbain national au Canada, le PNUR est le seul site de Parcs Canada situé dans la région du Grand Toronto. Le parc est connu pour sa biodiversité exceptionnelle et son mandat vise à protéger et à promouvoir le patrimoine et les paysages naturels, culturels et agricoles du Canada. Il est environ 23 fois plus grand que Central Park à New York et constitue l'une des plus grandes zones urbaines protégées au monde.
- Depuis 2012, Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec le Cercle consultatif des Premières Nations du PNUR, qui regroupe dix communautés autochtones, sur tous les aspects de la création et de la programmation du parc, y compris la conception conjointe des sentiers et de l'infrastructure du parc, ainsi que la collaboration sur la restauration écologique, l'archéologie et les programmes et opérations destinés aux visiteurs. Parcs Canada travaille également en étroite collaboration avec un large éventail de partenaires communautaires, d'intervenants, d'agents de protection de la nature, d'agriculteurs et de résidents pour concevoir des sentiers, des installations et des projets de restauration.
- Bien que les travaux de construction et d'établissement du parc aient été retardés de six ans en raison de retards dans le transfert des terres de plusieurs administrations (ce qui signifie que Parcs Canada a dû reporter les plans de construction du parc et de mise en œuvre du plan de gestion), 95 % du transfert des terres étant maintenant terminé, Parcs Canada a fait des progrès considérables dans l'achèvement de la phase d'établissement du parc, et devrait achever tous les projets fondamentaux et les principaux engagements publics d'ici 2025-2026.
- À cette fin, d'ici 2025-2026, un nombre important de nouveaux sentiers, d'aménagements pour les visiteurs, de passages piétonniers sécuritaires et de projets de restauration écologique devraient être ouverts ou terminés dans le PNUR, y compris l'ajout de plus de 50 kilomètres de nouveaux sentiers et la plantation de plus de 300 000 espèces d'arbres et d'arbustes indigènes dans le cadre du programme Deux milliards d'arbres du gouvernement du Canada, ainsi que la création de plus de 120 hectares d'habitats forestiers et de milieux humides. De plus, en 2021, Parcs Canada a publié le plan d'action visant de multiples



espèces en péril du PNUR, un plan ambitieux sur cinq ans comportant 76 mesures destinées à protéger et à améliorer les résultats pour 50 espèces en péril.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le plan de gestion du PNUR a été déposé au Parlement le 16 janvier 2019. Pour élaborer le plan, Parcs Canada a consulté plus de 20 000 Canadiens pendant sept ans et a travaillé en étroite collaboration avec les peuples autochtones, tous les ordres de gouvernement, les écologistes, les agriculteurs, les résidents et les bénévoles dans le cadre de l'un des processus de participation du public les plus importants et les plus vastes jamais entrepris par l'Agence.
- Le 27 août 2019, le gouvernement du Canada, Parcs Canada, la Ville de Toronto, l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région et le Zoo de Toronto ont annoncé une entente concernant l'emplacement du futur centre d'accueil, d'apprentissage et communautaire du PNUR, qui sera construit sur un terrain qui faisait autrefois partie d'un stationnement de débordement naturalisé du Zoo de Toronto et qui fait maintenant partie du PNUR. L'installation fournira des commodités de base telles que des toilettes et de l'eau et est envisagée comme une importante destination touristique régionale où les visiteurs, les résidents et les étudiants pourront s'informer sur l'environnement et les zones protégées du Canada. Plus de 1 400 commentaires publics ont été reçus sur les concepts initiaux du centre. Les plans définitifs sont en cours de préparation, la construction devrait commencer en 2023 et l'ouverture est prévue pour 2025.
- L'intégrité écologique étant inscrite comme la priorité législative absolue du PNUR par la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge*, Parcs Canada a mis en place un programme très ambitieux de restauration écologique et de rétablissement des espèces en péril. À cette fin, depuis 2014, Parcs Canada a relâché plus de 500 tortues menacées dans le parc, planté plus de 179 000 arbres et arbustes, créé environ 100 hectares d'habitats forestiers et humides, et publié le plan d'action visant de multiples espèces en péril du parc. La réaffectation des fonds du parc permet à Parcs Canada de terminer les travaux de conservation et de restauration fondamentaux et de remplir les engagements du plan de gestion connexe.



DENDROCTONE DU PIN PONDEROSA

ENJEUX

- Le 8 octobre 2020, un financement de 6,9 millions de dollars a été annoncé pour aider les parcs nationaux des Rocheuses (Jasper, Banff, Kootenay et Yoho) à mettre en œuvre des mesures visant à atténuer les effets de l'infestation du dendroctone du pin ponderosa, y compris la réduction des risques d'incendie de forêt dans les collectivités et aux alentours.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada reste déterminé à gérer le dendroctone du pin ponderosa, à réduire les risques d'éclosions de maladies futures, à effectuer des relevés annuels des populations de dendroctones dans les parcs nationaux et à collaborer avec le gouvernement de l'Alberta, Ressources naturelles Canada, les administrations municipales et d'autres intervenants pour atténuer les risques économiques, sociaux et environnementaux connexes.
- Grâce au financement annoncé en octobre 2020, Parcs Canada augmente les mesures d'atténuation qu'il a mises en place pour faire face à l'impact du dendroctone du pin ponderosa et aux risques d'incendie associés, et pour améliorer la santé écologique des écosystèmes forestiers.
- Ce travail est en cours. Plus précisément, Parcs Canada : élargi le programme « Intelli-feu », en partenariat avec la municipalité de Jasper, y compris l'éclaircissement des forêts et d'autres mesures communautaires visant à réduire le risque d'incendie créé par les arbres tués par le dendroctone du pin ponderosa près de la collectivité et le long des corridors d'accès et d'évacuation;
 - a procédé à l'enlèvement des arbres dangereux dans les trois plus grands campings du parc national de Jasper;
 - a réalisé des traitements « Intelli-feu » pour la zone d'utilisation culturelle de Jasper en collaboration avec les partenaires du Forum autochtone de Jasper;
 - a passé un contrat pour la conception technique d'un système d'extincteurs pour la protection contre les incendies à haut volume pour la communauté de Jasper.
- Les travaux en cours comprennent :
 - des relevés de la végétation et un partenariat avec l'Université de Lethbridge pour effectuer une évaluation des combustibles et une classification des combustibles et de la végétation du paysage dans les forêts touchées par le dendroctone du pin;
 - la réalisation de brûlages dirigés pour renforcer les travaux de réduction des risques d'incendie réalisés précédemment à proximité des collectivités;
 - la planification préalable d'une réduction supplémentaire du risque d'incendie par d'autres brûlages dirigés et par l'éclaircissement ou l'enlèvement de la forêt, en fonction de la modélisation du risque d'inflammation effectuée par Ressources naturelles Canada.



CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le parc national Jasper surveille et gère le dendroctone du pin ponderosa depuis qu'il a été enregistré pour la première fois dans la vallée de la rivière Miette, près de la ville de Jasper, en 1999.
- Des recherches récentes montrent que le front avant de l'infestation a pu être ralenti par les efforts de lutte, et que les températures froides prolongées des hivers 2019 et 2020 ont entraîné une mortalité de masse des populations de dendroctones du pin ponderosa à l'échelle de l'Alberta, y compris le parc national Jasper. Les deux dernières années au cours desquelles les spécialistes du Service canadien des forêts ont effectué des relevés sur le dendroctone du pin ponderosa ont indiqué que ces populations dans le parc national Jasper se sont effondrées et que seules de petites quantités sont encore actives.
- Dans l'ensemble, les populations de dendroctones du pin ponderosa diminuent à Banff et de nombreuses zones de Banff où l'on trouve des dendroctones vivants sont situées dans des unités de gestion du combustible et de brûlage dirigé planifiées. Bien que les résultats de la recherche et du relevé soient positifs, Parcs Canada continue de travailler dans les forêts entourant les collectivités situées dans les parcs nationaux des Rocheuses (Jasper, Banff, Kootenay et Yoho), ainsi que dans celles qui jouxtent forêts provinciales sensibles.
- Bien que la mortalité globale des arbres à Banff ait augmenté, la population globale de dendroctones à Banff diminue en raison d'un faible succès de couvaison et de reproduction. Cela a été confirmé par des relevés sur le taux de croissance de la population au printemps (relevés sur la valeur R).
- L'enlèvement mécanique du combustible et les brûlages dirigés ont été réalisés et sont planifiés dans la vallée de la Bow afin de supprimer les habitats propices dans les zones adjacentes à la limite du parc national de Banff avec les terres provinciales de l'Alberta et les villes de Banff et de Canmore.



RÉTABLISSMENT DE L'ÉPAULARD RÉSIDENT DU SUD

ENJEUX

- L'épaulard résident du Sud est une espèce emblématique, en danger critique de disparition, qui doit faire face à des menaces importantes pour sa survie et son rétablissement. Le gouvernement du Canada, en collaboration avec d'autres intervenants, cherche à protéger et à soutenir le rétablissement de la population d'épaulards résidents du Sud dans la mer des Salish autour du sud de l'île de Vancouver.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada continue de travailler avec Pêches et Océans Canada, Transports Canada, Environnement et Changement climatique Canada, ainsi qu'avec des partenaires autochtones et d'autres communautés, à des mesures de conservation et de rétablissement de l'épaulard résident du Sud.
- Parcs Canada met activement en œuvre son programme de rétablissement des épaulards résidents du Sud. Ce travail comprend l'application de la loi, la promotion de la conformité, la science et la surveillance, ainsi que l'engagement avec des partenaires autochtones pour soutenir les programmes d'intendance et de conservation marines menés par les Autochtones dans les réserves de parcs nationaux Pacific Rim et des Îles-Gulf, et autour de ces dernières.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- L'épaulard résident du Sud est inscrit sur la liste des espèces en voie de disparition de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). La ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne (MPO) et le ministre de l'Environnement et du Changement climatique (en tant que ministre responsable de Parcs Canada) sont les « ministres compétents » en vertu de la LEP pour l'épaulard résident du Sud. Le MPO est le principal ministère compétent en vertu de la LEP pour l'épaulard résident du Sud.
- L'épaulard résident du Sud (la population en mars 2022 compte 72 individus) habite la mer des Salishs autour du sud de l'île de Vancouver et fréquente les eaux des réserves des parcs nationaux Pacific Rim et des Îles-Gulf. Parcs Canada entreprend également une évaluation de la faisabilité d'une réserve d'aire marine nationale de conservation dans la partie sud du détroit de Georgia, qui engloberait une partie de l'habitat essentiel de l'épaulard résident du Sud.
- Les épaulards présentent une importance culturelle, spirituelle et économique pour la mer des Salish et le détroit de Barclay. Ils figurent en bonne place dans les histoires et l'art des Premières Nations de la côte de la Colombie-Britannique, et leur présence est importante pour le tourisme local.
- Les écosystèmes marins présentent une importance culturelle, économique et traditionnelle pour les Premières Nations de la côte de la Colombie-Britannique. Elles considèrent les écosystèmes marins comme leurs « jardins marins », et une grande partie de leurs moyens de subsistance et des liens communautaires sont liés aux écosystèmes marins. La gestion



marine est un élément essentiel de ce que les Premières Nations de la côte de la Colombie-Britannique considèrent comme une gouvernance partagée.

- Les principales menaces qui pèsent sur le rétablissement de l'épaulard résident du Sud sont : le manque de disponibilité des proies (principalement le saumon chinook), les perturbations acoustiques (bruit) et physiques causées par les navires, et les contaminants.
- En octobre 2018, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 61,5 millions de dollars sur cinq ans pour faire face aux menaces qui pèsent sur les épaulards résidents du Sud, dont 18 millions de dollars pour Parcs Canada.
- En mai 2019, la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne et le secrétaire parlementaire du ministre des Transports ont annoncé des mesures de gestion améliorées (s'appuyant sur les mesures existantes) pour atténuer les principales menaces qui pèsent sur l'épaulard résident du Sud, notamment la disponibilité des proies et les perturbations causées par les navires marins.
- Ces mesures de gestion provisoires ont été mises en œuvre chaque année, à partir de 2019, notamment des fermetures de pêche, des zones de refuge provisoires, des distances d'approche accrues pour les navires, la sensibilisation du public et des mesures volontaires pour les pêcheurs et les navires sur l'eau en présence de baleines.
- Le financement de Parcs Canada soutient la mise en œuvre de mesures dans les réserves des parcs nationaux Pacific Rim et des Îles-Gulf, y compris la promotion de la conformité par des initiatives visant à accroître la sensibilisation du public, la surveillance scientifique (c.-à-d. les études sur les poissons fourrage), l'amélioration de l'application de la loi, et les programmes d'intendance et de conservation marines dirigés par les Autochtones dans les réserves de parcs nationaux Pacific Rim et des Îles-Gulf et autour de ces dernières.



5^E CONGRÈS INTERNATIONAL SUR LES AIRES MARINES PROTÉGÉES (IMPAC5)

ENJEUX

- Le 5^e Congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC5) est en cours d'organisation, et les coûts sont répartis entre Pêches et Océans Canada (50 %), Parcs Canada (40 %), et Environnement et Changement climatique Canada (10 %). La Province de la Colombie-Britannique, des Premières Nations et des intervenants externes jouent également un rôle clé dans la planification et la réalisation du Congrès.
- Le transfert de 1 196 616 \$ de l'Agence Parcs Canada à Pêches et Océans Canada permettra de financer la tenue du Congrès, qui doit avoir lieu à Vancouver du 3 au 9 février 2023.

POINTS IMPORTANTS

- IMPAC5 sera une excellente occasion de démontrer le leadership mondial du Canada en matière de conservation marine et de plaider en faveur d'actions et d'engagements internationaux pour protéger 30 % des écosystèmes marins et côtiers de notre planète d'ici 2030.
- Parmi les participants à IMPAC5 figurent des dirigeants mondiaux de premier plan, des gouvernements, des scientifiques, des universitaires, des dirigeants autochtones, des jeunes et des organisations environnementales qui se réunissent afin de faire avancer le programme de protection marine pour notre planète.
- Le Congrès, qui a lieu tous les quatre ans, rassemble une communauté mondiale de gestionnaires et de praticiens de la conservation marine afin d'échanger des connaissances et des expériences ainsi que de renforcer les pratiques exemplaires dans l'application et la gestion des aires marines protégées en vue de soutenir la conservation efficace de la biodiversité marine et du patrimoine naturel et culturel des océans.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Depuis 2005, le Congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC) est une plateforme importante pour promouvoir les aires marines protégées en tant qu'instrument clé de la durabilité des océans.
- Le Canada a été choisi comme pays hôte d'IMPAC5 lors des cérémonies de clôture d'IMPAC4 à La Serena-Coquimbo, au Chili, en 2017. IMPAC5 sera présenté conjointement par les Premières Nations hôtes (bande indienne de Musqueam, Nation des Squamish, Nation des Tsleil-Waututh), ainsi que par la Province de la Colombie-Britannique, le gouvernement du Canada, la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) et l'Union internationale pour la conservation de la nature. La tenue d'IMPAC5 favorisera l'atteinte d'un certain nombre de priorités du gouvernement du Canada.



LE PROGRAMME NATIONAL DE PARTAGE DES FRAIS POUR LES LIEUX PATRIMONIAUX

ENJEUX

- Le Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux soutient la conservation et la mise en valeur des lieux historiques nationaux, des phares patrimoniaux et des gares ferroviaires patrimoniales non administrés par le gouvernement fédéral. Ces sites irremplaçables reflètent le patrimoine riche et varié de notre pays et offrent aux Canadiens l'occasion d'en apprendre davantage sur notre histoire diversifiée.

POINTS IMPORTANTS

- Le financement dans le cadre du Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux soutient des projets de conservation et de mise en valeur. Il est ouvert aux lieux patrimoniaux qui ont été officiellement reconnus, mais qui ne sont pas administrés, par le gouvernement fédéral. Le programme assure la protection des lieux patrimoniaux et contribue à favoriser une économie locale saine et une industrie touristique florissante.
- L'appel de propositions le plus récent a engendré diverses propositions de projets de partout au pays, y compris des travaux dans deux anciens pensionnats indiens désignés par le gouvernement fédéral, ainsi qu'une proposition pour préparer un plan d'atténuation et d'adaptation (suite aux changements climatiques) en cas d'inondation pour un lieu historique national de district historique côtier.
- Le Programme répond aux besoins réels de la communauté du patrimoine de plusieurs façons :
 - Pour 2022-2023, l'enveloppe de financement disponible est de 2 millions de dollars pour le programme de partage des frais. Ce programme est constamment sursouscrit. Par exemple, lors du plus récent appel de propositions de projets, 51 demandes ont été reçues, pour un total de 6 millions de dollars de demande en aide financière.
 - Pour chaque dollar investi par le gouvernement fédéral, un montant supplémentaire de 2,70 \$ en dépenses directes de projet provient de d'autres sources de financement.
 - Le nombre de demandes varie d'une année à l'autre, avec une moyenne de 52 demandes par année au cours des 13 dernières années.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le dernier appel de propositions dans le cadre du Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux a été lancé le 29 novembre 2021 par communiqué ministériel et a fermé le 7 janvier 2022. Les décisions de financement devraient être annoncées avant le 11 avril 2022.
- Les demandeurs admissibles comprennent les organismes sans but lucratif, les organisations autochtones et les gouvernements provinciaux, territoriaux, régionaux ou



municipaux qui sont propriétaires ou locataires à long terme de lieux patrimoniaux officiellement reconnus par le gouvernement fédéral.

- Pour 2022-2023, l'enveloppe de financement disponible est de 2 millions de dollars, afin de contribuer à soutenir des projets qui cherchent à mieux représenter la diversité et la complexité de l'histoire canadienne, à lutter contre les effets du changement climatique ou à faire progresser l'accessibilité ou l'inclusion dans les lieux patrimoniaux.
- Un exemple de projet récent ayant été financé par le Programme est la conservation des coupoles du toit de la synagogue Kiever, à Toronto. Située dans le lieu historique national du Marché-Kensington, la synagogue reste un témoin de la vie juive dynamique qui anime ce quartier depuis plus de cent ans. Alors que la congrégation se prépare à célébrer le centenaire de l'édifice, le Programme de partage des frais pour les lieux patrimoniaux de Parcs Canada versera jusqu'à 100 000 \$ pour sécuriser le toit de ce magnifique édifice pour les cent prochaines années.
- Le prochain appel de propositions de projets devrait avoir lieu à l'automne 2022. L'information sera affichée sur le site Web de Parcs Canada et sur les réseaux sociaux, en plus d'être partagée par l'intermédiaire de réseaux d'intervenants tels que la Fiducie nationale du Canada et les réseaux provinciaux et territoriaux.



DIVERSITÉ, INCLUSION ET COMMÉMORATION HISTORIQUE

ENJEUX

- Parcs Canada est déterminé à soutenir la diversité et l'inclusion par la mise en œuvre du Programme national de commémoration historique ainsi que par la poursuite des programmes d'interprétation et d'autres initiatives d'histoire publique de l'Agence.

POINTS IMPORTANTS

- Nos lieux historiques nationaux témoignent du patrimoine riche et varié de notre pays, et offrent aux Canadiens la possibilité d'en apprendre davantage sur notre histoire diversifiée.
- Parcs Canada reconnaît le besoin de s'assurer que le Programme national de commémoration historique et tous ses autres programmes d'histoire publique reflètent mieux la diversité qui a fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Diverses initiatives ont été entreprises pour que les Canadiens puissent voir le reflet de leurs communautés et d'eux-mêmes dans la commémoration de personnes, de lieux et d'événements qui revêtent un intérêt national et dans l'interprétation des lieux administrés par Parcs Canada.
 - En juin 2019, Parcs Canada a publié Le cadre pour l'histoire et la commémoration : le plan du réseau des lieux historiques nationaux 2019. Ce nouveau cadre privilégie l'histoire de la diversité, notamment la diversité de race, de classe, de genre, de sexualité, de capacité, de langue et de religion.
 - L'Initiative de commémorations inclusives, lancée à l'hiver 2022, consiste en une série de séances de participation virtuelles conçues pour tisser des liens, générer de nouvelles candidatures pour le Programme national de commémoration historique, faire connaître le programme lui-même et inciter les communautés à participer à l'amélioration de la façon dont la diversité se reflète dans le récit et la commémoration de l'histoire au Canada.
 - Parcs Canada, à l'appui de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, procède à l'examen de quelques-unes des plus de 2 200 désignations existantes de personnages, de lieux et d'événements historiques nationaux. Ces révisions visent à corriger des problèmes tels qu'un langage dépassé et l'absence de perspectives significatives sur des sujets désignés.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Par la mise en œuvre du cadre pour l'histoire et la commémoration : le plan du réseau des lieux historiques nationaux 2019, Parcs Canada favorise un plus vaste éventail d'histoires qui reflète la diversité des voix, des perspectives et des expériences de l'histoire du Canada ainsi que l'intégration de l'histoire, des valeurs et des pratiques de la mémoire autochtones à la commémoration et à la présentation du patrimoine et de l'histoire à Parcs Canada.
- L'approche et les principes décrits dans Le cadre pour l'histoire et la commémoration offrent à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et au gouvernement du Canada une méthode cohérente pour l'analyse et la révision des désignations historiques controversées et pour le renforcement de la diversité et de l'inclusion au sein des



programmes d'histoire publique. Ce travail en cours aidera Parcs Canada à faire connaître les aspects de l'histoire du Canada qui revêtent un intérêt national et à favoriser diverses perspectives sur le passé du pays grâce à une expérience du visiteur plus pertinente et à une interprétation publique accrue des sujets historiques.

- De plus, Parcs Canada poursuit la revue et la mise à jour de ses politiques et de ses pratiques en matière de patrimoine culturel afin de favoriser l'inclusion de voix et de perspectives variées ainsi que l'élimination des obstacles potentiels.
- Parcs Canada présente divers sujets sur son site Web et ses canaux de médias sociaux. Par exemple, un contenu spécial a été affiché pour le Mois de l'histoire des Noirs en 2022 (<https://www.pc.gc.ca/fr/culture/clmhc-hsmbc/pleins-feux-spotlight>).
- Dans le cadre du Programme national de commémoration historique, 40 désignations mettent actuellement l'accent sur des sujets liés à l'histoire des Noirs, dont quatre sujets ont été annoncés le 31 juillet 2020 et un autre le 21 décembre 2021. Voici quelques exemples de désignations liées à l'histoire des Noirs :
 - Le lieu historique national du Canada Africville (désigné en 1997) est un lieu de commémoration pour la communauté noire d'Halifax. Pendant plus d'un siècle, les Canadiens noirs se sont établis dans ce quartier d'Halifax, où ils ont bâti une communauté indépendante centrée sur la religion et la famille. Lors de la vague des rénovations urbaines des années 1960, Africville a été rasé, et les habitants ont été relogés en réponse aux protestations de la collectivité. Africville est devenu un symbole durable de la lutte permanente des Afro-Canadiens pour défendre leur culture et leurs droits. https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=1763
 - Le personnage historique national Kathleen « Kay » Livingstone (désignée en 2011) a fait avancer la cause des femmes noires canadiennes. Cette activiste remarquable a fondé la Canadian Negro Women's Association en 1951 et elle a été la force motrice du premier Congrès national des femmes noires du Canada en 1973. Sans relâche, elle a combattu les préjugés et promu l'égalité entre personnes de toute origine. https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=13024
 - Le personnage historique George Dixon (désigné en 2021) est largement reconnu comme l'un des meilleurs boxeurs de la fin du XIX^e siècle. Il s'est démarqué par son endurance, sa vitesse et ses techniques de défense et il a été le premier athlète noir et le premier Canadien à remporter un championnat mondial. <https://www.pc.gc.ca/fr/culture/clmhc-hsmbc/res/information-backgrounder/george-dixon>
 - L'événement historique national de l'esclavage des Africains au Canada (vers 1629-1834) (désigné en 2020) reconnaît la participation du Canada à l'esclavage des Africains et de ses répercussions négatives à long terme. https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=16072



EXAMEN DES DÉSIGNATIONS

ENJEUX

- L'examen des désignations vise à aborder les enjeux et les controverses historiques dans la commémoration par le gouvernement des personnes, des événements et des lieux d'importance historique nationale par l'entremise du Programme national de commémoration historique.

POINTS IMPORTANTS

- Les désignations de personnes, de lieux et d'événements permettent aux Canadiens et aux Canadiennes d'en apprendre davantage sur l'histoire riche et variée du Canada, de son étendue et de sa profondeur.
- Parcs Canada reconnaît la nécessité d'assurer que le Programme national de commémoration historique et tous les programmes historiques publics de l'Agence soient fondés sur les principes d'intégrité, d'inclusivité et de pertinence. La compréhension de l'histoire a fortement changé au cours du siècle dernier et il est important d'y porter une grande attention.
 - En juin 2019, Parcs Canada a publié le *Cadre pour l'histoire et la commémoration : Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada 2019*. Le cadre comprenait des directives pour l'examen minutieux des désignations existantes.
- Grâce à l'examen des désignations, les commémorations qui racontent l'histoire du Canada reconnaîtront mieux les contributions des peuples autochtones et la diversité des expériences historiques de tous les Canadiens et elles aborderont les controverses existantes associées aux grands personnages historiques.
- Les renseignements sur le processus d'examen ont été placés sur le site Web de Parcs Canada pour en assurer la transparence. Les sujets faisant l'objet d'un examen ont été signalés dans le répertoire des désignations. Les conseils pour soumettre une demande d'examen s'y trouvent également.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- La Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) est le conseil consultatif du ministre pour le Programme national de commémoration historique. Elle formule des recommandations sur de nouvelles désignations et examine les désignations existantes et le texte des plaques.
- L'examen des désignations existantes a été lancé à la demande du ministre par une lettre de mandat envoyée à la Commission en octobre 2017. L'approche a été approuvée par le ministre dans le *Cadre pour l'histoire et la commémoration (2019)*. La Commission a établi des directives supplémentaires et des procédures claires pour l'examen, qu'elle a présentées au ministre.



- L'un des éléments importants de l'examen est l'acceptation, par le gouvernement, des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) de 2015, en particulier l'appel à l'action 79.
- Il y a plus de 2 200 désignations existantes en vertu du Programme national de commémoration historique qui témoignent de l'évolution des perspectives et des interprétations sur cent ans, celles-ci étant associées à l'époque de leur désignation respective. De ce nombre, à l'heure actuelle, 205 ont été ciblées comme ayant besoin d'un examen.
- Les priorités ont été établies en tenant compte des demandes d'examens provenant du public, des controverses publiques, des sujets déterminés comme urgents par un expert-conseil sur les questions autochtones, des demandes des unités de gestion de Parcs Canada, et des plaques à remplacer qui se trouvent déjà sur la liste dans le cadre de la mise à jour générale du programme.
- Les désignations et les plaques qui doivent faire l'objet d'un examen sont évaluées en fonction de quatre enjeux : l'héritage colonial, l'absence ou l'omission d'une étape importante de l'histoire, une terminologie désuète ou offensante et des croyances ou des comportements controversés. Par exemple, la terminologie offensante comprend l'utilisation du terme « Indien » ou « Esquimau » dans des textes de plaques existants. La portée de l'examen englobe des désignations liées à l'histoire des pensionnats autochtones, à d'éminents personnages politiques tels qu'Egerton Ryerson et John A. Macdonald et à des personnes associées au mouvement eugénique.
- L'engagement externe est dirigé par les historiens de Parcs Canada, qui obtiennent des commentaires du demandeur de l'examen s'il y a lieu, de toute communauté concernée, y compris les collectivités autochtones, les experts en la matière et les intervenants locaux, le cas échéant. Ce processus d'examen est conforme aux pratiques en matière d'histoire publique et aux processus utilisés pour les nouvelles mises en candidature et les nouveaux textes de plaques.
- L'Annuaire des désignations patrimoniales fédérales (ADPF) de Parcs Canada comprend actuellement certaines désignations cernées aux fins d'examen. L'Annuaire et le site Web de la Commission des lieux et monuments historiques serviront à communiquer le processus et les résultats de l'examen au public.



REGROUPEMENT DE LA COLLECTION SOUS LA GARDE DE PARCS CANADA

ENJEUX

- Le gouvernement du Canada investit 66 millions de dollars pour la construction d'une installation spécialisée à Gatineau, au Québec, en vue d'y regrouper la collection nationale d'objets archéologiques et historiques sous la garde de Parcs Canada. Présentement, cette collection est conservée à cinq emplacements différents.

POINTS IMPORTANTS

- Le regroupement de la collection d'objets archéologiques et historiques dans un seul emplacement favorise la conservation et la gestion durables de la collection. À l'heure actuelle, environ 60 % de la collection est menacée en raison d'un manque de contrôles de sécurité et de contrôles environnementaux appropriés.
- La collection sera conservée dans un environnement de classe A¹, où elle sera classée de façon systématique, gérée et surveillée par une équipe nationale de spécialistes des collections, de la conservation et de la restauration.
- Parcs Canada poursuit sa collaboration avec les communautés autochtones concernées, dans le but d'identifier des moyens concrets et pratiques d'accroître leur accès à la collection. À ce jour, l'organisation a établi des relations avec 52 Nations autochtones.
- Parcs Canada travaillera en collaboration avec d'autres parties prenantes, comme les musées, pour trouver des moyens novateurs de mettre en valeur et de faire connaître la collection.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- En 2012, le gouvernement du Canada a décidé de regrouper les installations existantes dans une nouvelle installation spécialisée à Gatineau, au Québec. Cette installation représente le moyen le plus durable d'assurer la sécurité, la conservation et la gestion de la collection. Services publics et Approvisionnement Canada a confirmé dans son rapport d'analyse des investissements de 2015 qu'il s'agit de la meilleure optimisation des ressources. Cette constatation a été réaffirmée en 2019.
- En raison de leur âge, cinq des installations auraient nécessité un investissement important pour leur permettre de respecter les normes de conservation et de sécurité requises. Au printemps 2020, une partie de la collection conservée à l'installation de Cornwall a été déplacée vers l'installation de Parcs Canada située sur la route Sheffield, à Ottawa. Les autres objets se trouvent à Winnipeg, à Québec (deux emplacements), à Ottawa et à Dartmouth.
- Un terrain à Gatineau a été acheté à Bibliothèque et Archives Canada en janvier 2018 pour 405 000 \$. Les consultants en conception Moriyama and Teshima Architects et NFOE Architects ont été engagés en janvier 2018 et le travail de conception s'est achevé à l'automne 2019. À l'été 2020, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres qui s'est clos en

¹ Une température stable et un contrôle de l'humidité permettent des fluctuations graduelles.



octobre 2020. Pomerleau a obtenu le contrat et la construction a commencé à la fin de 2020. Selon le calendrier de construction, le déménagement de la collection devrait pouvoir se faire d'ici 2025.

- Certaines communautés autochtones sont préoccupées par le déménagement des objets autochtones des emplacements régionaux actuels vers la nouvelle installation. Parcs Canada poursuit sa collaboration avec les communautés autochtones concernées, dans le but d'identifier des moyens concrets qui répondent aux préoccupations individuelles.
- En 2017, Parcs Canada a décidé de prolonger le bail de Dartmouth (qui expire en 2029), car il s'agit d'un bâtiment spécialisé. L'objectif était d'atténuer les pressions sur l'installation située au lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg. La collection qui y est conservée sera transportée à Dartmouth et sera intégrée à la collection nationale. Les besoins en matière d'entreposage au-delà de 2029 seront évalués ultérieurement.



VÉRITÉ, RÉCONCILIATION ET HISTOIRE

ENJEUX

- Parcs Canada répond à l'appel à l'action 79 de la Commission de vérité et réconciliation, qui demande l'élaboration d'un cadre de la réconciliation pour le patrimoine canadien et les activités de commémoration.

POINTS IMPORTANTS

- Grâce à ses programmes d'histoire et d'interprétation publics, Parcs Canada est particulièrement bien placé pour faire avancer la réconciliation et faire face aux séquelles du colonialisme au Canada. Parcs Canada est déterminé à répondre à l'appel à l'action 79 et a élaboré en 2019 un *Cadre pour l'histoire et la commémoration* qui accorde la priorité à l'histoire des peuples autochtones.
- Dans le cadre du programme Histoires du Canada, Parcs Canada travaille avec ses partenaires autochtones pour s'assurer que les lieux patrimoniaux et les programmes de Parcs Canada reflètent les voix, les histoires et les cultures des peuples autochtones.
- Les désignations dans le cadre du Programme national de commémoration historique peuvent également jouer un rôle important dans la reconnaissance des contributions des peuples autochtones à l'histoire du Canada et dans la reconnaissance de l'importance historique nationale du système des pensionnats au Canada et de ses conséquences tragiques et la sensibilisation à celle-ci.
- Faisant suite à l'annonce du 1^{er} septembre 2020 de la désignation du Système des pensionnats autochtones comme un événement historique national, Parcs Canada poursuit sa collaboration avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation en vue de soutenir la commémoration d'anciens sites de pensionnats autochtones par l'établissement de monuments commémoratifs et la tenue de rassemblements de guérison.
- Jusqu'ici, quatre anciens pensionnats autochtones ont été désignés lieux historiques nationaux : le Pensionnat indien de Shubenacadie en Nouvelle-Écosse, le Pensionnat indien Portage-La-Prairie au Manitoba, le Pensionnat indien de Muskowekwan en Saskatchewan et le Pensionnat indien de Shingwauk en Ontario.
 - Ces désignations ont été proposées par des partenaires et des groupes de survivants autochtones qui souhaitent faire reconnaître officiellement ces lieux dans le cadre du Programme national de commémoration historique.
- Parcs Canada continuera à travailler avec les partenaires autochtones et les groupes de survivants afin de commémorer l'histoire et l'héritage des anciens pensionnats autochtones. Le Budget 2022 a proposé de verser 25 millions de dollars sur trois ans en ce sens à partir de 2022-23. Parcs Canada est également déterminé à travailler avec des partenaires qui souhaitent proposer d'autres lieux touchés par cette histoire tragique.



CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

Désignations en vertu du Programme national de commémoration historique

- Un financement de 23,9 millions de dollars a été affecté à Parcs Canada dans le Budget de 2018 pour mettre en œuvre l'appel d'action n° 79, qui demande au gouvernement du Canada : i) d'inclure une représentation des Premières Nations, des Inuits et des Métis à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et à son secrétariat; ii) de réviser le Programme national de commémoration historique pour intégrer l'histoire, les valeurs patrimoniales et les pratiques de la mémoire autochtones; et iii) d'élaborer et de mettre en œuvre un plan national du patrimoine et une stratégie pour la commémoration des sites des pensionnats, de l'histoire et des séquelles de ces pensionnats et des contributions des peuples autochtones à l'histoire du Canada.
- Depuis, l'Agence travaille en partenariat avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation pour désigner le Système des pensionnats autochtones comme événement historique national et pour commémorer d'anciens sites de pensionnats autochtones avec des monuments et des rassemblements de guérison adaptés sur le plan culturel.
- En septembre 2020, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada a annoncé la désignation du Système des pensionnats autochtones comme un événement historique national, pendant une activité virtuelle organisée par le Centre national pour la vérité et la réconciliation. La désignation de deux anciens pensionnats indiens comme lieux historiques nationaux a aussi été annoncée en même temps (Pensionnat indien de Shubenacadie en Nouvelle-Écosse et Pensionnat indien Portage-La-Prairie au Manitoba). Deux autres anciens sites de pensionnat ont été désignés en 2021, y compris Pensionnat indien de Muskowekwan en Saskatchewan et Pensionnat indien Shingwauk en Ontario.
- Parcs Canada continue de travailler directement avec des groupes de survivants et des propriétaires de lieux qui veulent proposer d'autres sites liés à l'histoire des pensionnats autochtones au Canada. Plusieurs lieux sont proposés actuellement, y compris celui de l'ancien Pensionnat indien de Kamloops. Nous nous attendons à recevoir d'autres demandes de désignation, mais les communautés de survivants doivent soumettre leurs demandes de désignation au moment qui leur conviendra en raison de la nature traumatisante du sujet des pensionnats. Au cours des deux dernières années, la COVID-19 a eu une incidence sur la capacité de l'Agence à effectuer des visites pour la désignation des sites.
- De plus, l'Agence travaille avec des partenaires fédéraux, notamment avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Patrimoine canadien, pour diffuser l'information et coordonner les réponses fédérales aux appels à l'action qui abordent la question de la commémoration des pensionnats autochtones.
- Récemment, le Budget 2022 a proposé de fournir 25 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, à Parcs Canada pour appuyer la commémoration des sites des anciens pensionnats autochtones.



Cadre pour l'histoire et la commémoration

- Le Cadre pour l'histoire et la commémoration de l'Agence, publié en 2019, énonce quatre nouvelles priorités stratégiques du Programme national de commémoration historique, notamment accorder une attention particulière aux histoires des populations autochtones.
- L'Agence travaille en outre au renouvellement d'importants aspects du Programme national de commémoration historique et d'autres programmes de l'histoire publique pour favoriser la diversité et l'inclusion, reconnaître les contributions des populations autochtones à l'histoire du Canada, et veiller à faire connaître les points de vue et entendre les voix des Autochtones dans les lieux administrés par Parcs Canada.
- Dans le cadre des efforts de l'Agence visant à mettre en œuvre le nouveau Cadre pour l'histoire et la commémoration, nous travaillons à examiner les désignations actuelles, à appuyer les nouvelles candidatures et à mettre à jour les interprétations historiques dans le cadre du programme Histoires du Canada.



ARCHÉOLOGIE ET CONSERVATION DU LIEU HISTORIQUE NATIONAL DES ÉPAVES-DU-HMS *EREBUS*-ET-DU-HMS *TERROR*

ENJEUX

- Le projet d'étude et d'exploration archéologique du HMS *Erebus* et du HMS *Terror*, entrepris par Parcs Canada en collaboration avec les Inuits, représente l'une des initiatives d'archéologie subaquatique les plus importantes et les plus complexes de l'histoire du Canada.

POINTS IMPORTANTS

- Les épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror*, les deux navires de la légendaire expédition menée par Franklin en 1845, ont été découvertes au Nunavut en 2014 et en 2016 respectivement. Elles ont été désignées lieu historique national du Canada – le premier à être géré conjointement par les Inuits et par Parcs Canada.
- Le budget de 2021 prévoyait des fonds pour accélérer les fouilles archéologiques et le travail de conservation afin d'éviter que d'importantes ressources ne soient détruites par les intempéries, de maximiser le rayonnement du récit de Franklin et de veiller à ce que les Inuits disposent des ressources nécessaires pour gérer ce qui deviendra l'un des lieux historiques nationaux les plus renommés du Canada.
- Pour 2022, Parcs Canada et ses partenaires inuits prévoient deux expéditions jusqu'à l'emplacement des épaves :
 - Une enquête sur la glace à l'aide de véhicules téléguidés à la fin du printemps; il s'agira de la première occasion de vérifier l'état des navires après le hiatus de deux ans imposé par la COVID-19;
 - Une enquête à la fin de l'été en compagnie de plongeurs à partir du navire de recherche *David Thompson*.
- Les gardiens inuits joueront un rôle clé dans la logistique des opérations de 2022 au lieu historique national des Épaves-du-HMS *Erebus*-et-du-HMS *Terror*, notamment le transport, l'aménagement du campement, la surveillance de la faune et la participation aux activités archéologiques.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Les épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror* figurent parmi les navires en bois naufragés les mieux préservés de la planète. Elles contiennent des indices qui pourraient nous aider à élucider l'un des plus grands mystères maritimes du monde, le sort de l'expédition de Franklin. Le travail des archéologues subaquatiques de Parcs Canada, des détenteurs du savoir inuit et d'autres experts s'articule autour des fouilles, de l'enregistrement des données recueillies et de la préservation des épaves.
- Comme l'exige l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, des négociations ont été entreprises en vue de la conclusion d'une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits du lieu historique national des Épaves-du-HMS *Erebus*-et-du-HMS *Terror*. Elles ont débuté en 2016 et sont maintenant presque achevées. Cette entente



visé à faire en sorte que les Inuits tirent des avantages de la création du lieu historique et de ses activités, y compris des travaux de conservation et des fouilles archéologiques. Dans l'intervalle, le comité consultatif provisoire sur l'expédition de Franklin, qui est formé de membres des collectivités locales et de représentants de l'Association inuite du Kitikmeot, de la Fiducie du patrimoine inuit, du gouvernement du Nunavut, de l'industrie du patrimoine et du tourisme ainsi que de Parcs Canada, donne des conseils sur la gestion des épaves et veille à ce que les Inuits en tirent des avantages.

- Pendant l'été 2017, suivant la recommandation du comité consultatif provisoire sur l'expédition de Franklin, Parcs Canada a travaillé avec les Inuits de la région à la mise sur pied d'un programme de gardiens inuits pour les épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror*. Inspiré d'initiatives semblables lancées dans d'autres lieux patrimoniaux de Parcs Canada, notamment le programme réussi des gardiens de Haida Gwaii, le programme des gardiens inuits permet aux Inuits de participer à la protection et à la surveillance des épaves tout en contribuant à l'intégration du savoir inuit dans les opérations de Parcs Canada.



FAIRE AVANCER UNE LOI FÉDÉRALE POUR LES LIEUX HISTORIQUES

ENJEUX

- Dépôt d'un projet de loi complet pour protéger les lieux historiques appartenant au gouvernement fédéral.

POINTS IMPORTANTS

- Les lieux, les personnes et les événements d'importance historique nationale sont des marqueurs qui aident à raconter les divers récits du Canada, à faire avancer la réconciliation et à bâtir une société inclusive et résiliente pour tous.
- Le budget 2021 a annoncé l'intention du gouvernement de présenter un projet de loi pour établir un cadre de désignation transparent et assurer la protection durable de plus de 300 lieux historiques de propriété fédérale.
- Le Budget 2021 a aussi indiqué que le projet de loi comprendrait une représentation autochtone distincte à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, conformément à l'appel à l'action 79 de la Commission de vérité et réconciliation.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Les institutions fédérales gèrent plus de 300 lieux historiques. Cependant, la grande majorité d'entre eux ne bénéficient pas d'une protection juridique, notamment les édifices du Parlement et ceux appartenant à l'Agence Parcs Canada. Le Canada est le seul pays du G7 sans loi complète protégeant les lieux historiques relevant de sa compétence et le gouvernement fédéral accuse un retard par rapport aux provinces et territoires sur cette question.
- Les lieux historiques administrés par l'Agence Parcs Canada contribuent pour plus de 600 millions de dollars par an au PIB du Canada et soutiennent directement et indirectement 6 100 emplois, notamment dans les collectivités rurales, isolées et autochtones.
- Parcs Canada a accompli le travail requis pour présenter une loi pour établir un cadre de désignation transparent et la protection durable de plus de 300 lieux historiques fédéraux.
- Le projet de loi prévu inclurait une représentation des Premières Nations, des Inuits et des Métis à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, conformément à l'appel à l'action 79 (i) de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
- Le budget 2021 a prévu le financement nécessaire à la mise en œuvre d'une telle loi, si elle était promulguée : 28,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 5,8 millions de dollars par la suite.
- Le projet de loi prévu tient compte de l'engagement effectué auprès des principaux intervenants, lors des Tables rondes du Ministre de 2017 et de 2020 et auprès des groupes autochtones, des provinces et des territoires ainsi que des recommandations reçues des :



- Vérificateur général du Canada, *La conservation des biens patrimoniaux fédéraux* (automne 2018); et du
- Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ENVI), *Préserver le patrimoine du Canada : Les fondements de notre avenir* (2017).



MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE SUR LES RÉPERCUSSIONS ET LES AVANTAGES POUR LES INUITS ASSOCIÉE AU LIEU HISTORIQUE NATIONAL DES ÉPAVES-DU-HMS EREBUS-ET-DU-HMS TERROR

ENJEUX

- L'Accord du Nunavut oblige légalement le Canada à conclure des ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) liées aux lieux historiques nationaux dans la région du Nunavut. Les négociations de l'ERAI entre Parcs Canada et l'Association inuite de Kitikmeot liées aux épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror* ont commencé en 2016 et sont maintenant presque terminées. L'objectif est de veiller à ce que les Inuits tirent des avantages de la création du site historique national et de ses activités permanentes, notamment les activités de conservation et la recherche archéologique.

POINTS IMPORTANTS

- La découverte du HMS *Erebus* et du HMS *Terror* a donné à Parcs Canada et aux Inuits l'occasion de collaborer pour mieux comprendre l'un des plus grands mystères maritimes canadiens de tous les temps.
- Parcs Canada s'attend à ce que les négociations de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits avec l'Association inuite de Kitimeot (Key-tick-me-uut) soient terminées en 2022. L'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits soutient la création et la mise en œuvre du premier lieu historique national géré en coopération et dirigé par des Inuits, avec des avantages directs pour les Inuits.
- Parallèlement aux négociations de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, un programme accéléré d'archéologie et de conservation est entrepris pour gérer et protéger le don exceptionnel des épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror* et des artefacts de la part du Royaume-Uni. Depuis 2014, les archéologues subaquatiques de Parcs Canada étudient l'épave du HMS *Erebus*, de concert avec les Inuits. L'étude archéologique de l'épave du HMS *Terror* a commencé en 2016.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Lors de la découverte du HMS *Erebus* en 2014, le gouvernement du Canada s'est appuyé sur une disposition d'urgence de l'Accord du Nunavut pour placer l'épave sous protection juridique avant de négocier une Entente sur les répercussions et les avantages. Le deuxième navire, le HMS *Terror*, découvert en 2016 a été placé sous protection juridique en 2017 sur la base de la même disposition. Par conséquent, et conformément à l'Accord sur le Nunavut, Parcs Canada est tenu de négocier et de finaliser une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits.
- Le comité consultatif provisoire de l'expédition de Franklin a été créé en juin 2016 pour veiller à ce que les Inuits bénéficient et participent à la planification initiale liée à la création du lieu historique national et aux recherches archéologiques sur les épaves pendant la période de négociation de l'ERAI.
- Au cours de l'été 2017, sur la recommandation du comité consultatif provisoire de l'expédition de Franklin,



Parcs Canada a travaillé avec les Inuits locaux pour mettre sur pied un programme de gardiens inuits pour les épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror*. Inspiré par des initiatives similaires dans d'autres parcs canadiens, des lieux, notamment le programme fructueux des Watchmen de Haida Gwaii, les gardiens inuits. Le programme fait participer les Inuits à la protection et à la surveillance des sites d'épaves et contribue à la réalisation des objectifs suivants, intégrer davantage le savoir inuit dans les activités de Parcs Canada.

- En 2022, les Gardiens joueront un rôle clé dans la logistique des opérations sur glace d'avril 2022.
Au lieu historique national du Canada des épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror*, y compris le transport, l'installation du camp, la surveillance de la faune et la participation aux activités archéologiques.



MISE EN OEUVRE D'ACCORDS SUR LES DROITS ET LA RÉCONCILIATION DANS L'EST DU CANADA

ENJEUX

- Parcs Canada a le mandat de négocier des accords sur les droits et la réconciliation (ADR) avec les nations signataires des traités de paix et d'amitié (les Premières Nations des Mi'kmaq, Wolastoquey et les Peskotomuhkati).

POINTS IMPORTANTS

- Les ADR sont des accords juridiquement contraignants, limités dans le temps et de type contractuel, qui visent à répondre aux droits, aux besoins et aux intérêts des nations signataires de traités de paix et d'amitié en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et dans la région de Gaspé au Québec, en ce qui concerne les lieux et les poissons du patrimoine national.
- En ce qui concerne les lieux gérés par Parcs Canada, les ADR représentent des tremplins pour renforcer la relation entre la Couronne et les Autochtones et faire progresser la réconciliation dans l'Est du Canada. Les discussions sont axées sur la gestion coopérative, la gestion partagée du patrimoine naturel et culturel, ainsi que sur les possibilités économiques et d'emploi.
- Les négociations sont en cours. Parcs Canada et Relations Couronne-Autochtones négocient activement à sept tables d'ADR liés aux parcs; plusieurs sont à un stade avancé. Le financement de la mise en œuvre sera transféré une fois qu'un accord aura été ratifié et signé par toutes les parties.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Dans le cadre d'une décision Marshall de 1999, la Cour suprême du Canada a confirmé un droit issu d'un traité de chasser, de pêcher et de cueillir dans le but de procurer un « moyen de subsistance convenable », qui découle des traités de paix et d'amitié de 1760-1761. La décision Marshall touche environ 43 000 Indiens inscrits et 35 communautés autochtones en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et dans la région de Gaspé au Québec. Au fil des ans, le Canada a obtenu divers mandats pour négocier avec ces communautés, qui sont les successeurs modernes des traités.
- Le respect des rôles et des responsabilités en tant qu'intendants et gardiens des terres a été essentiel à la survie et au bien-être des peuples autochtones, notamment en ce qui concerne les connaissances, la gouvernance et le patrimoine culturel autochtones. Avant 1982, la création de lieux patrimoniaux nationaux ne reconnaissait pas ces rôles et responsabilités, et séparait de fait les communautés autochtones de leurs territoires traditionnels, rompant ainsi les liens qui avaient contribué à soutenir les terres et les personnes depuis des temps immémoriaux.



REPORTER LES FONDS DE MISE EN ŒUVRE DES ENTENTES SUR LES RÉPERCUSSIONS ET LES AVANTAGES POUR LES INUITS DES PARCS NATIONAUX AUYUITTUQ, QUTTINIRPAAQ ET SIRMILIK (ERAI DE BAFFIN) ET DU PARC NATIONAL UKKUSIKSALIK À 2023-2024

ENJEUX

- Parcs Canada reporte 832 000 \$ de fonds de mise en œuvre de l'exercice 2021-2022 à l'exercice 2023-2024 dans le but de continuer à remplir les obligations des Ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs nationaux Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik (ERAI de l'île de Baffin) et de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits du parc national Ukkusiksalik (ERAI du PNU).

POINTS IMPORTANTS

- Les fonds de mise en œuvre permettent de remplir les obligations des ERAI de l'île de Baffin et du parc national Ukkusiksalik, y compris les exigences des comités conjoints de planification et de gestion des parcs inuits et gouvernementaux, qui doivent fournir des conseils sur la gestion des parcs et les examens prévus des ententes.
- Les fonds ont plus particulièrement été réaffectés à la tenue de réunions en personne des comités conjoints de planification et de gestion des parcs inuits et gouvernementaux et des groupes de travail sur le savoir des Inuits (391 000 \$), à la tenue de séances de mobilisation et de consultation pour les plans de gestion en cours d'élaboration (141 000 \$) et à l'examen de l'ERAI de l'île de Baffin avec l'organisation inuite désignée (estimé à 300 000 \$ d'après les examens précédents).
- La pandémie de COVID-19 a mis un terme aux voyages et aux réunions en personne au Nunavut pendant deux ans, en raison de graves inquiétudes quant à la propagation de la maladie dans les petites collectivités, ce qui a entraîné une sous-utilisation importante des fonds.
- L'organisation inuite désignée pour l'ERAI de l'île de Baffin, l'Association inuite du Qikiqtani (AIQ), n'a pas accordé la priorité à l'examen conjoint avec Parcs Canada.
- Toutes les restrictions liées à la COVID-19 s'appliquant aux voyages et aux rassemblements de groupes au Nunavut ayant été levées, nous prévoyons un retour à la normale pour l'année 2022-2023. De plus, Parcs Canada améliore les possibilités de communication avec les comités grâce à des investissements en TI et en communication.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Les comités conjoints de planification et de gestion des parcs inuits et gouvernementaux sont requis en vertu de l'article 8 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et sont établis dans le cadre des ERAI. Ces comités conseillent le ministre, ses représentants et tout autre organisme qu'ils jugent approprié, sur toutes les questions liées à la gestion des parcs. Les comités exigent deux réunions en personne et jusqu'à huit téléconférences par an.



- Les réunions des comités conjoints de planification et de gestion inuits et gouvernementaux et les groupes de travail sur le savoir des Inuits appuient l'objectif de veiller à ce que l'Inuit Qaujimajatuqangit (savoir et vision du monde inuits) infuse tous les aspects de la planification et de la gestion des quatre parcs nationaux du Nunavut.
- Onze communautés du Nunavut sont associées à ces deux ERAI et recevront des avantages grâce à ce financement : Naujaat, Chesterfield Inlet, Baker Lake, Rankin Inlet et Coral Harbour (ERAI du parc national Ukkusiksalik) et les communautés de Resolute, Grise Fiord, Pond Inlet, Arctic Bay, Qikiqtarjuaq et Pangnirtung (ERAI de l'île de Baffin).
- Parcs Canada et l'AIQ ont signé un protocole d'entente pour entreprendre conjointement un examen de l'ERAI de l'île de Baffin en 2018. L'AIQ a immédiatement mis le projet en attente, affirmant qu'elle n'avait pas la capacité nécessaire à ce moment-là, et les efforts de Parcs Canada pour relancer l'examen d'une manière qui tienne compte de son manque de capacité ont été vains. Parcs Canada est maintenant prêt à mettre en œuvre l'examen et l'AIQ sera invitée à y participer selon ses possibilités.



ENTENTE SUR LES RÉPERCUSSIONS ET LES AVANTAGES POUR LA RÉSERVE DE PARC NATIONAL NAHANNI

ENJEUX

- En 2018, Parcs Canada a accédé à 7 millions de dollars réservés dans le Budget de 2018 pour financer la conclusion de l'entente sur les répercussions et les avantages (ERA) avec les Premières Nations du Dehcho et la bande dénée de Nahʔą Dehé en ce qui concerne l'établissement et l'agrandissement de la réserve de parc national Nahanni.
- Les négociations au sujet de l'entente sur les répercussions et les avantages avaient été reportées en raison de divergences politiques internes entre les Premières Nations du Dehcho et la bande dénée de Nahʔą Dehé, mais elles ont repris sur une base tripartite avec Parcs Canada en janvier 2022.
- Dans le Budget principal des dépenses 2022-2023 de l'Agence, un total de 11,1 millions de dollars en financement ont été reportés aux exercices futurs, y compris les 7 millions de dollars de subvention pour l'entente sur les répercussions et les avantages.

POINTS IMPORTANTS

- Le 31 mars 2021, Parcs Canada a conclu avec la bande dénée de Nahʔą Dehé une entente provisoire sur les possibilités économiques liées à la réserve de parc national Nahanni.
- Parcs Canada espère conclure d'ici août 2022 la négociation de l'entente intégrale sur les répercussions et les avantages de la réserve de parc national Nahanni avec les Premières Nations du Dehcho et la bande dénée de Nahʔą Dehé. La subvention de 7 millions de dollars fera partie des avantages de l'entente.
- Parcs Canada accorde une grande importance au partenariat continu avec les Premières Nations du Dehcho et la bande dénée de Nahʔą Dehé et reconnaît leur importante contribution à la conservation de la spectaculaire rivière Nahanni Sud et des terres environnantes.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- En 2017, Parcs Canada a accédé au financement réservé dans le Budget de 2016 pour l'élargissement des réseaux de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation du Canada. Ce financement comprenait une subvention de 3 millions de dollars payable pour l'entente sur les répercussions et les avantages de la réserve de parc national Nahanni. Cette subvention a été versée à titre d'avantage à la bande dénée de Nahʔą Dehé dans le cadre de l'entente provisoire conclue en mars 2021. La subvention est considérée comme partie intégrante de l'ensemble des avantages, lesquels représentent un total de 10 millions de dollars en avantages économiques à l'achèvement de l'entente intégrale sur les répercussions et les avantages.



LIEU HISTORIQUE NATIONAL DE BATOCHÉ

ENJEUX

- La Métis Nation-Saskatchewan a depuis longtemps fait part au gouvernement du Canada de son intérêt à ce que Batoche revienne aux Métis et à ce que ceux-ci aient davantage leur mot à dire dans la gestion quotidienne du site.

POINTS IMPORTANTS

- La réconciliation et l'amélioration des relations avec tous les peuples autochtones, y compris la Métis Nation-Saskatchewan, est une priorité du gouvernement du Canada.
- Parcs Canada et la Métis Nation-Saskatchewan discutent actuellement d'une gamme complète d'options liées à la gestion future du lieu historique national de Batoche. Ces discussions ont lieu dans le cadre de l'Entente-cadre en vue de favoriser la réconciliation.
- L'Agence s'est engagée à renforcer les structures de gestion coopérative afin de mieux faire entendre la voix des peuples autochtones dans les décisions de gestion.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le lieu historique national de Batoche commémore le conflit armé entre le gouvernement provisoire des Métis et le gouvernement canadien en 1885, la communauté métisse de Batoche et le modèle d'utilisation des terrains longeant la rivière Métis.
- Parcs Canada et la Métis Nation-Saskatchewan collaborent depuis longtemps au lieu historique national de Batoche.
- Le 18 décembre 2020, Parcs Canada et la Métis Nation-Saskatchewan ont signé un mandat pour les négociations. L'annonce relative à Batoche est considérée comme une avancée globalement positive, et généralement soutenue.
- En janvier 2021, Parcs Canada a également entamé des discussions avec la Métis Nation-Saskatchewan concernant le renouvellement de l'accord de gestion coopérative du site, et ces discussions se poursuivent.



INTENDANCE AUTOCHTONE

ENJEUX

- En collaboration avec les peuples autochtones, Parcs Canada cherche à concrétiser la réconciliation et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones au moyen d'initiatives d'intendance autochtone.

POINTS IMPORTANTS

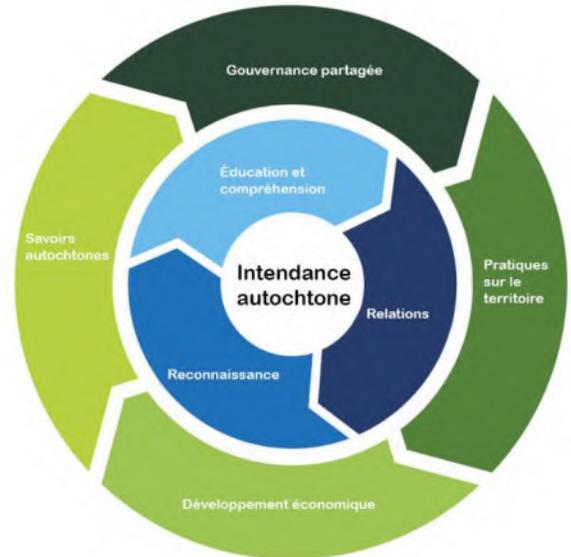
- Parcs Canada travaille avec les peuples autochtones pour faire avancer les priorités d'intendance et de conservation du patrimoine naturel et culturel.
- Parcs Canada préconise les approches d'intendance autochtone qui témoignent des droits, des priorités et des ambitions de ses partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Par exemple, les initiatives d'intendance autochtone sont intégrées dès le début du processus d'établissement d'un parc, par le biais de discussions précoces sur les programmes de gardiens et les approches de gestion coopérative. Voici d'autres exemples d'intendance autochtone en action à Parcs Canada :
 - Plus de trente endroits administrés par Parcs Canada disposent d'un conseil d'administration ou d'une entente de gestion coopérative avec les peuples autochtones;
 - Sept programmes de gardiens sur le terrain offrent diverses formes de soutien aux opérations du parc ainsi que des formations et des possibilités de carrière pour les peuples autochtones dans leurs territoires traditionnels;
 - Parcs Canada collabore durablement avec les gouvernements et les communautés autochtones pour soutenir la récolte de plantes pour des usages médicinaux et traditionnels;
 - Parcs Canada collabore avec les détenteurs du savoir autochtone, comme ça été le cas pour l'élaboration du Plan directeur de Gwaii Haanas : Terre, mer et gens 2018 et pour l'initiative courante de protection et de soutien au rétablissement de l'épaulard résident du sud en collaboration avec le peuple Salish du littoral et les Premières Nations Nuu-chah-nulth;
 - Parcs Canada travaille de concert avec les gouvernements et les communautés autochtones situés près des endroits administrés par l'Agence afin de créer des débouchés économiques, par exemple dans le projet de piste polyvalente ʔapsčiiik ʔašii (ops-chik ta-shi) en cours de développement dans la réserve de parc national Pacific Rim.
- Dans sa réponse à la Table ronde du ministre sur Parcs Canada 2020, l'Agence Parcs Canada s'est engagée à élaborer, par le biais de processus de collaboration et de dialogues avec les peuples autochtones et ses partenaires, un cadre qui soutiendra le leadership autochtone en matière de conservation et d'intendance dans les lieux qu'elle administre.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada œuvre présentement au sein des territoires traditionnels d'environ 300 communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
- Les activités passées et actuelles dans de nombreuses zones protégées ont eu une incidence sur les relations que les peuples autochtones entretiennent avec les terres, les eaux et la glace dont ils sont les gardiens depuis des millénaires et sur leurs responsabilités à leur égard. Parcs Canada a contribué à promouvoir l'idée que la nature « sauvage » doit être mise à l'abri des humains. Dans certains cas, les peuples autochtones ont été retirés contre leur gré des lieux administrés par Parcs Canada; de telles actions ont causé des préjudices durables dont l'effet se fait toujours sentir sur les relations avec le lieu, l'accès aux terres, aux eaux et aux glaces et leur utilisation, l'exercice des droits et des responsabilités autochtones, le transfert intergénérationnel des connaissances et la transmission de la langue, qui ont tous des conséquences néfastes sur la continuité culturelle autochtone.
- Aujourd'hui, en reconnaissance de cette histoire et des responsabilités et rôles importants assumés par les peuples autochtones dans la protection et la conservation des terres, des eaux et des glaces, Parcs Canada a entrepris des travaux préliminaires en vue de l'élaboration de politiques pour favoriser l'intendance autochtone dans tous les lieux administrés par Parcs Canada selon une approche qui :
 - renforce les rapports avec les terres, les eaux et la glace,
 - confère davantage de poids aux voix autochtones,
 - soutient le leadership autochtone et l'autodétermination,
 - respecte les droits et les responsabilités des Autochtones, et le savoir et les systèmes de connaissances autochtones,
 - construit un avenir plus vert et plus équitable pour les générations à venir.
- La compréhension actuelle de Parcs Canada du travail à accomplir est représentée dans un Cadre d'intendance autochtone (Cadre). Le cadre proposé identifie les principaux domaines de travail qui permettront au processus de renouvellement de l'Agence de s'articuler autour d'une vision de la gestion et de la gouvernance des aires protégées qui s'aligne de manière respectueuse avec les modes autochtones de gestion du territoire, de l'eau et de la glace, et qui appuie la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- Le cadre proposé (voir l'illustration) comprend à la fois des éléments de base et des éléments habilitants qui témoignent des responsabilités et des visions du monde autochtones, ainsi que des conditions indispensables à une collaboration réussie. Des changements et des mesures progressives sont toutefois nécessaires pour éliminer les obstacles à l'intendance dans tous ces éléments, bien que certains aspects puissent progresser à des rythmes différents. Le cadre proposé met en avant un engagement envers une relation de travail renouvelée qui reconnaît et facilite les approches conjointes en matière de conservation et d'intendance. Les éléments du Cadre peuvent évoluer au fil du

temps, à mesure que Parcs Canada poursuit sa mobilisation et son travail auprès des peuples autochtones sur l'approche globale.

- Éléments de base proposés (indiqués en vert) :**
 Quatre éléments liés sont considérés comme des composantes centrales de l'intendance autochtone : les systèmes de connaissances autochtones; la gouvernance partagée; les pratiques appliquées sur les territoires, les eaux et les glaces; et les débouchés économiques.
- Éléments habilitants proposés (indiqués en bleu) :**
 Trois autres éléments liés sont considérés comme les fondements de l'intendance autochtone : des efforts plus soutenus pour établir et maintenir des relations solides entre les peuples autochtones et Parcs Canada; la nécessité de reconnaître des actions passées et présentes et de présenter des excuses; l'éducation et la compréhension, notamment parmi les employés de Parcs Canada et les Canadiens.



PROCHAINES ÉTAPES

- Une des prochaines étapes cruciales est de solliciter l'opinion des partenaires autochtones au sujet du Cadre. La mobilisation, qui se déroulera par étapes au cours des deux prochaines années, mettra l'accent sur les relations et les processus qui créent un espace de dialogue permettant d'honorer et de respecter les systèmes de connaissances et les pratiques autochtones et non autochtones. Elle alimentera les composantes du Cadre lui-même ainsi que les priorités qui seront définies dans un plan d'action pour tous les lieux administrés par Parcs Canada. Le plan d'action reflétera à la fois les perspectives et les priorités des Autochtones et de Parcs Canada et s'alignera sur le plan d'action élargi du gouvernement du Canada qui sera élaboré dans le cadre des efforts de mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies.
- Étant donné que les relations avec les partenaires autochtones varient dans l'ensemble du réseau de Parcs Canada, tout comme les contextes culturels et juridiques de ces communautés, il est envisageable que l'application du Cadre varie elle aussi selon les aires patrimoniales protégées pour refléter les droits, les intérêts et les aspirations diverses des peuples autochtones ainsi que les contextes opérationnels uniques dans lesquels opère Parcs Canada.
- On envisage un avenir dans lequel les lieux administrés par Parcs Canada sont régis et gérés conformément à des valeurs communes et au moyen de systèmes et de processus qui respectent et honorent les autorités et les visions du monde des Autochtones et de la Couronne.



TRAITÉ PROGRESSIF DE LA RÉSERVE DE PARC NATIONAL MONTS MEALY ET ENTENTE SUR LES RÉPERCUSSIONS ET LES AVANTAGES DU PARC AVEC LES INNUS DU LABRADOR

ENJEUX

- Le traité progressif est une entente fournissant des fonds aux Innus du Labrador pour mettre en œuvre l'entente sur les répercussions et les avantages des parcs des Innus du Labrador. Ce financement permettra aux Innus du Labrador de s'acquitter de leurs rôles et responsabilités tels qu'ils sont définis dans l'entente sur les répercussions et les avantages du parc, et d'aider les entreprises et les particuliers innus du Labrador à tirer parti des possibilités économiques liées au parc.

POINTS IMPORTANTS

- La signature du traité progressif le 12 août 2021 a constitué une étape importante pour satisfaire les droits, les besoins et les intérêts des Innus du Labrador en ce qui concerne la réserve du parc national Monts Mealy, et pour soutenir la capacité des Innus du Labrador à assumer leurs rôles et leurs responsabilités à l'égard de la réserve du parc national Monts Mealy, conformément à l'entente sur les répercussions et les avantages du parc des Innus conclue en 2015. Cela comprend, par exemple, la gestion coopérative et l'intendance partagée du patrimoine naturel et culturel de la réserve du parc.
- Le traité progressif soutiendra également les possibilités économiques pour les Innus du Labrador par l'intermédiaire d'emplois importants et de contrats gouvernementaux.
- Le traité progressif du parc contribuera à satisfaire plusieurs intérêts fédéraux, notamment en assurant une plus grande prévisibilité opérationnelle du parc, en garantissant le fonctionnement du Conseil de gestion coopérative des Innus du Labrador, ainsi qu'en renforçant et en élargissant la relation entre la Couronne et les Autochtones.
- Le traité progressif a permis de renforcer les relations et d'accroître la confiance entre Parcs Canada et la Nation Innu.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada et les Innus du Labrador ont signé une entente sur les répercussions et les avantages de la réserve de parc national Monts Mealy en 2015 à la suite de l'entente de principe sur les revendications territoriales globale et l'autonomie gouvernementale des Innus du Labrador et de la création de la réserve de parc national Monts Mealy. Toutes les parties s'attendaient à conclure les négociations de l'entente finale peu après la signature de l'entente sur les répercussions et les avantages des parcs en 2015.
- Cependant, les négociations de l'entente finale sont en cours et, par conséquent, les Innus n'ont pas reçu de financement pour faciliter le développement de leurs capacités et leur participation à la création, à la planification et à la gestion du parc, alors que le financement de la mise en œuvre de l'entente sur les répercussions et les avantages du parc, par exemple, était lié à la date d'entrée en vigueur de l'entente finale.
- Les traités progressifs sur les parcs et les pêches sont les premières ententes progressives



signées par le Canada dans l'histoire des négociations en vertu de l'article 35. Les traités progressifs marquent également la première fois que le Canada offre aux Innus du Labrador un avantage lié au traité avant la conclusion de leur traité moderne, qui est en négociation depuis 1991.

- Pour Parcs Canada, le traité progressif vise à résoudre trois questions clés dans les négociations du traité moderne des Innus du Labrador :
 - Faire avancer le financement de la mise en œuvre de l'entente sur les répercussions et les avantages du parc des Innus du Labrador en ce qui concerne la réserve de parc national Monts Mealy, qui a été signée par les Innus et Parcs Canada en 2015 afin de faciliter la prise en charge par les Innus du Labrador de leurs rôles et responsabilités en matière de gestion coopérative et d'intendance partagée de la réserve de parc national Monts Mealy, et d'aider les entreprises des Innus du Labrador à profiter des possibilités de développement économique liées à la création et à l'exploitation de la réserve de parc national Monts Mealy.
 - Clarifier le statut du Conseil de gestion coopérative des Innus du Labrador en tant qu'« organisme principal » parmi les groupes d'intervenants, définis comme des groupes ne possédant pas de droits issus de traités.
 - Traiter un intérêt lié aux prestations d'emploi afin de prévoir l'embauche préférentielle d'Innus du Labrador qualifiés pour des emplois situés à Happy Valley Goose Bay et liés à la réserve du parc national Monts Mealy.



NÉGOCIATION DES AFFAIRES AUTOCHTONES

ENJEUX

- Donnant suite aux fonds prévus dans le Budget de 2021, l'Agence Parcs Canada augmente sa capacité de négociation des affaires autochtones, afin de mieux répondre aux demandes découlant de l'approche fédérale à l'égard de la reconnaissance des droits et de l'autodétermination des peuples autochtones, ainsi qu'aux aspirations des partenaires autochtones en ce qui concerne les lieux qu'elle administre.

POINTS IMPORTANTS

- Les négociations fondées sur les droits menées par Parcs Canada ont à peu près doublé depuis 2015 pour atteindre 66 relations; les nouvelles tables de négociation résultent de l'approche à l'égard de la reconnaissance des droits et de l'autodétermination des peuples autochtones. Parallèlement, les ressources consacrées à ces négociations sont restées à peu près stables.
- L'évolution des relations entre la Couronne et les Autochtones a donné lieu à des attentes plus élevées pour des relations plus étroites et un soutien à l'exercice des droits. La prise en compte de ces attentes a créé un environnement de négociation de plus en plus complexe qui a des répercussions sur l'exploitation des lieux de Parcs Canada dans tout le pays.
- Dans le Budget de 2021, le gouvernement s'est engagé à consacrer 10,6 millions de dollars sur cinq ans et 2,2 millions de dollars par exercice subséquent pour accroître la capacité de négociation et mettre en œuvre une approche solide en matière de politiques, de gouvernance et de gestion de projets pour aider l'Agence à atteindre ses objectifs de réconciliation, soutenir les gens sur le terrain et gérer les risques.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Un processus d'embauche de négociateurs et de gestionnaires des négociations, annoncé à l'externe, est maintenant terminé, et l'embauche est en cours pour constituer une équipe de négociation régionale capable de fournir le niveau d'effort requis par une approche pangouvernementale dirigée par RCAANC pour le financement des négociations fondées sur les droits.
- La nouvelle équipe sera prête au début de l'exercice 2022-2023 et aura pour but d'atteindre les objectifs de l'Agence pour ce qui est d'augmenter le nombre d'accords de gestion coopérative et de conclure des accords applicables en temps opportun, de façon à favoriser l'intendance autochtone et la prévisibilité opérationnelle.



RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES INUITS DU NUNAVUT ET GESTION COOPÉRATIVE DU PARC NATIONAL DES MONTS-TORNGAT

ENJEUX

- Le financement de la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik a été augmenté en 2020 afin de mieux aider les partenaires autochtones à assumer leurs rôles et responsabilités dans la gestion conjointe et coopérative du parc national des Monts-Torngat.

POINTS IMPORTANTS

- La totalité du parc national des Monts-Torngat se trouve dans la région désignée des gouvernements inuits du Nunavik et du Nunatsiavut.
- Le parc est géré de façon coopérative par Parcs Canada et les Inuits du Nunavik et du Nunatsiavut par l'intermédiaire d'un conseil de gestion coopérative.
- En fournissant un financement durable et continu aux Inuits du Nunavik pour la mise en œuvre de l'Entente sur les répercussions et les avantages du parc national des Monts-Torngat, les Inuits du Nunavik seront désormais en mesure d'assumer pleinement leurs rôles et leurs responsabilités en matière de gestion coopérative et d'intendance partagée du parc national des Monts-Torngat; par ailleurs, Parcs Canada pourra embaucher du personnel et investir dans l'infrastructure du parc.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- L'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik a été conclu en 2008, trois ans après que le Canada a signé l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador avec le Nunatsiavut. La création du parc national des Monts-Torngat a constitué un facteur important dans la conclusion des traités modernes du Nunavik et du Nunatsiavut.
- Les engagements précis liés au parc national des Monts-Torngat comprennent la négociation de deux Ententes distinctes sur les répercussions et les avantages du parc pour la gestion coopérative du parc, l'établissement d'un bureau administratif avec du personnel et un point d'accès au parc au Québec, ainsi que la création d'un conseil de gestion coopérative conjoint Makivik-Nunatsiavut-Parcs Canada.
- En plus d'être membres à parts égales, les Inuits du Nunavik et le Nunatsiavut ont des rôles et des responsabilités égaux en matière d'intendance, de culture, de patrimoine et d'archéologie dans le parc. L'Entente sur les répercussions et les avantages du parc aborde également les questions suivantes :
 - la prestation de services dans les deux langues inuites;
 - les possibilités économiques;
 - la gestion des ressources culturelles, notamment pour l'expérience des visiteurs dirigée par les Inuits.



PROGRAMMES DE GARDIENS AUTOCHTONES DE PARCS CANADA

ENJEUX

- Les programmes de gardiens autochtones, élaborés conjointement avec Parcs Canada et dirigés par des partenaires autochtones, aident à maintenir et à revitaliser les liens avec les terres, les eaux et la glace qui soutiennent les systèmes de connaissances, de lois et de gouvernance.

POINTS IMPORTANTS

- La réconciliation et le renouvellement des relations avec les peuples autochtones sont une priorité du gouvernement du Canada.
- Parcs Canada a reçu 61,7 millions de dollars dans le cadre du budget de 2021 pour faire progresser les programmes de gardiens autochtones dans les lieux administrés par Parcs Canada.
- Les programmes offerts dans les lieux administrés par Parcs Canada seront des expressions de la culture des Premières Nations, des Inuits et des Métis et reflèteront leurs territoires traditionnels, les terres attribuées en vertu des traités et leurs terres ancestrales.
- Les programmes de gardiens sont des programmes dirigés par des communautés ou des partenaires autochtones qui peuvent fonctionner (en totalité ou en partie) dans des lieux administrés par Parcs Canada, qui sont élaborés conjointement avec Parcs Canada et qui bénéficient du soutien financier de Parcs Canada.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Faire progresser le leadership autochtone en matière de conservation est essentiel pour atteindre des objectifs ambitieux, faire progresser la réconciliation avec les Autochtones et atténuer les effets des changements climatiques en protégeant et en restaurant des écosystèmes sains et résilients et en contribuant au rétablissement des espèces en péril.
- Les initiatives de leadership autochtone comme celles des gardiens autochtones aident le Canada à s'adapter aux changements climatiques et à respecter ses engagements en matière de protection de la nature, de la culture et de la biodiversité.
- Le financement a permis à Parcs Canada de soutenir trois initiatives existantes de gardiens en 2021-2022. D'autres initiatives sont en phase de conception, ce qui portera le total à 10 programmes d'ici la fin 2022.
- Les programmes de gardiens autochtones offrent la possibilité d'emplois culturellement significatifs aux peuples autochtones et soutiennent davantage les économies locales dynamiques et durables.
- Ces programmes jouent un rôle essentiel dans la promotion de la transmission du savoir traditionnel de génération en génération, dans la formation de la prochaine génération d'éducateurs et de bâtisseurs de la nation, et dans le soutien de communautés autochtones saines et résilientes en encourageant les activités terrestres.



FRÉQUENTATION DE PARCS CANADA EN 2021

ENJEUX

- La fréquentation en 2021 rebondit au niveau national (par rapport à l'année 1 de la pandémie de COVID-19), mais elle reste inférieure aux niveaux pré-pandémiques.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada a continué d'adapter avec succès l'accès et les services aux visiteurs afin d'intégrer des mesures visant à protéger la population canadienne contre la pandémie en cours de COVID-19 tout en lui permettant de profiter du plein air dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines de conservation.
- Les chiffres préliminaires depuis le début de l'exercice (du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022) indiquent que 20,8 millions de visiteurs ont profité des bienfaits pour la santé et le bien-être offerts par les lieux de Parcs Canada dans tout le pays. C'est 27 % de visiteurs en plus par rapport à la même période en 2020 (16,4 millions), mais c'est 13 % en dessous des niveaux pré-pandémiques.
- La fréquentation annuelle totale pour l'année d'exploitation 2021-2022 (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022) devrait atteindre de 21,1 et 21,5 millions de visiteurs. Il s'agirait d'une amélioration par rapport à l'année passée (année 1 de la pandémie), mais ce chiffre sera inférieur au niveau pré-pandémique (environ 25 millions).
- La fréquentation a de nouveau été principalement nationale en 2021-2022, l'accès étant resté fermé aux touristes américains et étrangers jusqu'à la fin de l'été/début de l'automne. Des visiteurs étrangers de tous les États américains et d'au moins 57 pays étrangers étaient présents dans les parcs nationaux après la réouverture des frontières.
- Les visiteurs continuent de vivre des expériences positives malgré les difficultés en constante évolution qu'impose la pandémie. Selon un sondage national mené auprès des visiteurs en 2021 :
 - 93 % des visiteurs ont apprécié leur visite (↑ 4 % par rapport à 2020);
 - 91 % des visiteurs ont choisi de visiter l'endroit parce qu'ils le considéraient comme sécuritaire (↑ 4 %);
 - 90 % des visiteurs étaient satisfaits des mesures mises en place pour la santé et la sécurité (↑ 6 %);
 - 87 % des visiteurs ont estimé que la réouverture des parcs/lieux a apporté un sentiment de retour à la normalité (↑ 5 %).
- En temps normal, Parcs Canada attire des millions de visiteurs chaque année et constitue un important moteur économique des collectivités partout au Canada. Les parcs nationaux/lieux historiques aident à créer et à maintenir des emplois et des entreprises à l'échelle locale dans des centaines de collectivités partout au Canada. Par exemple, en 2018-2019, les visiteurs des parcs nationaux et des lieux historiques ont apporté 3,4 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada et ont soutenu plus de 33 000 emplois dans tout le pays.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

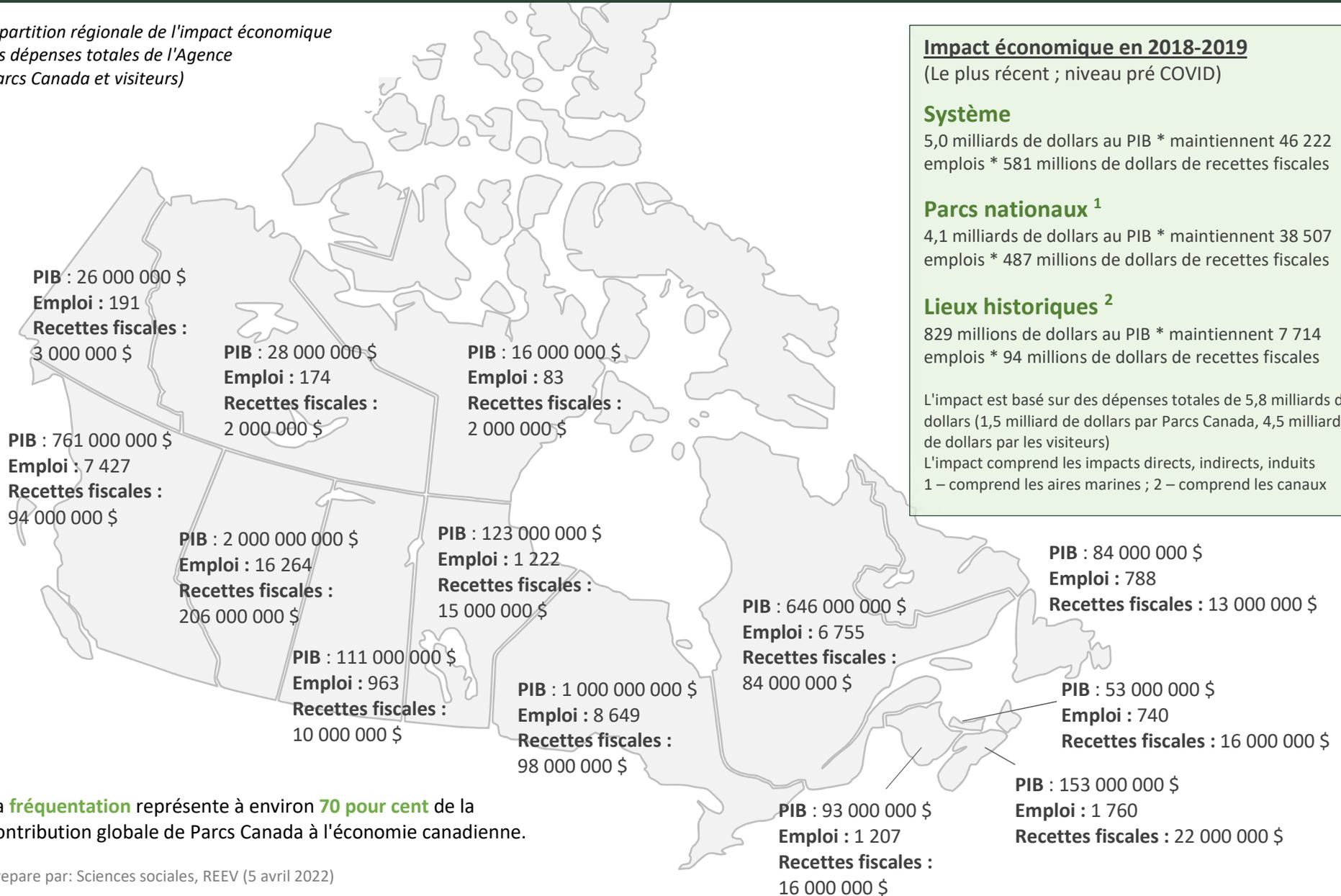


- Parcs Canada a maintenu un modèle national de prestation de services qui a pu être adapté aux variations des exigences locales et régionales en matière de santé publique pendant la pandémie en cours. Parcs Canada a communiqué régulièrement avec le public canadien pour s'assurer qu'il est au courant de ce qui est disponible et des mesures que les visiteurs doivent suivre lorsqu'ils préparent leur visite et qu'ils se trouvent dans un lieu de Parcs Canada.
- Parcs Canada a ouvert normalement pour la saison 2021 (c.-à-d. qu'il n'y a pas eu de fermetures à l'échelle du système en raison de confinements obligatoires). Cependant, certaines offres modifiées, telles que la réduction des possibilités de camping, des visites d'interprétation limitées et la fermeture de certains bâtiments, sont restées en place pour répondre aux exigences sanitaires.
- La fréquentation préliminaire des parcs nationaux depuis le début de l'exercice (du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022) est de 13,9 millions, soit une hausse de 25 % par rapport à l'année passée à la même époque, et une baisse de 8 % par rapport aux niveaux d'avant la pandémie (2019).
- La fréquentation préliminaire des lieux historiques nationaux depuis le début de l'exercice (du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022) est de 6,9 millions, soit une augmentation de 31 % par rapport à l'année passée à la même époque, et une diminution de 21 % par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie.
- Les chiffres définitifs de fréquentation pour l'année d'exploitation 2021-2022 seront disponibles en mai 2022.

[Voir l'infographie ci-jointe pour connaître la répartition régionale de la fréquentation]

Contribution économique (sommaire)

Répartition régionale de l'impact économique
des dépenses totales de l'Agence
(Parcs Canada et visiteurs)



Impact économique en 2018-2019

(Le plus récent ; niveau pré COVID)

Système

5,0 milliards de dollars au PIB * maintiennent 46 222 emplois * 581 millions de dollars de recettes fiscales

Parcs nationaux ¹

4,1 milliards de dollars au PIB * maintiennent 38 507 emplois * 487 millions de dollars de recettes fiscales

Lieux historiques ²

829 millions de dollars au PIB * maintiennent 7 714 emplois * 94 millions de dollars de recettes fiscales

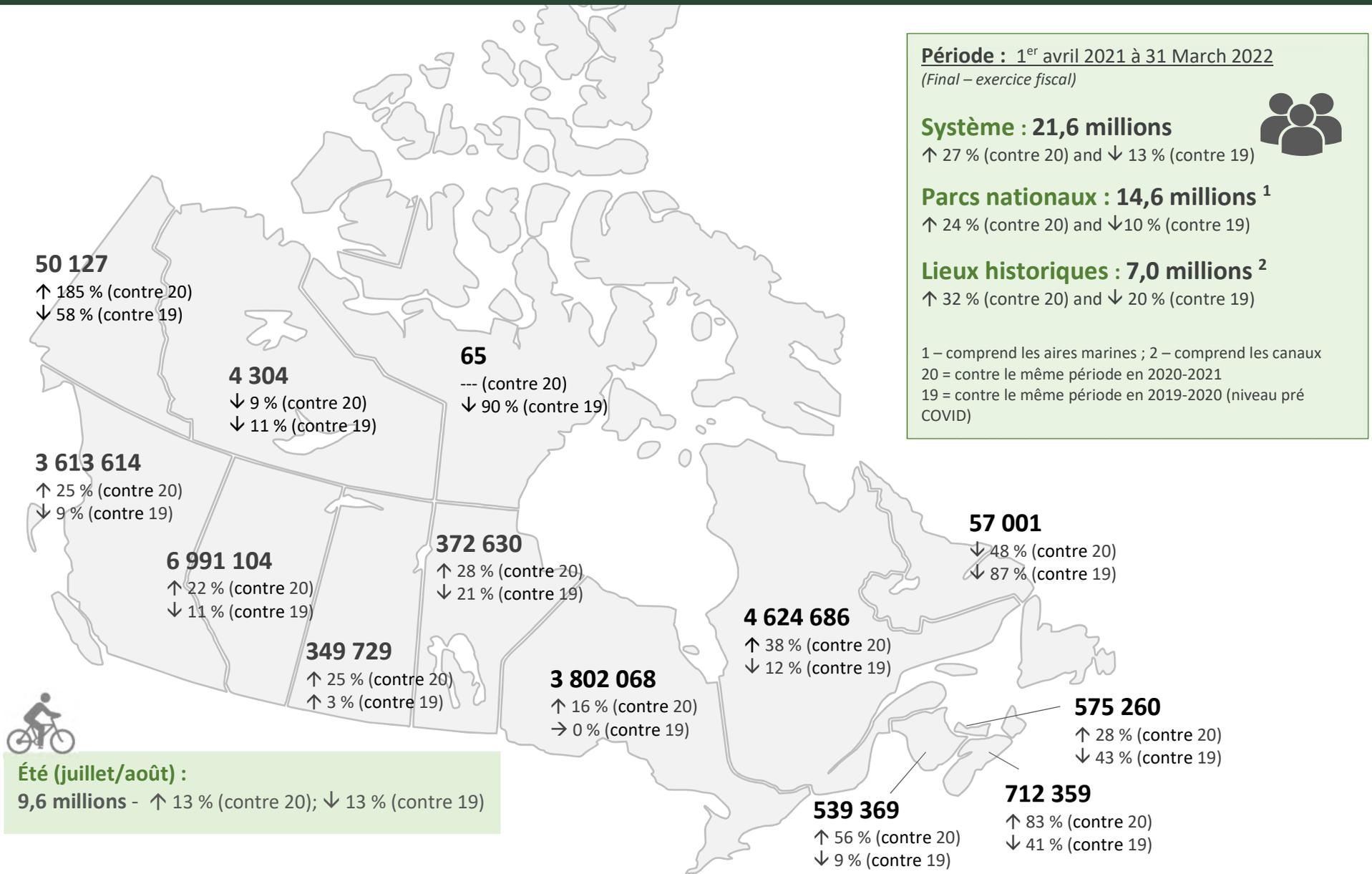
L'impact est basé sur des dépenses totales de 5,8 milliards de dollars (1,5 milliard de dollars par Parcs Canada, 4,5 milliards de dollars par les visiteurs)

L'impact comprend les impacts directs, indirects, induits
1 – comprend les aires marines ; 2 – comprend les canaux

La **fréquentation** représente à environ **70 pour cent** de la contribution globale de Parcs Canada à l'économie canadienne.

Prepared par: Sciences sociales, REEV (5 avril 2022)

Fréquentation – 2021-2022 (final)



Préparé par : Sciences sociales, REEV (3 juin 2022)



MISE EN OEUVRE DE LA LOI SUR LES FRAIS DE SERVICE À PARCS CANADA

ENJEUX

- En janvier 2021, dans le cadre de la mise en œuvre continue par Parcs Canada de la *Loi sur les frais de service* de 2017, l'Agence a fait savoir que les frais pour les services facultatifs à valeur ajoutée, tels que les programmes guidés, l'accès aux sources thermales, les permis pour les événements spéciaux et le golf, augmenteront en 2023. Elle a également indiqué que les rajustements des droits en fonction de l'Indice des prix à la consommation exigés par la *Loi sur les frais de service* seront désormais apportés tous les deux ans à compter de 2022.

POINTS IMPORTANTS

- Les tarifs de Parcs Canada sont raisonnables et offrent un bon rapport qualité-prix à la population canadienne. L'Agence réinvestit tous les revenus de la tarification dans les activités. Plus de 20 % du budget de fonctionnement de Parcs Canada proviennent des revenus tirés de la tarification. Pour offrir des services et des expériences de grande qualité aux Canadiens, un recouvrement raisonnable des coûts en ce qui concerne les services payants, tout en étant abordables pour les particuliers et les familles, est nécessaire.
- Parcs Canada a mené une consultation nationale sur les tarifs en 2019. Les participants à la consultation se sont prononcés en faveur d'autres ajustements des tarifs afin d'améliorer le recouvrement des coûts et de rapprocher certains tarifs des taux du marché, en particulier lorsque ces tarifs entrent par inadvertance en concurrence avec des offres du secteur privé comme le golf et les sources thermales.
- La *Loi sur les frais de service* de 2017 prévoit une plus grande transparence de l'établissement et de l'administration des frais de service dans les ministères et organismes fédéraux. Il faut également améliorer le recouvrement des coûts lorsque les services apportent un avantage majoritairement privé aux particuliers ou aux entreprises. Les ajustements courants des frais en fonction de l'inflation basée sur l'Indice des prix à la consommation sont une autre exigence de la Loi.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada administre plus de 3 500 différents tarifs qui tombent sous le coup de la *Loi sur les frais de service*. Il s'agit des droits d'admission et des frais d'hébergement, des frais d'éclusage, des services municipaux, des licences d'exploitation et de divers permis.
- En janvier 2021, dans le cadre de la mise en œuvre continue par Parcs Canada de la *Loi sur les frais de service* de 2017, l'Agence a fait savoir que les frais pour les services facultatifs à valeur ajoutée, tels que les programmes guidés, l'accès aux sources thermales, les permis pour les événements spéciaux et le golf, augmenteront en 2023. Elle a également indiqué que les rajustements des droits en fonction de l'Indice des prix à la consommation exigés par la *Loi sur les frais de service* seront désormais apportés tous les deux ans à compter de 2022.



- *La Loi sur les frais de service* de 2017 exige que les ministères et organismes ajustent les frais de service en fonction de l'inflation sur une base annuelle, sauf si un autre calendrier est approuvé par le ministre responsable. À partir de 2022, Parcs Canada ajustera les frais de service en fonction de l'inflation tous les deux ans seulement. Les visiteurs, les partenaires et les clients de Parcs Canada bénéficient ainsi d'une plus grande certitude et d'une plus grande prévisibilité en matière de prix ainsi que d'un délai plus long pour informer les Canadiens des changements de prix qui entrent en vigueur.



TRANSPORT DURABLE DES PERSONNES DANS LA VALLÉE DE LA BOW

ENJEUX

- Parcs Canada a mis sur pied un groupe d'experts chargé de contribuer à l'élaboration d'un système de transport durable des personnes dans le parc national Banff. Le groupe d'experts fera des recommandations à Parcs Canada sur la façon d'élaborer un cadre de transport durable des personnes dans le parc. La portée des travaux comprendra la gestion et la coordination de l'accès, de l'utilisation et de l'infrastructure des principaux points de destination du parc dans la vallée de la Bow et à proximité.

POINTS IMPORTANTS

- La fréquentation de la vallée de la Bow du parc national Banff a augmenté de façon spectaculaire au cours de la dernière décennie. Les parcs de stationnement des principaux points de destination sont souvent saturés et les embouteillages sont devenus courants aux points névralgiques. Sur la base de son expertise et des consultations menées auprès des Autochtones, du public et des intervenants, le groupe d'experts sera invité à recommander des solutions novatrices possibles que Parcs Canada pourra prendre en compte dans l'élaboration d'un cadre de transport des personnes.
- Le président-directeur général de Parcs Canada a nommé des personnes au groupe d'experts qui possèdent une expérience pertinente aux défis auxquels est confronté le parc national Banff. Il s'agit d'experts dans les domaines des systèmes de transport intelligents, de la planification des transports en commun, des transports verts, du tourisme, de l'accessibilité et de la planification des loisirs, entre autres.
- Le résultat souhaité du groupe d'experts est de fournir à Parcs Canada des recommandations qui pourront être prises en compte dans l'élaboration d'une stratégie de transport des personnes planifiée et mise en œuvre de manière cohérente, qui comprendrait une série d'outils pour le transport des personnes, des projets de démonstration et des recherches. Les recommandations du groupe d'experts seront soumises à la consultation des Autochtones et du public.
- Parcs Canada a examiné un rapport d'étape provisoire et a fourni une rétroaction au groupe d'experts. Un rapport final est attendu pour juillet 2022.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada a mis en place des solutions de transport en commun dans les zones de visite populaires du parc national Banff, mais celles-ci s'avèrent insuffisantes pour répondre à la demande et offrir des expériences de qualité aux visiteurs. Parcs Canada maintient son engagement à l'égard du transport en commun ; on cherche à obtenir des conseils d'experts pour tirer parti de ces travaux et explorer de nouvelles solutions novatrices.
- Des consultations avec les Autochtones, le public et les intervenants sur le projet de mandat du groupe d'experts ont été menées et le mandat a été révisé pour tenir compte des commentaires reçus. Les commentaires des Autochtones, du public et des intervenants étaient favorables et constructifs. Les commentaires ont porté sur la façon de préciser davantage le rôle du groupe d'experts, l'intention du projet, le lien clair avec



l'objectif de carboneutralité du gouvernement d'ici 2050 et la réaffirmation de l'engagement envers le transport en commun écologiquement durable.

- Parcs Canada a annoncé la composition du groupe d'experts le 26 mai 2021, et des réunions régulières du groupe d'experts ont eu lieu.



INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES DE PARCS CANADA

ENJEUX

- L'investissement dans les biens de l'Agence est une priorité du gouvernement depuis 2015, et Parcs Canada a respecté ses engagements à cet égard par le biais d'un financement d'une durée limitée. Le Budget de 2021 prévoyait un montant de 35 millions de dollars pour l'Agence Parcs Canada afin qu'elle puisse maintenir ses capacités internes de gestion des immobilisations de son portefeuille pendant l'exercice 2022-2023.

POINTS IMPORTANTS

- Le gouvernement du Canada s'est engagé à investir dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux, les parcs urbains nationaux et les aires marines nationales de conservation.
- En investissant dans l'infrastructure, Parcs Canada conserve ces précieux endroits, soutient la croissance économique rurale, stabilise le secteur du tourisme et aide à respecter ses obligations en matière de réconciliation, de réduction des gaz à effet de serre et d'accessibilité universelle.
- D'ici mars 2023, l'Agence aura investi près de 4,2 milliards de dollars pour mener à bien 995 projets hautement prioritaires visant à améliorer l'état de plus d'un quart de ses biens dans les parcs nationaux et les sites historiques nationaux de toutes les régions du pays.
- Parcs Canada poursuit sa planification à long terme afin d'assurer la gestion efficace et la durabilité continue de son vaste portefeuille diversifié à l'avenir.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

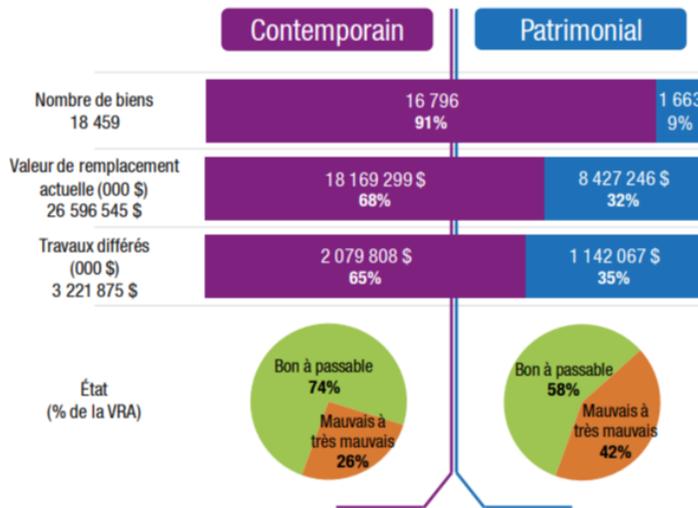
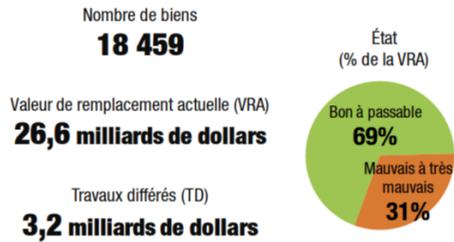
- Parcs Canada maintient un portefeuille diversifié de plus de 18 000 biens à l'échelle du pays, dont la valeur de remplacement actuelle s'élève à plus de 26 milliards de dollars (voir annexe pour plus de détails). Une gouvernance robuste et un établissement des priorités garantissent que les investissements sont réalisés là où ils sont le plus nécessaires.
- Au cours des quatre dernières décennies, Parcs Canada a eu la tâche colossale de maintenir l'état des biens de son portefeuille. La majeure partie des biens de Parcs Canada sont vieillissants et nécessitent des investissements permanents importants dans la gestion de leur cycle de vie et leur recapitalisation.
- Depuis 2015, 4,2 milliards de dollars en financement temporaire ont été remis à l'Agence pour qu'elle investisse dans la protection et la restauration des immobilisations dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Grâce au programme d'investissement de l'Agence, le pourcentage de biens en bon ou moyen état est passé de 50 % à 69 % (en date de juin 2021) au cours de cette même période.
- Afin de soutenir la conception de plans à long terme pour son portefeuille de biens, l'Agence a retenu les services d'experts externes pour aider aux examens nationaux de son portefeuille de biens bâtis afin d'en valider l'état général et les exigences financières continues pour le maintenir.



- Comme le programme de travail actuel doit prendre fin en mars 2023, Parcs Canada continue de renforcer ses processus de planification des investissements et de gestion des biens, y compris l'élaboration récente d'une stratégie en matière de portefeuille de biens immobiliers, la planification du passage à un régime de budgétisation selon la comptabilité d'exercice et l'élaboration de plans à long terme pour appuyer la durabilité des biens de Parcs Canada dans l'avenir.

Annexe: Données clés sur les biens du Rapport sur les biens 2021

- Le Rapport sur les biens 2021-2022 de Parcs Canada est un rapport annuel destiné à fournir un portrait national de la condition générale, la santé et les tendances du portefeuille de biens bâtis de Parcs Canada.
- Ce rapport est basé sur les données des biens dans le système de gestion de l'information sur les biens, Maximo, qui utilise des mesures d'actifs standardisées telles que la Valeur de remplacement actuelle (VRA), la Condition générale du bien (CGB) et les Travaux différés (TD).



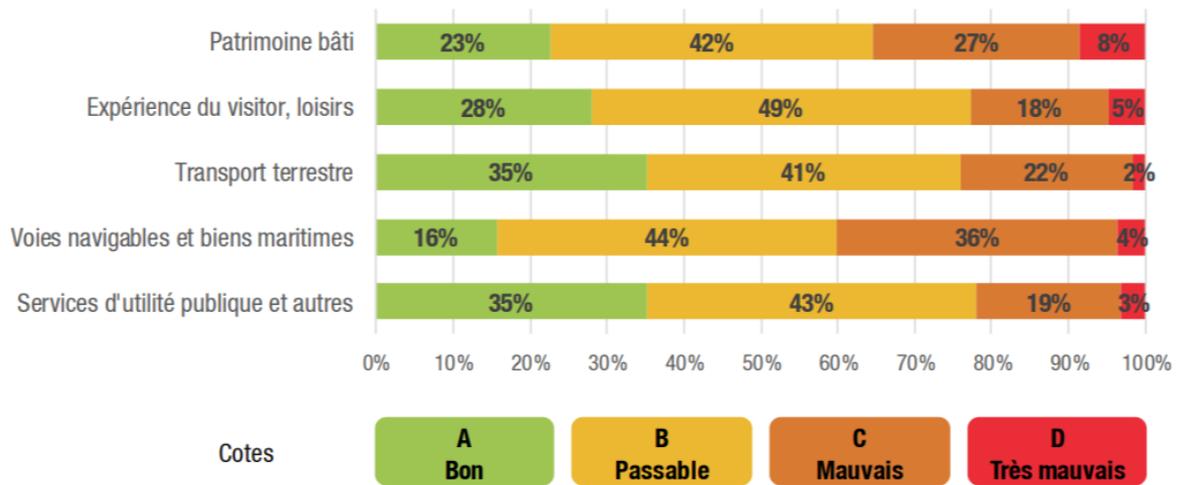
- L'information présentée dans ce rapport se concentre sur les mesures des biens et comprend une répartition des résultats par valeur patrimoniale, segment de portefeuille, catégorie de biens et région.
- Ces mesures aident à surveiller le portefeuille, à hiérarchiser les biens et à éclairer les décisions de gestion des biens et d'investissement

Note: Les données contenues dans ce rapport ont été extraites du Maximo, le 21 juin 2021.

Résultats par segment de portefeuille



Segment de portefeuille	Nombre de biens	VRA (000 \$)	État bon à passable (% VRA)	État mauvais à très mauvais (% VRA)	TD (000 \$)
Patrimoine bâti	1 433	3 954 879 \$	65%	35%	538 234 \$
Expérience du visitor, loisirs	13 301	4 128 154 \$	77%	23%	335 606 \$
Transport terrestre	1 326	8 495 350 \$	76%	24%	910 382 \$
Voies navigables et biens maritimes	1 185	9 123 534 \$	60%	40%	1 346 175 \$
Services d'utilité publique et autres	1 214	894 627 \$	78%	22%	91 478 \$





RETARDS DANS LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

ENJEUX

- Depuis 2015, Parcs Canada exécute le plus grand programme fédéral d'infrastructure de son histoire, soit 995 projets au pays totalisant 4,2 milliards de dollars. Compte tenu de la complexité et de la taille de certains de ces projets, des retards au calendrier peuvent survenir de la conception jusqu'à l'exécution.

POINTS IMPORTANTS

- Près de 83 % des 995 projets d'immobilisations entrepris depuis 2015 sont maintenant achevés, apportant une amélioration de l'état et de la sécurité des biens, des expériences de haute qualité pour les visiteurs et la protection du patrimoine culturel dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation partout au pays.
- Comme c'est le cas pour tout grand programme d'investissement dans les infrastructures, de nombreux facteurs peuvent avoir une incidence sur le calendrier des projets, notamment les conditions météorologiques, qui peuvent modifier les saisons de construction, les processus d'approvisionnement et de passation de marchés, et la nécessité de maintenir partiellement en fonction les biens pendant les travaux de construction afin de fournir des services aux visiteurs ou au public (p. ex., la restauration des ponts, des barrages et des écluses).
- Qui plus est, la protection et la conservation des ressources culturelles et naturelles, des habitats et de l'environnement sont une priorité pour Parcs Canada et il est parfois nécessaire de modifier les échéanciers des projets pour aider à sauvegarder ces ressources importantes.
- De même, Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec des centaines de communautés autochtones partout au Canada, qui sont des partenaires précieux. Il est de la plus haute importance pour l'Agence de prendre le temps nécessaire pour établir un dialogue avec les partenaires autochtones ainsi que d'autres intervenants locaux et régionaux et pour les consulter. Les calendriers des projets doivent parfois être modifiés pour faciliter une interaction et un dialogue préalables suffisants.
- Enfin, malgré tous les efforts déployés par toutes les parties visées pour réduire les répercussions négatives de la COVID-19 sur les projets d'infrastructure en cours à Parcs Canada, certains projets ont connu des retards en raison de la disponibilité de la main-d'œuvre et des matériaux clés.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada maintient un portefeuille diversifié de plus de 18 000 biens au pays, dont la valeur de remplacement actuelle s'élève à plus de 26 milliards de dollars.
- Depuis 2015, Parcs Canada a reçu 4,2 milliards de dollars en financement supplémentaires pour les immobilisations dans le cadre de divers budgets fédéraux pour lui permettre d'investir dans la protection et la restauration des immobilisations dans les parcs et les lieux historiques nationaux.



- Au cours de cette période, Parcs Canada a augmenté sa capacité interne et son expertise pour exécuter des projets complexes, et a mis en place une gestion de projet rigoureuse, des rapports financiers et des contrôles de suivi pour garantir une bonne gestion de cet investissement historique.

- Des projets tels que la restauration de Province House à Charlottetown (Î.-P.-É.), la rénovation de la voie navigable Trent-Severn en Ontario et le terrain de camping Whistlers à Jasper sont des projets pluriannuels dont les coûts et le calendrier ont tendance à être rajustés à mesure que l'on comprend mieux l'état des biens pendant la réalisation des travaux. Par conséquent, la portée de ces projets a évolué depuis 2015.
 - **Province House** est un projet phare pluriannuel qui prévoit la restauration complète d'un bâtiment patrimonial vieux de 160 ans, qui passera d'un état très médiocre à une reconstruction et un réaménagement complets.

 - Les travaux de la **voie navigable Trent-Severn** comprennent 29 projets distincts, mais interdépendants, visant le remplacement de structures centenaires (écluses, déversoirs, etc.) sur 386 km de canaux navigables. Ces travaux permettront de prolonger la durée de vie des biens, en plus d'améliorer les dispositifs de sécurité pour les opérateurs et les visiteurs et de renforcer les capacités de gestion des eaux.

 - Dans le cadre du réaménagement du **terrain de camping Whistlers**, on procédera à la restauration du plus grand terrain de camping de Parcs Canada (soit 781 emplacements), ce qui comprendra le remplacement complet de l'infrastructure souterraine (eau, égouts, électricité) et de la majorité des bâtiments (poste d'inscription, douches et toilettes) et des routes dans une région où la saison de construction est courte et imprévisible.



CAMPAGNE PUBLICITAIRE NATIONALE DE PARCS CANADA

ENJEUX

- Parcs Canada a reçu quatre millions de dollars du Fonds central pour la publicité du gouvernement du Canada pour une campagne de publicité sur deux exercices financiers (un million de dollars en 2021-2022 et trois millions de dollars en 2022-2023).

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada a lancé une campagne publicitaire nationale pour promouvoir la conservation des lieux patrimoniaux du Canada et la fréquentation des lieux administrés par Parcs Canada afin de soutenir la reprise sûre et durable de l'industrie touristique et la stratégie de relance du tourisme du gouvernement du Canada.
- La campagne, qui cible les familles et les jeunes adultes canadiens (y compris les personnes de cultures diverses), a été lancée à la mi-février 2022 et se poursuivra jusqu'à la fin juin 2022.
- Profitant du slogan *450 000 km² de souvenirs*, la campagne invite la population canadienne à vivre certaines des meilleures expériences culturelles et de plein air que notre pays a à offrir. Par ailleurs, elle met en valeur les lieux administrés par Parcs Canada en tant que destinations touristiques de choix en insistant sur la beauté de ces endroits et les bienfaits qu'ils apportent.
- La campagne se veut très visible, avec une présence médiatique soutenue sur une variété de plateformes numériques et de médias sociaux, d'affichages extérieurs, de chaînes de télévision et de cinémas.
- Les activités publicitaires de Parcs Canada seront également complétées par des efforts de communication marketing non rémunérés et soutenues par des relations et des collaborations touristiques avec des partenaires, comme Destination Canada.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada reçoit un financement publicitaire central annuel depuis 2016-2017 (à l'exception de 2020-2021), totalisant 15 millions de dollars à ce jour (comprend le financement de 2022-2023).
- La campagne 2018 et 2019 financée par le budget central a connu un grand succès et a touché environ 26 millions de personnes. Elle a contribué à une forte fréquentation et à des niveaux records de notoriété (90 %), contre environ 83 % avant les importantes campagnes publicitaires qui ont débuté en 2017.
- Pendant la pandémie de COVID-19, les lieux administrés par Parcs Canada ont offert à la population canadienne un exutoire pour la santé et le bien-être et des lieux de lien social sécuritaires. Bien que la fréquentation des lieux de Parcs Canada en 2020-2021 ait été plus faible que les années précédentes (diminution de 32 % par rapport à 2019-2020), plus de Canadiennes et de Canadiens que jamais ont visité les lieux de Parcs Canada, le nombre de visites atteignant 17 millions au 31 mars 2021.



- Alors que le monde sort doucement de la pandémie de COVID-19, Parcs Canada s'efforce de s'adapter à l'évolution des comportements et des attentes du public, de mettre au point des moyens nouveaux et passionnants de s'adresser à la population canadienne et de lui faire découvrir l'histoire des lieux patrimoniaux.
- Les lieux administrés par Parcs Canada sont situés à proximité de quelque 600 collectivités dans tout le Canada. L'Agence travaille en étroite collaboration avec des centaines de partenaires et d'entreprises touristiques afin de contribuer à la réalisation de son mandat, qui consiste à conserver et à partager ces lieux emblématiques avec la population canadienne et les visiteurs du monde entier.
- La promotion des destinations et des programmes de Parcs Canada permet non seulement d'améliorer la sensibilisation et le soutien de la population canadienne aux plus grands trésors du pays, mais aussi de renforcer son lien avec la nature et l'importance de la conservation afin d'inspirer une nouvelle génération de gardiens des lieux protégés du Canada.



STRATÉGIE EMPLOI ET COMPÉTENCES JEUNESSE 2022-2023

ENJEUX

- L'aide financière accordée par Parcs Canada dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ) à des organismes partenaires nationaux comme l'Association canadienne des parcs et loisirs et le projet Apprendre par les arbres Canada pour l'embauche de jeunes a pris fin en mars 2022. De plus, l'embauche directe de Parcs Canada par le biais de la SECJ passera de 1 432 jeunes en 2021-2022 à 615 jeunes en 2022-2023.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada est un chef de file en matière d'emploi des jeunes pour le gouvernement du Canada. L'Agence emploie directement des jeunes dans des endroits urbains, ruraux et éloignés partout au Canada. Entre 2016 et 2020, Parcs Canada a employé en moyenne 2 250 étudiants par année dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.
- En 2021-2022, le gouvernement du Canada a fait des investissements historiques dans le programme SECJ dans le but d'atténuer les impacts économiques de la pandémie de COVID-19 sur les jeunes. Parcs Canada à titre d'organisation participante, a obtenu 45,4 millions de dollars de financement supplémentaire pour soutenir les jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi.
- Grâce à ce financement supplémentaire provenant de la SECJ, l'Agence a employé directement 1 400 jeunes additionnels, dont 44 % proviennent de groupes d'équité en matière d'emploi. De plus, 3 000 jeunes, dont plus de 70 % sont des jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi, ont été embauchés par les organismes partenaires de l'Agence par le biais de subventions et contributions. Ce financement nous a permis d'embaucher des jeunes dans le domaine de la conservation de la nature et des forêts et a aidé les jeunes provenant de groupes racialisés et autochtones à développer un parcours de carrière dans le domaine de la conservation.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada emploie directement des jeunes dans une grande variété de professions. Au cours des six dernières années, le financement de l'emploi des jeunes provenait de trois sources : le budget de services votés de l'Agence (environ 1 100 étudiants) ; le programme Jeunesse Canada au travail (environ 200 étudiants) ; et la Stratégie emploi et compétences jeunesse (emplois verts - moyenne annuelle de 800 étudiants entre 2016 et 2020).
- La SECJ est la stratégie fédérale visant à aider les jeunes à acquérir les compétences et l'expérience professionnelle nécessaires pour réussir leur transition vers le marché du travail. Dirigée par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et mise en œuvre avec 11 partenaires fédéraux, dont Parcs Canada, la SECJ offre des possibilités de perfectionnement des compétences et d'emploi aux jeunes de tout le Canada.



Parcs
Canada

Parks
Canada



Le financement de la SECJ que Parcs Canada recevra en 2022-2023 dans le cadre du budget 2021 (6,9 millions de dollars + 2 millions de dollars de services votés existants) est considérablement inférieur à celui reçu en 2021-2022 (45,4 millions de dollars).



AGENCE PARCS CANADA **COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES**

CE DONT IL S'AGIT-IL

- Le Compte des nouveaux parcs et lieux historiques est un compte à fins déterminées qui permet à l'Agence de mettre de côté des fonds pour la création ou l'agrandissement de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation et d'autres aires protégées. Des fonds sont déposés dans le compte des nouveaux parcs et lieux historiques afin de protéger le financement requis à une date ultérieure et de respecter l'engagement pris par l'Agence à l'égard de la création, de l'agrandissement ou de la désignation de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation ou d'autres aires patrimoniales protégées.
- Le Compte est financé par les crédits de Parcs Canada (c.-à-d. les montants alloués à Parcs Canada pour l'établissement et l'exploitation des lieux), par la disposition des biens immobiliers de l'Agence ou d'immeubles fédéraux, et par des cadeaux, des legs et des dons. Les montants sont affectés à ce compte principalement aux fins suivantes :
 - acquérir des biens immobiliers ou des immeubles;
 - aménager ou entretenir un lieu historique national, un parc national, une aire marine nationale de conservation ou une autre aire patrimoniale protégée qui est établie, agrandie ou désignée, et faire toute contribution ou tout autre paiement connexe.

COMMENT ÇA FONCTIONNE

- Parcs Canada à accès aux fonds pour des sites nouveaux ou agrandis par le biais du processus de présentation au Conseil du Trésor. Le financement couvre les coûts associés à la phase d'établissement du lieu (c'est-à-dire l'achat du terrain, la construction du centre d'accueil et l'aménagement des sentiers) et à la phase d'exploitation continue des lieux. Le financement acquis par le biais du processus de présentation est placé dans le crédit pour les dépenses de programme de l'Agence (crédit 1).
- L'Agence dépense ces fonds selon les besoins et transfère également, par le biais du processus budgétaire, des fonds du crédit 1 (dépenses de programme) au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques (crédit 5), afin de mettre de côté les fonds destinés à l'établissement de lieux pour les années à venir. Les fonds déposés dans ce compte restent disponibles jusqu'à ce qu'on en ait besoin pour l'établissement du lieu, qui peut s'étaler sur plusieurs années.

ÉTAT ACTUEL

- En date du 17 mars 2022, le solde disponible dans le Compte est estimé à 130,6 millions de dollars. Ce montant peut varier puisque d'autres dépenses sont probablement prévues d'ici la fin de l'année. Avec le transfert du Budget principal des dépenses 2022-2023, les fonds estimés disponibles dans le Compte pour 2022-2023 totalisent 151,8 millions de dollars et sont destinés aux endroits protégés suivantes :
 - Parc urbain national de la Rouge (48,4 millions de dollars)
 - Aire marine nationale de conservation du lac Supérieur (15,7 millions de dollars)



- Parc national Qausuittuq, parc national Ukkusiksalik, aire marine nationale de conservation Talluruptiup Imanga, lieu historique national des Épaves-du-HMS Erebus-et-du-HMS Terror (20 millions de dollars)
- Réserve de parc national Naats'ihch'oh, réserve de parc national Nahanni, réserve de parc national Thaidene Nene (13,5 millions de dollars)
- Réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas (1,3 millions de dollars)
- Réserve de parc national des Îles-Gulf (1,5 millions de dollars)
- Réserve de parc national Akami-Uapishk^U – KakKasuak – Monts Mealy (4,4 millions de dollars)
- Acquisition de terres pour étendre et compléter les parcs nationaux existants (47 millions de dollars)



STRATÉGIE NATIONALE DE TOURISME DANS LES SENTIERS

ENJEUX

- La lettre de mandat du ministre Guilbeault comprend l'engagement d'appuyer le ministre du Tourisme dans l'élaboration d'une stratégie nationale sur le tourisme en sentier qui tire également parti de la création de nouveaux parcs urbains afin d'améliorer les possibilités locales de développement économique et d'emploi des jeunes.
- Le budget de 2022 propose un total de 57 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour développer le réseau de sentiers du Canada.

POINTS IMPORTANTS

- La pandémie de COVID-19 a entraîné une baisse importante des voyages internationaux et intérieurs, ce qui a eu de graves répercussions sur l'industrie touristique du Canada. Des organisations nationales telles que l'Association de l'industrie touristique du Canada et Destination Canada affirment qu'il faudra jusqu'à trois ans pour que le secteur retrouve les niveaux de revenus et d'activité économique antérieurs à la pandémie.
- Le gouvernement s'est engagé à aider le secteur du tourisme à surmonter les difficultés de la pandémie et investit désormais dans la relance. Le Fonds pour les expériences canadiennes a fourni 58,5 millions de dollars de 2019 à 2021 pour soutenir les entreprises touristiques. Dans le budget de 2021, on a annoncé une aide d'1 milliard de dollars sur trois ans pour soutenir le tourisme, l'hôtellerie ainsi que les arts et la culture, dont 500 millions de dollars pour les petites entreprises touristiques.
- Le budget de 2022 propose des investissements de 57 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour développer le réseau de sentiers du Canada, dont 55 millions de dollars à l'Agence Parcs Canada, pour appuyer le Sentier transcanadien, et 2 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, à Parcs Canada, pour construire de nouveaux sentiers dans les environs du parc urbain national de la Rouge, améliorant ainsi l'accès aux sentiers du parc et favorisant le tourisme et les activités récréatives.
- Les loisirs de plein air, notamment dans les lieux du patrimoine naturel et culturel, ont joué un rôle essentiel dans le maintien de l'industrie touristique canadienne pendant la pandémie. Les expériences de plein air joueront également un rôle important dans la relance du tourisme et dans la durabilité du secteur. C'est pourquoi le gouvernement élaborera une stratégie sur le tourisme en sentier afin de tirer parti des milliers de réseaux de sentiers au Canada pour soutenir le tourisme local, régional et national.
- Le gouvernement fait également avancer la création de parcs urbains nationaux supplémentaires. Ces travaux progressent bien, six centres urbains ayant déjà avancé dans leurs travaux sur la faisabilité de nouveaux parcs urbains nationaux. L'un des principaux attraits de bon nombre de ces parcs sera leur réseau de sentiers, qui contribue à la santé et au bien-être des résidents ainsi qu'au tourisme local et régional.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE



- L'industrie du tourisme au Canada a subi des impacts importants sur les revenus et l'emploi en raison de la pandémie de COVID-19, et de nombreuses entreprises touristiques et leurs communautés ont souffert de difficultés économiques.
- Alors que les efforts de vaccination portent leurs fruits et que les restrictions en matière de santé publique sont progressivement levées, le secteur du tourisme au Canada commence à se redresser. À l'heure actuelle, Destination Canada et l'Association de l'industrie touristique du Canada prévoient que l'industrie retrouvera les niveaux de revenus et d'activité économique antérieurs à la pandémie d'ici 2025.
- Pendant la pandémie, les loisirs de plein air dans les lieux du patrimoine naturel et culturel ont largement contribué à soutenir les entreprises touristiques en difficulté et leurs communautés. On prévoit que les voyages intérieurs et les expériences de plein air seront à l'origine de la reprise du tourisme au Canada. C'est pourquoi le gouvernement travaille à l'élaboration d'une stratégie nationale sur le tourisme en sentier qui appuiera la reprise au sein des collectivités rurales et urbaines et contribuera à la durabilité à long terme de l'industrie touristique au Canada.
- Le gouvernement a apporté un soutien spécifique aux entreprises touristiques pendant la pandémie. Le Fonds pour les expériences canadiennes a fourni 58 millions de dollars de 2019 à 2021, ciblant exclusivement les entreprises touristiques. Ce montant s'ajoute aux 15,4 milliards de dollars estimés pour soutenir les entreprises et les travailleurs des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie ainsi que des arts et de la culture par le biais de la Subvention salariale d'urgence du Canada, du soutien aux loyers et aux hypothèques par le biais de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et de l'Indemnité de confinement, ainsi que du soutien aux petites entreprises par le biais du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.
- Le gouvernement investit également de manière significative dans la relance du tourisme. Dans le budget de 2021, on a annoncé une aide d'un milliard de dollars sur trois ans pour le tourisme, l'hôtellerie ainsi que les arts et la culture. Cela comprend le financement d'événements et de festivals ainsi qu'un fonds dédié de 500 millions de dollars pour les entreprises touristiques par le biais du Fonds d'aide au tourisme. De plus, Destination Canada a reçu 100 millions de dollars qui seront utilisés pour faire progresser le tourisme national et international au Canada et pour soutenir le développement des destinations.
- Parcs Canada fait avancer la création de nouveaux parcs urbains nationaux à Halifax, Montréal, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Victoria (Collwood). Ces projets ont été annoncés en août 2021 et tous avancent dans les phases de pré-faisabilité et de faisabilité. Les activités liées aux sentiers constitueraient une partie essentielle de l'expérience des visiteurs dans ces lieux protégés proposés.



SOUTIEN AU SENTIER TRANSCANADIEN

ENJEUX

- La lettre de mandat du ministre Guilbeault comprend un engagement à poursuivre la construction et le raccordement du Sentier transcanadien, à créer de nouvelles possibilités d'accès au Sentier et à créer des emplois.

POINTS IMPORTANTS

- Le gouvernement du Canada apporte son soutien financier au Sentier transcanadien depuis le lancement de l'initiative en 1992. Pour entretenir et améliorer le réseau de sentiers du Canada, le budget de 2022 propose de fournir 55 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à l'Agence Parcs Canada, pour le Sentier transcanadien.
- Le Sentier transcanadien est un atout important pour l'accès à la nature, le transport actif et la réduction des gaz à effet de serre, ainsi que pour les solutions naturelles aux changements climatiques dans des milliers de communautés rurales et urbaines du Canada. Il constitue également un atout important pour le tourisme dans plusieurs régions du pays.
- Parcs Canada est l'administrateur du financement fédéral du Sentier transcanadien. L'Agence travaille en étroite collaboration avec le Sentier transcanadien pour élaborer une analyse de rentabilisation visant à étendre le réseau du Sentier transcanadien, à rehausser la qualité du Sentier et à améliorer l'accès et l'accessibilité afin que davantage de Canadiennes et de Canadiens puissent utiliser le Sentier à des fins récréatives et de transport.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le Sentier transcanadien est né d'un projet patrimonial lancé lors des célébrations du 125^e anniversaire du Canada en 1992. Il s'agit d'une initiative de partenariat impliquant plus de 15 000 organisations. Tous les segments du Sentier ont été reliés en 2017 pour célébrer Canada 150. Le Sentier s'étend désormais sur chaque province et territoire, sur plus de 27 000 km de terrains variés, et relie 15 000 communautés rurales, urbaines et autochtones ainsi que toutes les grandes villes du Canada.
- Le Sentier transcanadien est le plus long réseau de sentiers récréatifs au monde et permet de multiples usages récréatifs, notamment le vélo, la marche/la randonnée, l'équitation, le canotage, la motoneige et le ski de fond.
- Le Sentier transcanadien est une initiative communautaire. Les tronçons du Sentier sont détenus, exploités et entretenus par des organismes locaux, des municipalités, des communautés autochtones, des autorités provinciales et des organismes nationaux partout au Canada. Ils sont soutenus par l'organisation du Sentier transcanadien ainsi que par des organismes provinciaux et territoriaux chargés de défendre la cause du Sentier dans leur région. Le Sentier transcanadien obtient 3 dollars en contributions financières et en nature de ses partenaires pour chaque dollar investi par le gouvernement fédéral dans le développement, l'infrastructure et l'entretien du sentier.



- Parcs Canada administre le financement fédéral du Sentier transcanadien. Dans le budget de 2017, on a annoncé 30 millions de dollars pour améliorer et entretenir le Sentier et soutenir son utilisation. La lettre de mandat du ministre Guilbeault comprend un engagement à renouveler et à améliorer le financement du Sentier transcanadien, et le budget de 2022 propose de fournir 55 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Parcs Canada, pour le Sentier transcanadien.
- Le Sentier transcanadien est utilisé par des millions de Canadiennes et de Canadiens d'un bout à l'autre du pays pour leurs loisirs, activités communautaires et déplacements quotidiens par transport actif. Le Sentier est également un atout touristique national, régional et local, attirant des visiteurs de tout le Canada et du monde entier. Le Sentier traverse sept parcs nationaux, deux aires marines nationales de conservation et 35 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada, ou est immédiatement adjacent à ceux-là.



FINANCEMENT DE LA PHASE IV DU PLAN D'ACTION POUR LES SITES CONTAMINÉS FÉDÉRAUX (PASC)

ENJEUX

- Le budget 2019 a alloué 23,16 millions de dollars à Parcs Canada pour la phase IV du PASC 2020-2025, y compris le financement de la gestion du programme, de l'évaluation et de l'assainissement.

POINTS IMPORTANTS

- En 2022-2023, Parcs Canada recevra 5,49 millions de dollars de financement du PASC par le biais du budget principal pour la gestion du programme et pour la réalisation d'activités d'assainissement sur 28 sites.
 - Les travaux prévus comprennent l'évaluation des risques à plusieurs sites le long du lieu historique national du Canal-de-Lachine (Québec) et l'assainissement en cours au lieu historique national du Canal-de-Sault Ste-Marie (Ontario), au site d'enfouissement Cascade dans le parc national de Banff (Alberta) et à Grice Bay/Mclean's Point dans le parc national Pacific Rim (Colombie-Britannique).
- Au cours des années suivantes, pendant la phase IV du PASC, Parcs Canada recevra 5,44 millions de dollars (2023-2024) et 3,63 millions de dollars (2024-2025) par le biais du Budget principal des dépenses. Parcs Canada a mis à jour son programme de travail pour le reste de la phase IV du PASC (2022-2025) qui aidera à réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement dans les sites contaminés hautement prioritaires sous la responsabilité de l'Agence et leur passif environnemental connexe.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada a reçu 8,60 millions de dollars au cours des deux premières années de la phase IV du PASC (2020-2022), ce qui a contribué à financer le travail de gestion du programme, les activités d'évaluation de 7 sites et les activités d'assainissement et de gestion des risques de 42 sites.
- Le PASC est une initiative horizontale établie en 2005 pour réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement ainsi que le passif environnemental associé aux sites contaminés fédéraux.
- Au cours des trois premières phases du PASC (2005-2020), Parcs Canada a dépensé un total de 75,66 millions de dollars en fonds du PASC et 7,88 millions de dollars de ses propres fonds pour la gestion du programme et le partage des coûts des activités d'évaluation et d'assainissement.



CHANGEMENTS À LA STRUCTURE DES CRÉDITS

ENJEUX

- À compter de 2022-23, l'Agence Parcs Canada dispose d'un crédit distinct pour les dépenses en capital.

POINTS IMPORTANTS

- L'Agence est un important détenteur d'immobilisations, qui engage d'importantes dépenses en capital dans le cadre de ses activités normales.
- Le changement vers un vote distinct aligne la structure de crédit de l'Agence avec d'autres organisations qui sont également des détenteurs d'immobilisations importantes avec des dépenses en capital substantielles. Ce changement offre également une plus grande transparence pour le public et les parlementaires.
- Le Budget principal des dépenses 2022-23 pour le crédit de dépenses en capital est de 138 130 184 \$.
- Des occasions existent grâce au Budget supplémentaire des dépenses d'ajuster le niveau de capital en fonction des informations futures.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Historiquement, Parcs Canada fonctionnait avec un seul vote pour le fonctionnement et le capital, ce qui offrait une grande souplesse dans le transfert de fonds entre les deux.
- À compter de 2022-23, Parcs Canada fonctionnera selon une nouvelle structure plus conforme à la structure de vote pangouvernementale :
 - Crédit 1 : Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions ;
 - Crédit 5 : Dépenses en capital (nouveau);
 - Crédit 10 : Paiements au compte des nouveaux parcs et lieux historiques.
- Le niveau de référence d'ouverture approprié a été établi en fonction de l'historique des dépenses en capital et des niveaux futurs approuvés à ce moment.
- Le Budget principal des dépenses 2022-23 comprend les rajustements nécessaires ainsi que les profils de financement approuvés de diverses initiatives.